N° D'ORDRE :
14

THÈSE

PRÉSENTÉE DEVANT LA

FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON

POUR OBTENIR

LE GRADE DE DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ

(MENTION : LETTRES)

PAR

John MOODY

B. Litt. (Oxon) — B. A. (Lond.)

Officier d'Académie.

Les Idées Sociales d'Eugène Sue

Soutenue le 20 Juin 1938, devant la Commission d'examen.

MM. MOREAU, Doyen, *Président.*
ROUGIER, PRÉCLIN } *Examinateurs.*

PARIS
LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
49, BOULEVARD SAINT-MICHEL (V°)

1938

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547625_0052

N° D'ORDRE :
14

THÈSE

PRÉSENTÉE DEVANT LA

FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON

POUR OBTENIR

LE GRADE DE DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ

(MENTION : LETTRES)

PAR

John MOODY

B. Litt. (Oxon) — B. A. (Lond.)

Officier d'Académie.

Les Idées Sociales d'Eugène Sue

Soutenue le 20 Juin 1938, devant la Commission d'examen.

MM. MOREAU, Doyen, *Président.*

ROUGIER, PRÉCLIN } *Examinateurs.*

PARIS

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

49, BOULEVARD SAINT-MICHEL (V^e^)

1938

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

FACULTÉ DES LETTRES

Doyen :

M. GAFFIOT (✲, ⚜ I.)

Assesseur :

M. MOREAU (⚜ A.)

Professeurs :

MM. CLOCHÉ (⚜ I.), Histoire et Géographie de l'Antiquité et du Moyen-Age.

GAFFIOT (✲, ⚜ I.), Langue et Littérature latines.

LAS VERGNAS, Langue et Littérature anglaises.

MOREAU (⚜ A.), Langue et Littérature françaises.

PRÉCLIN (⚜ I.), Histoire et Géographie modernes et contemporaines.

ROUGIER (⚜ I.), Philosophie.

AUDIAT, Chargé du Cours, Langue et Littérature grecques.

Secrétaire :

M. SEIGNIER (⚜ I.)

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

BIBLIOGRAPHIE

La première rédaction de ce travail (que nous avons revu, depuis, et que nous nous sommes efforcé de mettre à jour), date de 1927.

Instruments bibliographiques.

Bibliographie de la France.

Journal de l'imprimerie et de la librairie. Années 1835-55, in-8°.

G. LANSON. — *Manuel bibliographique de la littérature française.* Paris 1920 (avec supplément), (5 vol. in-8°).

QUÉVARD. — *La France littéraire* 1827-39, 10 vol. in-8°. (Continuée par la France littéraire contemporaine, 1827-57 en 6 vol., de Bourquelot et Louandre.

HUGO THIEME. — *Bibliographie du XIX^e^ Siècle.*
a) Paris, E. Droz, 3 vol., 1933.
b) Welter, 1907, gr., in-8°.

2° Les Romans sociaux d'Eugène Sue.

1838. — *Arthur* (4 vol.), Gosselin, 1846 (4 vol.), Pau.
1839. — *Deleytar* (d°).
1840. — *Deux histoires,* 1772-1810 (2 vol.), Gosselin.
1841. — *Mathilde,* 6 vol., Gosselin, 1846. Pau.
1842. — *Paula Monti ou l'Hôtel Lambert,* 2 vol., Gosselin.
— *Thérèse Dunoyer,* 2 vol., Gosselin, 1846. Pau.
1842-43. — *Les Mystères de Paris,* 10 vol. Gosselin. 1845, 2 vol., Pau. 1887, Charpentier.
1842. — *Mathilde,* dramatisé avec F. PYAT. Dreyfous.
1843. — *Les Mystères de Paris,* drame en collaboration avec GOUBAUX. Dreyfous.
1844-45. — *Le Juif Errant,* 10 vol., Pau. 1877, 4 vol. Lévy.
1845. — *Le Diable de Paris;* avec MONNIER.
1846. — *Comédies sociales et Scènes dialoguées,* Pau.

1847. — *Martin et Bamboche, ou les Amis d'Enfance,* Dreyfous, Dondey-Dupré.
1847-49. — *Les Sept pêchés capitaux,* 6 vol., Pétron. 1851, Calmann-Lévy.
1847. — *L'Enfant trouvé,* 12 vol., Pétron.
1848-49. — *Le Berger de Kravan,* ou *Entretiens Démocratiques sur la République, les Prétendants et la prochaine Présidence.* 2 vol., Librairie phalanstérienne.
1848. — *Le Républicain des campagnes.* Dreyfous.
1849. — *Le Juif Errant dramatisé.* Tresse.
1849. — *Les Mystères du Peuple,* ou *Histoire d'une famille de de prolétaires à travers les âges.* Dondey-Dupré.
1849-57. — *Les Mystères du Peuple et les Mystères du Monde.* 16 vol., Cadot. 1864, 12 vol., Lacroix.
1851. — *La Bonne Aventure.* 6 vol. Calmann Lévy.
1851. — *Les Misères des Enfants trouvés,* 4 vol. Charavay Frères. 1881, Flammarion.
1854. — *La Famille Jouffroy,* 7 vol. Cadot. 1856, Lévy.
1855. — *Le diable médecin,* 5 vol. Chappe, 1862, Lévy.
1. Adèle de Verneuil.
2. Madame de Senancour.
3. Emilia Lambert.
4. Clémence Hervé.
5. Henriette Dumesnil.

Partie des Mystères du Peuple :
1865. — *La clochette d'airain. Le collier de fer.* Lib. Internationale.
1855. — *Jeanne d'Arc.* Lib. Internationale.
1865. — *La Faucille d'Or. La clochette d'airain,* Charlieu.
1866. — *L'Alouette du Casque,* Charlieu.
1879. — *La Cour d'Amour.* Docks.
1884. — *Les Légendes du Peuple.* Rouff.

3° Périodiques

(qui contiennent des notes sur Sue).

Revue de Paris et St-Pétersbourg, R. P. S.
Nouvelle Revue Internationale, N. R. I.
Foreign Quaterly Review. F. Q. R.
Revue des Deux Mondes. R. D. M.
British and Foreign Review. B. F. R.
Contemporary Review. C. O. R.

Fortnightly Review. F. O. R.
Revue Bleue. R. B.
Revue Suisse. R. S.
Revue Politique et Littéraire. R. B.
Le Censeur. C.
1838. — Planche (C.). *Eugène Sue.* R. D. M., XIII, p. 597.
1840. — Sainte-Beuve. *Jean Cavalier.* R. D. M., III, pp. 869-83.
1840. — Sainte-Beuve. *Arthur.* R. D. M. du 15 septembre.
1840-1841. — *Quarterly Review,* LXVII.
1842. — *Sue's Mathilde,* F. Q. R., XXIX, pp. 451-464.
1842. — G. de Molènes. *Mathilde.* R. D. M., vol. 1, pp. 105-110.
1842. — G. de Molènes. *Les Romans nouveaux,* R. D. M.
1843. — Sainte-Beuve. *Les feuilletons.* R. S., pp. 173-774.
1844. — *Dublin University Magazine.* E. Sue.
1844. — *Les Mystères de Paris. Le Juif Errant.* B. F. R., XVIII, pp. 217-38.
1844. — Limayrac (P.). *Le roman philanthrope et moraliste. Les Mystères de Paris.* R. D. M., V, pp. 85-97.
1844. — *Les Feuilletons.* R. S., pp. 67-68, 575.
1845. — Limayrac. *Du roman actuel.* R. D. M., II, p. 937-954.
1849. — Hippolyte Desprez. *Le Berger de Kravan.* R. D. M., I, pp. 771-776.
1850. — Circa. Pamphlet publié par l'*Evangelical Magazine. Le Protestantisme d'après Sue.*
1850. — Charles de Mazade. *De la Démocratie en littérature.* R. D. M., 5.
1855. — *Revue des Deux Mondes.* X.
1872. — *Dublin University Magazine : E. Sue.*
1888. — Eugène Sue. *F. Pyat.* R. P. S., 1888.
1898. — Odysse Barot. *Une Légende Savoyarde.* N. R. I.
1904. — Gribble (F.). *Eugène Sue.* F. O. R., LXXXI, pp. 333-43.
1904. — Pascal (F.). *Le Centenaire d'Eugène Sue.* C. O. R., CCXVII, pp. 44-59.
1904. — Pilon (Ed.). *Le Centenaire d'Eugène Sue.* R. B., II, pp. 798-800.
1907. — Buloz et Edgar Quinet, *Lettres inédites d'Eugène Sue et de Saint René Taillandier.* C.
1929. — Janvier. *Revue d'Histoire Littéraire.*

4° Références

(à SUE, dans les livres et les lettres).

D'AUREVILLY. — *Les Œuvres et les Hommes,* IV, Amyot, 1865.

FORSTER (J.). — *Some French and Spanish Men of Genius.* London-Ellis, 1891.

LEGOUVÉ. — *Sixty Years of recollections.* Traduction de LEGOUVÉ : *Soixante ans de souvenirs,* par A. D. VANDHAM, London, Remington and Coy, 1893.

Lettre à Eugène Sue, par SPOELBACH DE LOUVENJOUL. *L'Art,* 1903.

MARANCOURT. — *Eugène Sue et le Juif Errant à la recherche des horreurs sociales.* Desloges, 1844.

MIRECOURT. — *Les Contemporains chez l'auteur,* Havard, N° 38, 50, 1853-58.

MIRECOURT. — *Portraits et silhouettes,* N° 121. (Librairie des Contemporains), 1867-72.

M. DE LOISNE. — *Influence de la littérature française* (Lecoffre), 1852.

NETTEMENT (A.). — *Etudes critiques sur le feuilleton-roman* (Perrodil), 1845-46.

PLANCHE. — *Portraits littéraires,* II. Charpentier, 1848.

PLANCHE. — *Histoire de la Littérature française,* 1830-48, d'après le livre de M. Alfred NETTEMENT.

PORTE (A.). — *Apologie des Mystères de Paris.* Guiraudet, 1844.

QUINET (E.). — *Lettre à Eugène Sue sur la situation morale et religieuse de l'Europe,* 1850.

SAINTE-BEUVE. — *Portraits Contemporains,* III, Didier, 1846.

SÉCHÉ. — *Muses romantiques.* Mercure de France, 1910.

VEUILLOT. — *Mélanges religieux,* I, IV, VI, 1842-50.

VEUILLOT. — *Les odeurs de Paris,* 1866.

VEUILLOT. — *Dialogues socialistes,* 1872.

NOLA ATKINSON. — *Eugène Sue et le roman feuilleton.* (Thèse d'Université de Paris, 1929).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

5° Ouvrages consultés.

Annales de la Charité. Documents officiels, 1836-40.

Archives de la Chambre de Commerce de Paris. Documents officiels, 1845.

Ayguals de Izco. — *Marie l'Espagnole,* 1846.

Blaze de Bury. — *Grands courants littéraires du XIX^e siècle.* Revue des Deux Mondes, CVIII, 1873.

Blanc (L.). — *Organisation du travail.* Paris, rue Richelieu, 1840.

Blanqui. — *Des classes ouvrières.* Entre petits traités publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques. Firmin Didot, 1849.

Bontoux (B.). — *L. Veuillot et les mauvais maîtres de son temps.* Perrier, 1914.

Bossuet. — *Traité de la concupiscence.* Lachat, 1865.

Boncart. — *Du travail des jeunes ouvriers dans les manufactures.* Bouchard Hazard, 1840.

Boulenger (J.). — *Sous Louis-Philippe. Les Dandys.* Ollendorff, 1907.

Briancourt. — *Organisation du travail,* 1845.

Bulletin de la Société des Etablissements charitables, 1480.

Blouet. — *Projet de prison cellulaire,* 1843.

Code des Jésuites : Compendium, d'après plus de trois cents ouvrages des casuistes jésuites, 1845.

Constitution des Jésuites. Edition de Prague, 4 vols, 1757.

Constitutuiones societatis Jesu. Londres, 1838.

Communisme (Le) jugé par l'histoire. Franck-Joubert, 1849.

Cuvillier-Fleury. — *Portraits politiques et révolutionnaires.* Vol. II, Lévy, 1851.

Considérant. — *Le Socialisme devant le Vieux Monde.* (Librairie Phalanstérienne), 1849.

Dumas (Alex.). — *Antony* (3 vol.), 1831.

Ecole de médecine. — Paris, 1860.

Evans. — *Le drame moderne.* Presses Univ., 1923.

Fleury. — *Babœuf et le socialisme,* 1852.

Frégier. — *Les classes dangereuses de la population,* 1836.

Gilbert. — *Le roman en France au XIX^e siècle.* Plon, 1895.

Girardin (E. de). — *De l'instruction publique.* Desrez, 1838.

Gotha (Almanach de), 1823.

Gourmands (Almanach des) (attribué à Grimod de la Regnère), 1807.

Guizot. — *De la Démocratie en France.* Masson, 1849.
Joly (V.). — *Des Jésuites et de quelques engouements littéraires.* Landoy, Bruxelles, 1845.
Kitty Bell. — *Introduction de Madame Ellis H. Chadwick,* 1844.
Lacroix. — *Bibliographie et Iconographie de Restif de la Bretonne. Fontaine,* 1875.
Legoyt. — *Statistique de Paris,* 1846.
Lélut. — *De la santé du peuple,* 1850.
Leminier. — *La presse politique.* R. D. M., XVI, 1838.
Libri. — *Lettre sur le clergé.* Paulin, 1844.
Limayrac. — *Du désordre littéraire.* R. D. M., VI, 1844.
Lorain. — *Tableau de l'Instruction publique en France,* 1838.
Louandre. — *Sociétés savantes et littéraires de Paris,* R. D. M., XVI, 1846.
Levasseur. — *Histoire des classes ouvrières et de l'Industrie en France,* 1789-1890, Rousseau, 1903.
Machinations des Jésuites (imprimé à Brest), 1750.
Mercier. — *Tableau de Paris.* Imprimé à Hambourg et à Neuchâtel, 1783.
Michel. — *L'idée de l'état,* Hachette, 1896.
Michelet. — *Le Prêtre, la Femme et la Famille.* Traduction de Cocks (Remington), 1845.
Michelet et Quinet. — *Les Jésuites.* Lévy, 1843.
Michel. — *Mouvement littéraire et socialiste depuis* 1830. Hachette, 1904.
Pyat. — *Le Brigand et le Philosophe.* Tresse, 1834.
Perdiguier. — *Le livre du campagnonnage.* Lib. Phalans., 1839.
Peuchet. — *Mémoires tirés des Archives de la police.* (Documents Officiels), 1838.
Pointe (J. P.). — *Loisirs médicaux.* Savy Jeune, 1844.
Quinet. — *Ahasvérus,* Paris, 1831-32.
Quinet. — *L'Ultramontanisme.* Pau, 1843.
Religion Saint-Simonienne, enseignement central, 1831.
Romieu. — *La Femme au XIX^e^ siècle,* 1858.
Saint-Simon et Enfantin. — *Œuvres complètes.* Levoux, 1865.
Sainte-Beuve. — *Portraits contemporains,* II, Lévy, 1839.
Sainte-Beuve. — *De la littérature industrielle.* R. D. M., XIX, 1839.
Sand (G.). — *Indiana.* Dupuy, 1832.
— *Valentine.* Perrotin, 1832.
— *Lélia.* Perrotin, 1833.
— *Jacques.* Bonnaire, 1834.
— *Isodora.* Souverain, 1846.
— *Le péché de M. Antoine.* Souverain, 1847.
— *Lucrezia Floviana.* Desessert, 1847.

Soulié (F.). — *Le Conseiller d'Etat.* Dupuy, 1835.
Stael. — *Réflexions sur le suicide.* Londres, 1813.
Thiers. — *Discours parlementaires de* 1845, vol. 6. (Celui du 2 mai 1845). Lévy.
Vapereau. — *Dictionnaire des contemporains.* Hachette, 1858.
Véron. — *Mémoires d'un bourgeois de Paris.* Martinon, 1853-55.
Veuillot (L.). — *La liberté du Concile.* Palmé, 1870.
Veuillot (L.). — *Le parfum de Rome.* Palmé, 1865.
Villemarqué. — *Recueil de chants bretons.*
Villeneuve-Bargemont. — *Economie politique chrétienne.* Méline Cansd Co, 9837, 1840.
Villermé. — *Etat physique et moral des ouvriers.* Renouard, 1837.
Villegardelle. — *Accord des intérêts dans l'association,* 1848.
Vidocq. — *Mémoires,* traductions. Vol. I. Hant et Clarke, Londres, 1828. — Vol. II, Hant et Clarke, Londres, 1829. — Vol. III et IV, Arnot, Londres, 1829.
De Vigny. — *Stello ou les Diables Bleus,* 1832.
—— *Chatterton.* Souverain, 1835.
Youatt. — *The Horse,* Londres, 1842.
Milsand (J.). — *De l'Esprit public et de la Presse en France.* R. D. M. du 1er décembre 1850.
Polémique du Rationalisme et du Socialisme. R. D. M. I, 1849.
Edinburgh Review, 1848. — Le Moniteur Universel.
Revue de législature et de jurisprudence.
Johannet (René). — *L'évolution du roman social au XIXe siècle,* Reims, 1910.
Le Roman social sous la monarchie de Juillet. Evans, 1936. (Presses Univ.).
Les origines du roman maritime français. Bertuccioli, Livourne, 1932.
Histoire du mouvement ouvrier. (Edouard Dolléans), 1937.

6° Les Journaux (1840-1845).

Le Journal des Débats.
Le Constitutionnel.
La Presse.
Le Globe.
L'Univers.
Le Courrier français.
Le Commerce.
La Réforme.
Le National.
La Ruche populaire.

LES IDÉES SOCIALES D'EUGÈNE SUE

INTRODUCTION

Marie-Joseph-Eugène Sue naquit à Paris le 10 décembre 1804 et mourut en exil le 3 août 1857. Il suivit la tradition médicale de sa famille, mais il quitta le collège beaucoup moins instruit que son père. Déjà il montrait des signes de cette disposition qui n'allait pas le quitter de toute sa vie — (il était cynique, sceptique, railleur) — disposition dont il faut sans doute chercher l'origine dans l'influence de son milieu.

Son père le contraignit à s'engager pour la campagne de 1823 en Espagne. L'an 1826 le trouve sur le *Breslau* à Brest. En 1828, il assista à la bataille de Navarin. Etant de retour à Paris, il fonda avec Bryon, sportsman anglais, le Jockey Club et le Derby de Chantilly, après avoir visité Newmarket en Angleterre.

La fortune que lui avait laissée son père étant gaspillée, Sue songea à la littérature. Entre 1830-31 il écrivit avec De Forges, Monnais et Villeneuve, des comédies — *Monsieur le Marquis, le Secret de l'Etat, le Fils de l'homme,* — et des articles de mode et de théorie de l'élégance dans *le Voleur* de Girardin.

Jusqu'à 1841 Sue fréquenta des salons du Grand Monde — chez Madame Récamier il montra un grand respect pour Chateaubriand — chez la duchesse de Rauzan il fut fêté et accueilli.

Il y a trois phases distinctes dans le développement de son œuvre. D'abord, c'est la comédie du désenchantement. Durant cette époque (1831-37), furent écrits les romans maritimes. Vivant au milieu d'une société spirituelle, ambitieuse, incrédule et blasée, dont le Juan de

Byron était l'idéal, il montra chez ses héros le dédain aristocratique et le vice élégant unis à la misanthropie, au scepticisme outrancier, à une absence systématique d'illusions.

Puis, c'est la période monarchique, religieuse, féodale, la période des romans historiques (1837-40).

En 1841, il alla en Sologne pour y vivre en ermite. De cette époque date son amitié avec Schoelcher, émancipateur des nègres; avec Goubaux, fondateur d'un système d'éducation professionnelle; avec Pleyel, élève de Steilbiet, musicien et ami de Chopin.

Il passe alors à l'école libérale et sceptique, qui le vouera aux romans sociaux 1842-48, et, à l'école anarchique (1849-57). En Sologne, il se lance dans le monde d'en-bas, comme il s'était lancé dans le monde d'en-haut, et il vécut de la vie populaire. Durant cette période de 1841-48, il écrivit la plupart de ses importants romans sociaux.

Comment expliquer le changement des idées qui se décèle dans ces romans ? Il y a beaucoup d'hypothèses à ce sujet. Il avait songé à épouser une petite nièce de Madame de Maintenon et fut éconduit poliment. Selon Legouvé, son ami, il avait perdu sa fortune et sa maîtresse, et s'était trouvé sans idées. Il embrassa alors le socialisme pour chercher de nouvelles idées pour ses romans et fut ensuite converti par sa propre plume (soixante ans de Souvenirs). Prat, le Communiste, prétend que Sue devint socialiste après avoir vu « Les Deux Serruriers » et après avoir dîné chez un artisan. Ces hypothèses sont plausibles quoique Sue lui-même ait dit dans « Une page de l'histoire de mes livres » (Lib. Internat., Bruxelles, 1857) que c'est en observant la misère des classes ouvrières qu'il était devenu champion des pauvres.

De plus, il faut nous rappeler qu'en 1840, les questions sociales commençaient à travailler les esprits. Nous sommes arrivés à l'ère où les doctrines des théoriciens Fourier, Blanc, Saint-Simon, Owen, influençaient l'opi-

nion publique, et Sue devint un des écrivains préférés du parti démocratique.

Aux élections de 1850, candidat de la coalition socialiste pour la Seine, il l'emporta sur Leclerc à une majorité de 10.000 voix — le 3 avril — grâce au concours des comités révolutionnaires. Il fut expulsé du territoire Français par le coup d'état du 2 décembre et se retira en Savoie, à Annecy. Ici dans la petite coterie d'exilés, se trouvaient Madame de Solms, proche parente de Louis Bonaparte, Madame de Pommereu, légitimiste, Fagy, Conseiller de la république de Genève, Alphonse Tourbe, le général Klapka, révolutionnaire hongrois, M. de Kersaurie, son ami breton et compagnon de voyage. Plus tard Lamennais se joignit au cercle. C'est à Annecy qu'il mourut en 1857, mais la publication de ses œuvres continua pendant vingt ans.

Quant à la morale de Sue, on ne peut mieux faire encore, pour en résumer l'inspiration essentielle, que de citer Béranger : « Plus complète, plus large, plus religieuse que la parole chrétienne, la parole du sacerdoce nouveau ne lancera l'anathème sur aucune nature : la mobilité deviendra sainte, à l'égale de la constance, comme la chair sera l'égale de l'esprit, comme la femme sera l'égale de l'homme » (*La Mairie, le mariage,* p. 4, 1832).

CHAPITRE PREMIER.

TRAVAIL ET SALAIRE. — Misères. — Travail des femmes. Travail des enfants. — Exploitation des ouvriers. — Responsabilité de la société et du gouvernement. — Agriculture. — Ouvriers agricoles et propriétaires. — Manufactures. — Banque des travailleurs. — Systèmes communaux et coopératifs. — La propriété.

Quelle est la doctrine de Sue ? De l'analyse rapide de ses œuvres, nous pourrions conclure qu'il a passé par trois phases distinctes : qu'il a été en dernier lieu, d'une façon définitive, républicain, communiste et anarchiste. Etudions donc le système social de Sue, et voyons comment il traite chaque question relative à la société de son temps.

Chaque système socialiste contient des propositions sur la question du travail et du salaire. Chez Sue c'est le point de départ de sa propagande. Selon lui, l'inégalité ou la disproportion entre ces deux choses forme la base de tout désordre social et de tout mécontentement.

En dehors des tableaux de la misère des travailleurs et de leur sort malheureux, nous pouvons signaler deux grands sujets dans le roman social de Sue :

1° La terre et sa culture, avec les relations des ouvriers et des grands propriétaires, où il voudrait introduire le système d'association communale.

2° Les manufactures où il voudrait voir le même système.

Il réclame partout le droit au travail et un salaire suffisant pour chaque ouvrier, mais il ne dit rien sur l'aptitude, la mentalité ou le désir de travailler dont doivent témoigner tous les artisans pour que ce système soit réalisable. « Le civilisé, s'écrie Sue, déshérité des dons de Dieu, a droit de demander en retour de son travail qui enrichit la société, un salaire qui lui permette de vivre sainement ». Pourquoi Dagobert préférait-il être soldat ? On lui avait dit que l'empereur faisait de lui de la chair à canon, mais il répondit qu'un patron ferait de lui « de la chair à misère ». Il aimait « mieux le canon, et risquer peut-être de devenir capitaine, colonel, roi, ou invalide, ce qui valait encore mieux que de crever de faim, de froid et de vieillesse sur la paille d'un grenier après avoir travaillé quarante ans pour un autre » (Le Juif Errant, t. I., Ch. VII).

Sue demande pourquoi le maçon s'enivrait. Parmi les causes nombreuses de ce vice, il voudrait nous faire croire que c'est pour oublier parfois une vie de privations et de fatigues incessantes, pour s'étourdir sur les souffrances, et sur les besoins sans cesse renaissants d'une famille exténuée, que le salaire insuffisant du prolétaire ne peut soutenir.

Il attend « une mort misérable, fin misérable d'une vie misérable (Misères des enfants trouvés, Ch. XV). Puis nous avons un autre prolétaire qui après douze heures d'un travail écrasant, rentre chaque soir à sa demeure sombre et infecte. Il a acheté de son salaire insuffisant un pain insuffisant pour sa famille affamée; lui aussi est affamé par sa fatigue quotidienne; sa femme aussi est affamée par le pénible allaitement du dernier-né, à qui elle donne un sein tari; mais l'insuffisante nourriture est presque tout entière abandonnée aux enfants. Et pourtant chaque jour, cet homme se lève dès l'aube, court à son labeur et l'accomplit malgré l'obsession de sa pensée; il épuisera sa vie sans espoir dans ce cercle fatal (Misère des enfants trouvés, loc. cit.). Quelle ironie dans les mots de Bête-Puante à la pauvre métayère de Sologne. « Vous

allez mourir de misère dans quelque coin après quarante ans de travaux, de probité, c'est justice ». Quelle horrible mort que celle du père de Bamboche qui avait travaillé toute sa vie avec une ardeur infatigable. Enfin, l'homme-poisson, après avoir assidûment travaillé pendant son enfance et sa jeunesse, avait voulu échapper à la misère et à la faim, en se suicidant. Bamboche, le disciple du « cul de jatte » répète sans cesse « Ceux qui travaillent sont des imbéciles, ils crèvent de faim et de misère ».

L'auteur ne néglige pas la vie et le travail des femmes, mais le tableau qu'il nous présente est encore un tableau de misère. Il nous cite comme exemple la vie de la Mayeux. (Le Juif Errant, t. I. Ch 11). La jeune fille confectionnait de grosses chemises pour le peuple et l'armée : on les lui payait trois francs la douzaine; il fallait les ourler, ajuster les cols, les échancrer, faire les boutonnières et coudre les boutons; c'est donc tout au plus si elle parvenait en travaillant douze ou quinze heures par jour, à confectionner quatorze ou quinze chemises en huit jours. Elle gagnait ainsi quatre francs par semaine. Et voici comment vivait cette jeune fille avec ses quatre francs par semaine : 3 kgs de pain, 2e qualité, 84 centimes. Deux voies d'eau, 20 centimes. Graisse ou saindoux, 30 centimes. Sel gris, 7 centimes. Un boisseau de charbon, 40 centimes. Un litre de légumes secs, 50 centimes. 3 litres de pommes de terre, 20 centimes. Chandelle, 33 centimes. Fil et aiguilles, 25 centimes. Total 3 fr. 9 centimes. Il restait donc pour se vêtir, se loger et se chauffer 91 centimes par semaine. Céphise était un peu plus riche, avec 5 fr. par semaine. (Sue donne les mêmes chiffres que L. Blanc. Organisation du travail, 1830, p. 32-33).

La femme Lacombe avait souffert depuis l'âge de vingt ans, après un accident dans son travail de cardeuse de matelas. Elle avait eu une vie sans dimanches, comme elle disait. Sans sa petite nièce qui la soignait et la nourissait, elle serait morte de faim. (Les Sept péchés capitaux. Avarice, Ch. 2).

Selon Sue, quel est le résultat de cette misérable insuffisance, de cette exploitation des ouvriers : c'est le suicide, la prostitution, l'ivresse, qui amènent la perversité et les tendances criminelles des enfants. A son avis, il ne faut pas blâmer les pauvres pour l'ivresse. « Il faut blâmer le manque de plaisirs nobles, élevés, mis à la portée de ces malheureux, en échange de leurs joies brutales. La société et le gouvernement sont responsables. La société égoïste et mârâtre perd le droit de blâmer dès que toute créature humaine, d'abord laborieuse et honnête, n'a pas trouvé, en retour de son travail, un logement salubre, un vêtement chaud, des aliments suffisants, quelques jours de repos, et toute facilité pour étudier et s'instruire. Les patrons ne sont pas toujours durs et injustes « parce qu'ils sont écrasés sous le poids d'une implacable féodalité industrielle (état de choses maintenu, imposé par l'inertie, l'intérêt, ou le mauvais vouloir des gouvernements), ils sont forcés d'amoindrir chaque jour les salaires pour éviter une ruine complète ». (Le Juif Errant, t. XIV, ch. XX).

Le mot de Mortification est celui qui exprimerait le mieux, selon Sue, le manque complet de choses vitales, qu'une société équitablement organisée devrait à tout travailleur actif et probe.

La société impose inexorablement cette mortification à des milliers d'honnêtes gens par son impitoyable insouciance de toutes les questions qui touchent à une juste rémunération du travail (Juif Errant, 2e partie, t. 2, Ch. XII, et Stello par A. de Vigny, 1832, ch. 19). « L'homme a rarement tort, et l'ordre social, toujours » et dans Chatterton, acte 2, Sc. 5. « Toutes les iniquités et toutes les laideurs d'une société mal construite ».

Plus loin, nous lisons que l'insuffisance des salaires force inévitablement le plus grand nombre des jeunes filles mal rétribuées à chercher le moyen de vivre en cherchant des liaisons qui les dépravent. Ceci est la première phase de la dégradation, que la coupable insouciance de la société impose à un nombre immense d'ouvriers. Sur

la société pèsera aussi la terrible responsabilité de ces morts désespérées, après une vie de travail énervant et de privations meurtrières, qui aboutit à la prostitution et au suicide (Le Juif Errant, t. 8, Ch. 17).

Sue montre la misère comme une cause de chute fatale, inévitable, ce qui n'atténue pas la faute, mais la supprime. C'est une accusation contre la société, regardée, pour sa coupable insouciance, comme la cause volontaire d'un état de choses où la souffrance physique conduit à la dégradation morale. Le gouvernement, de l'avis de Sue, est aussi responsable que la société, parce qu'il aurait pu, sans crise, sans violences, sans secousses, assurer le bien-être du travailleur et la tranquillité du riche. Sur la question des sans-travail, Sue admet ce que disent les économistes, que les bons sujets sont trop rares pour qu'un homme, doué de bon vouloir, d'intelligence et de capacité, ne trouve pas immanquablement à s'occuper ou se placer tôt ou tard. Mais il s'écrie que « trouver de l'ouvrage au bout de trois jours, c'est trop tard, on est alors en train d'expirer ». Et puis le résultat d'une attente de deux jours amène cette alternative « Mourir de faim, honnête et pur, ou vivre au prix de la honte, du vice ou du crime ». (Cf. Horace, par G. Sand, t. 2, p. 203. « Ce qu'on appelle les fautes d'une femme, étaient imputables à la société et non à de mauvais penchants ...les mauvais penchants sont rares et exceptionnels ») (Misères des Enfants trouvés, ch. XLVII).

Pourquoi Couche-tout-nu est-il devenu « bambocheur et flâneur » ? (Juif Errant, 9e partie, ch. 3). Parce qu'il a vu renvoyer le père Anselme, depuis quarante ans ouvrier dans une fabrique, et qui, n'ayant plus d'autre asile que l'hospice, s'est asphyxié le soir avec sa vieille femme. Alors il a vu, « qu'on avait beau s'écraser de travail, ça ne profitait jamais qu'au bourgeois, et il est devenu paresseux ».

Quelle peinture odieuse de la société dans Les Mystères du Peuple ! (t. 1. p. 44). M. Lebren, honnête marchand de la rue St-Denis, se plaint que lui et tous les pe-

tifs commerçants soient à la discrétion des hauts barons du coffre-fort, comme leurs pères étaient à la merci des hauts barons des châteaux-forts, que les petits propriétaires sont aussi asservis, exploités, par « ces ducs de l'hypothèque, par ces marquis de l'usure, par ces comtes de l'agio ». De même, dans la Bonne Aventure (t. III, p. 231), le cri de « Haine et vengeance » poussé par un homme du peuple outragé semble se répéter à chaque page. Ceci nous rappelle le Diogène de Pyat, ami de Sue.

« Voilà une société assez peu sociable
La vie humaine est impossible ici ».

La Société doit pratiquer ce principe sacré. « Elle doit assurer à tous ses membres l'éducation physique et morale, les moyens et les instruments de travail, un salaire suffisant ». Voilà de fort belles paroles, mais quand il s'agit de les appliquer, que trouve-t-on ? La question de la fixation des salaires. Et qui fixera le salaire ? Est-ce l'ouvrier ou le maître ? Le prix des salaires dépend-il de la volonté arbitraire des hommes ? N'est-il pas le résultat de la concurrence, non seulement au dedans, mais au dehors ? Les prix de revient, les prix de vente, l'élargissement ou le resserrement des débouchés, ne compliquent-ils pas cette question du salaire ? Sue n'est pas embarrassé pour si peu; il nous répond à cela par un grand mot, qui indique jusqu'ici un problème sans solution, l'organisation du travail.

A propos du travail des enfants dans les manufactures que Sue a mentionné en plusieurs endroits, nous pouvons signaler que la société pour l'instruction élémentaire a constamment réclamé contre les inconvénients du travail précoce des enfants dans les manufactures, et elle a tenu ses membres au courant des efforts que les amis éclairés de l'enfance ne cessaient de faire contre les abus et l'inhumanité du travail immodéré auquel on assujettissait dans trop d'ateliers de pauvres jeunes enfants bulletin de la société, t. II, 1839 et suivants).

La discussion de la loi proposée par l'autorité a fait connaître tout le mal qui en résultait.

Il est opportun ici de citer quelques articles de la loi promulguée en 1841 :

Art. 2. — Les enfants (pour être admis au travail des manufactures) devront avoir au moins 8 ans. De 8 ans à 12 ans, ils peuvent travailler 8 heures sur 24, divisées par un repos. De 12 ans à 16 ans, ils peuvent travailler 12 heures sur 24, divisées par des repos.

Article 3. — Le travail de 9 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin est considéré comme travail de nuit, interdit aux enfants au-dessous de 13 ans.

Article 5. — Tout enfant admis devra fréquenter une école jusqu'à 12 ans.

Pour nous, au XX[e] siècle, cette loi a beaucoup de défauts. Il nous paraît difficile de comprendre pourquoi les enfants devaient commencer à travailler avant l'âge de 14 ans. Mais s'il était nécessaire de promulguer la loi que nous avons citée, quelle était donc la condition des enfants dans les manufactures, avant sa promulgation ?

Nous avons à retourner maintenant à l'application de la théorie de Sue sur l'organisation du travail. La ferme de Bouqueval, non loin de Paris (que Rodolphe, le propagandiste de Sue et le « surhomme » des Mystères de Paris a fondée) est dirigée par Mme Robert et le père Châtelain. Pour former le personnel des employés, Rodolphe a fait savoir dans les environs, qu'il lui fallait six laboureurs et autant de femmes ou filles de ferme; mais il voulait choisir ces gens parmi les meilleurs sujets du pays d'après les renseignements qu'il ferait prendre chez les maires, chez les curés, ou ailleurs. On devait être payé « comme des princes », nourri mieux que des bourgeois » et partager entre tous les travailleurs un cinquième des produits de la récolte : on resterait deux ans à la ferme, pour faire ensuite place à d'autres laboureurs choisis aux mêmes conditions : après cinq ans révolus, on pourrait se représenter, s'il y avait des vacances. Alors les laboureurs et les journaliers se diraient dans

les environs, « Soyons actifs, honnêtes, laborieux, faisons-nous remarquer par notre bonne conduite et nous pourrons avoir un jour une des places de la ferme de Bouqueval; là, nous vivrons comme en paradis pendant deux ans; nous nous perfectionnerons dans notre état, nous emporterons un bon pécule et par là dessus, en sortant d'ici, c'est à qui voudra nous engager, puisque pour entrer ici, il faut un brevet d'excellent sujet » (Myst. de Paris, t. III, ch. VI).

Avec ce système, quoiqu'il n'y ait que douze places à donner, il y aurait cinquante bons sujets pour y prétendre et tout le monde, surtout les autres fermiers, y gagnerait. Le partage d'un cinquième des produits de la récolte est le système de la coopération moderne. Le système d'intérêt communal est mieux posé dans la ferme du Dr Gasterini (Les Sept péchés Capitaux, la Gourmandise, Ch. XIV). Là, les travailleurs partagent la sixième partie de tous les produits. Il n'y avait pas de terme à leur emploi. Ils pouvaient y rester toute la vie pourvu que leur travail fût régulier. Tout le monde avait intérêt à ce que tous les produits fussent soignés le mieux possible. Ainsi tout devient presque autant la chose des employés que du patron, et celui-ci gagnait encore autant qu'il leur abandonnait, parce que leur intérêt à tous était commun. Le patron rendait meilleure la condition de ses ouvriers et il y trouva son avantage. Voilà pour l'établissement de la ferme modèle; mais cela n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de la misère que l'auteur nous montre, à l'occasion des remèdes qu'il faut appliquer à l'exploitation de la classe ouvrière. Cette théorie d'exploitation n'est pas nouvelle. On la trouve dix ans auparavant dans les Paroles d'un Croyant, de Lamennais (Ch. IX). C'est le tocsin d'une révolution sociale.

Comme Sue le dit, rien n'intéresse le travailleur au bon ou au mauvais succès de la culture de son maître : que la récolte soit abondante ou non, pour le laboureur, c'est tout un, le propriétaire n'augmente ni ne diminue ses gages; il en est ainsi du fermier à bail et à arrérages

fixes dans ses relations avec son propriétaire; aucune solidarité, aucun lien : bon an, mal an, il faut que le fermier paie son fermage, ou qu'il soit saisi et expulsé; et une aversion instinctive sépare le travailleur agricole du fermier, et le fermier du détenteur du sol. Sue voudrait y substituer le fermage à moitié : c'est un mode beaucoup plus équitable. Il consiste en ce que le propriétaire donnant son terrain, et le métayer son travail, ils partagent également les produits. Mais les simples ouvriers agricoles restent toujours exclus de cette association. Ici et là, on trouve des patrons qui veillent sur le sort de leurs employés, mais l'esprit de mercantilisme ne tient pas compte des sentiments. Il faut faire autant de profit que possible, et peu importent les moyens de s'en emparer.

Juliette Dumont, nièce du Dr Gasterini, était « cultivatrice de primeurs, de fruits de pleine terre, et de serre chaude » (La Gourmandise, ch. 12). Elle employait au moins une vingtaine d'hommes. Outre leur salaire de cinquante sous par jour, elle leur donnait une part dans les bénéfices, afin de les intéresser, comme elle, à ce que les cultures fussent aussi soignées que possible. Ils se trouvaient le mieux du monde de cet arrangement. Les jardiniers ayant avantage à la prospérité de l'établissement, travaillaient avec zèle. Ils gagnaient aussi un salaire moyen de cinq francs par jour. Dans cet exemple comme dans le suivant, la théorie est belle. Thomas, le neveu du Dr Gasterini était « patron de pêche à Etretat » (La Gourmandise, ch. 12) et « vivait en association, chacun pour tous et tous pour chacun » avec ses employés. Ils achetaient filets et bateaux à frais communs et partageaient le produit de la pêche .Quand l'un d'eux est emporté par un coup de mer, sa veuve et ses enfants héritent de la part du père. Comme nous l'avons dit, la théorie est belle, mais où trouverait-on des patrons si philantropes ? C'est la philanthropie que cherche Sue, la philanthropie par laquelle celui qui est riche partage ses biens au profit de ses ouvriers. La coopération de Sue serait quelque chose de beau, mais ce n'est que la théorie de Fourier. Comme

on verra dans presque toutes les propositions faites dans ce sens, Sue ne considère ni les capacités physiques et intellectuelles, ni les désirs, ni les goûts, ni les tempéraments dans l'ensemble. Il suppose une égalité de toutes ces qualités.

Dans les Misères des enfants trouvés (Ch. X), il tâche d'opposer la doctrine des grands propriétaires à celle des ouvriers. Il commence par décrire les conditions dans lesquelles travaillent les pauvres métayers en Sologne. Dans les vastes domaines du comte Duriveau, que voit-on ? De malheureuses créatures abruties par l'ignorance, décimées par la fatigue, la faim, la maladie; des tenanciers écrasés sous des fermages onéreux. Les enfants des ouvriers agricoles sont élevés sans plus de sollicitude que les animaux des champs, parqués sans distinction d'âge ou de sexe comme des bêtes, et dans quelles demeures ! Regardons la métairie du Grand Genévrier. Le tout se composait d'une espèce de parallélogramme de masures dégradées, crevassées, construites en pisé. La toiture, effondrée en de nombreux endroits, était recouverte, ici de tuiles ébréchées, rongées par la mousse ou par la vétusté; là de chaume à demi pourri par l'humidité, plus loin, de touffes de genêts séchés.

Ces bâtiments formant la grange, la bergerie, l'écurie, l'étable, et le logement du métayer, entouraient une cour aux trois quarts remplis d'une masse de fumier infect, « baignant dans une mare assez creuse, aux eaux noires, fétides et stagnantes, entretenue par le suint et par les filtrations du sol marécageux ». Cet amas de liquide nauséabond envahissait la cour, du côté de l'habitation du fermier, dont le logis se composait d'une seule chambre.

Quelle était leur nourriture ? Le caillé, espèce de blé noir trempé dans de l'eau, ou du lait tourné qui n'était pas aussi appétissant que la nourriture des chiens du comte Duriveau. Mais ces gens, résignés à la détestable nourriture qui les attendait de jour en jour, n'éprouvaient aucun sentiment d'envie en voyant réserver pour la vente le lait chaud et les autres produits de la ferme. Une foule in-

nombrable de créatures naissent, vivent et meurent ainsi, dans l'ignorance, dans l'hébètement, ne connaissant de l'humanité que les douleurs, les misères, ne sachant pas que Dieu les a douées, comme tous, d'une âme et d'une intelligence. Quelle est l'idée du grand propriétaire ? C'est que faire du bien à cette canaille, c'est faire d'ingrates canailles. Ou la misère du peuple est feinte, ou elle est le résultat de ses vices. Que les riches se tiennent bien, qu'ils serrent leurs rangs, eux qui possèdent. Qu'ils ne fassent pas de concessions : c'est lâchement reconnaître ce tyrannique et prétendu droit du pauvre à être secouru par le riche. Qu'ils se montrent impitoyables. Sans cela, ils seraient débordés, et mieux vaut manger le loup qu'être mangé par lui. La charité est stupide, dangereuse, détestable. « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si la famille n'a pas le moyen de le nourrir, cet homme n'a pas le droit de réclamer une portion quelconque de nourriture; il est réellement de trop sur terre : au grand banquet de la nature, il n'y a pas de place pour lui » (Misères des Enfants trouvés, ch. VIII). C'est la thèse de Malthus dans son « livre du Meurtre » 1829.

Quels sont les devoirs du grand propriétaire, selon Sue ? S'il est trop pauvre pour exploiter ses terres au bénéfice de ses employés, il doit les vendre. Alors, la société exigera de l'acquéreur d'assainir, de fertiliser la terre et d'améliorer les habitations. Si les acquéreurs font défaut, la société achètera. « Une fois propriétaire, la société assainira, cultivera, défrichera, bâtira, dans l'intérêt de tous, et conséquemment d'elle-même, car elle appellera les ouvriers agricoles en association, en participation ». (Misères des enfants trouvés, ch. IV). Par ce moyen, la communion aura remplacé l'égoïste et stérile individualité, et l'émancipation des classes déshéritées sera effectuée. N'y a-t-il pas ici l'exposé de l'idée coopérative qui doit aboutir plus tard, au collectivisme pur ? Nous avons la même thèse dans la description de la manufacture modèle de M. Hardy, dans le Juif Errant. (TV, ch. 5 et 6, t. 14, ch. 2 et 3). M. Hardy rend attrayant le tra-

vail de ses ouvriers, il leur accorde une part dans ses bénéfices, outre un juste salaire. Selon lui, il y a dans toute industrie trois forces, trois agents, dont les droits sont également respectables, le capitaliste qui fournit l'argent, l'homme intelligent qui dirige l'exploitation, le travailleur qui exécute. Pour satisfaire à eux tous, il faut l'association, la commnauté, la fraternité. M. Hardy exige économie de fabrication, afin de produire à très bon marché; excellence des produits, afin de vendre très cher. D'abord, il établit un logement pour les ouvriers à la portée de leur travail. A ce moment, l'ouvrier marié payait 250 frs par an à Paris et l'ouvrier célibataire, 150 francs. M. Hardy avait 146 ouvriers mariés, et 118 célibataires. Pour les décider à abandonner leurs demeures à Paris, il leur fait d'énormes avantages. Il réduisit de moitié le prix de leur loyer, et au lieu de chambres malsaines, il leur offrit des appartements vastes, bien aérés, bien exposés, et facilement chauffés et éclairés, à peu de frais; ainsi 146 ménages lui payant seulement 125 frs de loyer, et 115 célibataires 75 frs par an, il avait un total de 26 à 27.000 frs. Un bâtiment assez vaste pour loger tout ce monde coûterait 500.000 frs. Il aurait donc son argent placé au moins à 5 % et parfaitement assuré, puisque les salaires lui garantiraient le prix du loyer. De plus, il y avait mise en commun des ressources individuelles qui procuraient une somme de bien-être impossible à réaliser sans cette association. Au lieu de procurer le bois, le charbon, la nourriture, les vêtements par fractions, et de les payer le double de leur valeur, l'association ferait de grands approvisionnements en s'adressant aux producteurs. De même pour les vêtements. Et tout le monde est employé, même les enfants, à des tâches convenables à son âge et à ses forces.

M. Hardy, ce spéculateur moderne, va plus loin que de reconnaître que l'homme « honnête, actif et laborieux a droit, positivement droit à exiger de la société du travail et un salaire proportionné aux besoins de sa condition ». Il donne aussi à ses ouvriers, outre leur salaire ré-

gulier, une part proportionnelle dans ses bénéfices. Il entre en communion avec eux. Il fonde une sorte de comité consultatif, où il appelle ses chefs d'ateliers et ses ouvriers les plus habiles. Ainsi, il découvre des ressources incroyables, mille procédés nouveaux, ingénieux, parfaits, tout à coup révélés par les travailleurs. (Il y avait aussi des bibliothèques, des salles de jeux, de concerts, etc...). Avec le système de communauté, c'est le patron seul qui est soumis aux pertes. Lui seul était responsable du prêt; seul aussi il donnait son nom, et les étrangers qui traitaient avec lui pouvaient ignorer absolument l'existence de l'association. Il fallait qu'un patron eût grand besoin d'argent pour souscrire à de semblables conditions, et en effet la plupart des associations fondées entre ouvriers et patrons l'avaient été sur l'initiative des patrons parce que ceux-ci n'avaient vu que ce moyen d'obtenir les capitaux indispensables pour soutenir leur établissement pendant la crise. Aussi les statuts associant les ouvriers restèrent lettre morte [1].

Sue se contente de dépeindre les misères des classes laborieuses. Il ne nous donne ni la cause ni les conditions exactes. Il n'y a pas de renseignements sur le salaire ou le prix de la vie. Chaque roman semble une diatribe pour exciter le peuple contre l'ordre social. Que dit-il du sort de l'ouvrier agricole, « L'isolement, l'abandon, une fin misérable, une agonie souvent remplie de tortures après des années d'un écrasant labeur ». (Misères des Enfants trouvés, ch. V). Ce sont les instruments infatigables de la richesse foncière du pays. « Ils sont heureux s'ils trouvent dans la vieillesse la litière d'une étable abandonnée pour y mourir au milieu de douleurs atroces, et c'est la simple volonté de l'homme exploitant l'homme qui réduit ces créatures à de telles extrémités » (Misères des enfants trouvés, ch. V).

L'abbé Ledoux, et de Macreuse, fondateur de l'œuvre de St Polycarpe, voulaient persuader aux prolétaires

(1) On trouve la même thèse de communauté dans l'atelier de Fortuné Sauval, de la Famille Jouffroy.

qu'ils doivent se soumettre aux « atroces misères » où ils vivent pour avoir la rédemption du ciel : l'abbé et son compagnon se moquent de leurs prétentions au bonheur et au travail. (Les Sept péchés Capitaux, l'Orgueil, ch. XV). Et la famille Morel ! Cinq enfants en bas âge, la mère au lit presque mourante, la grand'mère idiote, et pour nourrir tout ce monde, le lapidaire travaille comme un nègre, et ne gagne pas assez pour acheter du pain, et c'était un « fameux ouvrier » qui travaillait 21 heures par jour. Cet artisan restait malheureux et probe, auprès des pierreries fines qu'on lui confiait. Il représentait « l'immense et formidable majorité des hommes qui, voués à jamais aux privations, mais paisibles, laborieux, résignés, voient chaque jour sans haine et sans envie amère resplendir à leurs yeux la magnificence des riches ». (Mystères de Paris, t. 3, ch. XVIII). Si nous l'en croyons, les conditions où vit la famille Morel sont communes à presque tous les ouvriers. Dans les mots de Sue cités ci-dessus, Morel représente l'immense et formidable majorité. Le prolétaire est bon aussi parce qu'il regarde les riches sans envie. L'auteur paraît se moquer de la douceur, de la bienveillance du prolétaire. Est-ce que ces conditions étaient générales ?

Le Juif Errrant avait été artisan « voué aux privations et à la misère », et le malheur l'avait rendu méchant. Il a dit au Christ de marcher, marcher, parce que les impitoyables font les impitoyables. Il a ainsi voué les artisans à d'éternelles misères. Ils expiaient son crime à l'époque de Sue, car « depuis 18 siècles, ils n'ont pas encore été affranchis ».

Le type développé dans La Mayeux résume la condition morale et matérielle de milliers de créatures humaines obligées de vivre à Paris avec 4 francs par semaine. La Mayeux excuse sa sœur Céphise d'être devenue prostituée. C'était surtout devant la faim qu'elle a cédé, devant la faim et cette pénible obligation d'un travail acharné qui ne lui donnait pas même de quoi subvenir aux plus indispensables besoins. On pourrait citer davan-

tage, mais c'est toujours la même plainte des ouvriers, mal payés, exploités par les capitalistes, et tous honnêtes dans leur misère. Sue se contente d'affirmer que de telles conditions existent chez la majorité des ouvriers. Pourquoi l'affirme-t-il ? Parce que les journaux pour lesquels Sue écrivait l'affirmaient. Les journaux l'affirmaient pour donner au palais populaire quelque chose qui lui plaisait. C'était un moyen de courtiser le public, comme aujourd'hui d'établir une coterie, d'augmenter la circulation. De plus, c'était conforme au plan de Sue dans cette espèce de propagande, par laquelle il voudrait exciter et préparer les masses pour sa « nouvelle république universelle ».

Après la misère et la pauvreté des travailleurs, vient l'établissement du Mont-de-Piété, qui serait mieux organisé que celui du prêteur sur gages : mais Sue voulait un Mont-de-Piété où les prêts seraient gratuits, pour les ouvriers honnêtes, laborieux, chargés de famille. Comme garantie de ce prêt, il ne demande qu'un engagement d'honneur et une solidarité de parole jurée. Les ouvriers qui demandent ce prêt de secours doivent posséder un certificat de bonne conduite, délivré par leur dernier patron, qui indiquerait la date et la cause de la suspension du travail. Les prêts seraient remboursables mensuellement par 6e ou par 12e, au choix de l'emprunteur, à partir du jour où il aurait trouvé de l'emploi. A son engagement à rembourser le prêt aux époques fixes, adhéreront comme garants deux de ses camarades. L'ouvrier qui ne rembourserait pas la somme empruntée, ainsi que ses deux garants, ne pourraient prétendre désormais à un autre prêt. Mais qui va payer l'organisation et l'administration ? La seule réponse que nous donne Sue, c'est la philanthropie des riches, témoin l'application de sa théorie dans la maison du Bon Dieu fondée par Louis Richard avec les richesses de son père, avare. (Les Sept Péchés Capitaux, L'Avarice, ch. XXI).

A la fin des Misères des Enfants trouvés, Sue applique son système du « fermage à moitié » au domaine du

comte Duriveau. Celui-ci a regardé autour de lui et partout il n'a vu que misère, maladie, ignorance et désolation. Alors, il a conclu que « nul n'a droit au superflu, tant que chacun n'a pas le nécessaire ». Il voulait, en sacrifiant son superflu, que le pays devînt salubre et fertile, que les habitants devinssent sains et robustes, que leurs travaux devinssent attrayants, variés, intelligents, productifs, qu'ils devinssent enfin frères, par le fait de l'association dont il allait leur donner l'exemple. Que leur dit-il ? « Depuis que je vis au-milieu de vous, j'aurais dû accomplir les devoirs rigoureux auxquels ceux qui possèdent tout sont obligés auprès de ceux qui ne possèdent rien. Le territoire de cette commune est de 6000 arpents à peu près, qui m'appartiennent, sauf 300 arpents morcelés entre vous. Associons-nous donc. Que vos terres et les miennes ne fassent plus qu'une propriété qui soit nôtre : qu'il en soit ainsi de nos troupeaux, de nos chevaux. Dans cette association, vous donnez vos bras, votre industrie, moi le sol, les constructions, l'argent nécessaire aux premières cultures : en fournissant ainsi à l'association les moyens, les instruments de travail, j'apporte à moi seul autant que vous tous ensemble; loyalement, j'aurais donc le droit de prélever pour moi seul la moitié de vos bénéfices ». Mais, il renonce à cela même. Les logements des associés doivent être comme celui des artisans dans la manufacture de M. Hardy, avec mise en commun de toutes les ressources. D'après le raisonnement de Sue, la propriété individuelle appliquée à la terre est injuste, contraire au droit naturel, originaire et traditionnel, et provient d'une prise de possession illégitime.

Dans le système de Sue, on conteste la légimité de toute prise de possession de la terre et l'on proclame comme un principe fondamental, que l'occupation, même exempte de violence ou de vol, ne peut justifier le droit de propriété individuelle du sol. Le motif invoqué est que l'occupation ne peut s'appliquer légitimement qu'aux objets susceptibles d'appropriation privée; or la terre ou plutôt ses facultés productrices, ne pourraient constituer

une propriété individuelle exclusive. Pour justifier cette proposition Sue dit que la terre ou plutôt ses facultés productrices et spontanées existant en dehors de tout travail, sont aussi indispensables à l'homme et aussi peu susceptibles d'appropriation exclusive et individuelle, que l'air ou la lumière, la chaleur du soleil, ou la force du vent; d'où l'on conclut que la mainmise des premiers occupants, même exempte de vol ou de violence, serait nécessairement vicieuse. L'inégalité dans la possession de la terre, dit Sue, est la grande cause de l'inégalité de la distribution des richesses. Le seul mode de justification du droit de propriété est le travail. Sue conclut que les propriétaires possèdent sans droit tout ce qui n'est pas le produit de leur travail; que la rente de la terre n'étant pas le produit du travail, l'homme n'y a aucun droit; que le cultivateur seul doit être propriétaire.

Les associations présentaient aux yeux du public un grand péril : elles étaient considérées comme la forme sensible et extérieure, comme un commencement d'effet de ce socialisme d'autant plus redouté que nul ne pouvait dire au juste en quoi il consistait. Ces théories socialistes, qui aujourd'hui laissent la majorité indifférente, avaient jeté dans la classe paisible et nombreuse des propriétaires, même des moindres, un émoi que nous avons peine à comprendre. Ils tremblaient à la pensée de voir l'Etat se saisir de leurs propriétés et établir quelque système communiste. Or, si l'indifférence politique était déjà presque aussi grande que de nos jours, nul de ceux qui possèdent, même le plus petit morceau de terre ou le moindre titre de rentes, ne reste insensible à l'idée de perdre son avoir, c'est-à-dire ce qui fait son existence et celle des siens.

Les critiques contemporains ont essayé de montrer que toutes les idées de Sue, et ses romans sur les questions sociales de son temps, sont inexactes, et de plus, qu'il n'était pas sincère, et qu'il n'avait pas de convictions du point de vue social. Nous allons montrer que les conditions et le

milieu des classes ouvrières qu'il a dépeints sont réels et véridiques.

Sue n'a pas tenté de bâtir un plan, ni de soutenir une thèse. Tout ce qu'il voulait faire, c'était démontrer et exposer les conditions dans lesquelles travaillaient la majorité de la classe ouvrière. On le traite de socialiste, d'humanitaire, d'utopiste et de pis encore. Tous nient que de telles conditions aient jamais existé, et on laisse là la question sans examiner les faits. Ainsi, Hippolyte Desprez (R. D. M., I, 1849) dit qu'une société dépourvue du goût littéraire a seule pu faire la fortune de Sue. Cuvillier-Fleury accuse Sue d'être un sensualiste élégant, à qui il est impossible d'écrire un livre sincère. (Portraits politiques et Révolutionnaires. Vol. II, Lévy, 1889). Le même auteur dit que Sue jette de la boue à la société par caprice et que le livre, Les Mystères du Peuple (id.) est la folie d'un fantaisiste à bout de moyens. Bontoux (L Veuillot, Les mauvais maîtres de son temps, Perrin, Paris, 1914), résume l'œuvre de Sue dans les deux mots « cloaca maxima ». Louis Blanc avait dit dans son Organisation du travail, 1830 : « C'est parmi ceux qui souffrent qu'il faut chercher les leçons des progrès et des exemples de dévouement ». Sue répète la phrase de temps en temps et dans « Les Mystères de Paris » et dans « Le Juif Errant », mais les critiques classiques traitent de réalisme outrageant cette recherche dans la vie journalière des travailleurs.

Limayrac (Le roman philanthrope et moraliste, 1844), dit que le contraste de l'opulence et de la misère qui forme la partie principale de la thèse de Sue, explique son succès, mais que les tableaux de misère sont fantastiques. Le même critique nous apprend que Sue introduit les jésuites dans le Juif Errant parce qu'il avait besoin de trouver un nouveau répertoire de crimes pour amuser ses lecteurs (R. D. M., 1845, II, p. 937). Le critique de la Revue Suisse fait une condamnation générale des œuvres de Sue. Il dit que les Mystères de Paris ont révolté la morale publique (Rev. Suisse, 1843, p. 443). Le même

roman était un fond de crapule. (id., 1844, p. 668). Le Juif Errant est ridicule, quoique les éditeurs qui veulent accaparer pour eux la publication du roman soient « aux folles enchères ». (Rev. suisse, 1844, p. 666). La Gazette d'Augsbourg est assez brève sur ce sujet. Les romans de Sue ne sont que des « combinaisons romanesques » (1843, articles 133-139). Hippolyte Desprez ne voit que Rodin et le côté religieux. Il critique toujours la « haine du jésuite et la terreur de l'homme noir » (R. D. M., 1849, I).

En 1855, Sainte-Beuve trouve une veine socialiste et humanitaire dans l'œuvre de Sue, mais il ajoute que cet auteur populaire est asservi à son public (Port. Contemp., 2e édit., 1855, pp. 67-91) [1].

G. Planche y trouve un amour immodéré de la fange (R. D. M. 2e Série 1855). Guy de Molènes se moque des prétentions psychologiques de Sue, mais il ne dit rien des conditions sociales (R. D. M., 1842, I, p. 105), Sainte-Beuve, au contraire, en parlant d'Arthur, croit que « le personnage est vrai. Il y a de nos jours, plus d'un Arthur » (R. D. M., 15 Sept. 1840). Alfred Nettement condamne en totalité l'œuvre de Sue. Selon lui, l'œuvre est incohérente, contradictoire et fausse. La composition en est imparfaite. On ne saurait expliquer son succès par son mérite, mais par la peinture hardie des mœurs faciles et libres de la portion la moins honorable des classes populaires; dans un appel à cette morale sociale dont le résultat est d'exciter les classes inférieures contre les classes supérieures, en traçant un tableau exagéré des misères et des souillures de l'ordre social. (A. Nettement. Etudes critiques sur le feuilleton-roman, 1847, Lagny frères).

Voici ce que pense le Constitutionnel : « M. Sue a ouvert de nouveaux horizons au roman, qui s'inspire, grâce à lui, des phénomènes généraux de la vie sociale, cherche à en étudier les lois, à en signaler les désordres et les

(1) Si Sainte-Beuve est le critique de la Revue Suisse de 1843, p. 443, il est intéressant de comparer ces deux opinions : celle de 1843 et celle de 1855.

tristes iniquités. Il n'y a pas de devancier dans la voie large et progressive où il marche ».

Nous ne voulons considérer, ni la critique de Marancourt (Le Juif Errant à la recherche des horreurs sociales, 1847), ni celle de Mirecourt (Portraits et silhouettes) (N° 121- 150, 1867-72 et L'histoire de mes contemporains), ni celle de J. B. Jacquot. Le premier se borne à faire un plagiat du Juif Errant, et le second à ramasser toutes les histoires fantastiques au sujet de Sue. Poitou (Du roman et du Théâtre contemporains et de leur influence sur les mœurs. 1857, Durand), dans sa critique, avoue qu'il n'a traité que de la mauvaise littérature et l'œuvre de Sue occupe une grande partie de sa thèse, mais il n'a considéré que le côté moral. Naturellement, après avoir comparé la morale sociale de Sue avec celle de Molière, il conclut que l'œuvre de Sue est bien inférieure.

Nous voudrions examiner d'abord Sue et la sincérité de ses idées. La question est assez difficile à résoudre car tout le monde s'accorde à constater que Sue brode en romancier peu scrupuleux. Le Constitutionnel vaut d'être cité. Après les élections de 1850, où il est devenu représentant du peuple pour la Seine, Sue écrivit la lettre suivante (Le 17 nov. 1850. Au Rédacteur du Constitutionnel) : « Il y a — dit-il, — toute une révolution intellectuelle et morale entre la Vigie de Koat-Ven, et le Juif Errant, ou les mystères de Paris. Il est seulement donné aux esprits supérieurs de concevoir la vérité de prime-saut, et de n'avoir pas à traverser l'erreur pour arriver à la connaissance du vrai; je n'ai pas eu ce bonheur : il m'a fallu passer par les théories aussi fausses que désolantes dont sont empreints mes premiers ouvrages, pour arriver à force de travaux et d'observations, aux théories socialistes, qui seules ont valu à mes derniers livres un succès si au-dessus du peu qu'ils valent, et pour le fond, et par la forme... A mesure que l'âge, la connaissance des faits, des hommes et des choses, a mûri ma raison, j'ai peu a peu tendu vers des idées que je crois fermement les seules vraies, et auxquelles depuis plusieurs années, je me suis

voué cœur et âme; j'ai dû rogner les premières erreurs... mes livres reflètent simplement, sincèrement, les diverses phases de mon esprit, depuis 20 ans, car, il y a 20 ans que j'écrivais la Vigie de Koat-Ven. Il m'eût été facile de supprimer ou d'atténuer les contradictions flagrantes qui existent entre les théories de mes premiers et de mes derniers ouvrages : je n'ai voulu rien atténuer, rien supprimer, car je me suis trompé de bonne foi ».

Peu avant sa mort, Sue écrit d'Annecy : « La plus glorieuse récompense de mes travaux serait de penser que j'ai bien mérité de la Démocratie » (le 28 sept. 1857). Dans la préface d'un livre (Venceslas et Marie l'Espagnole ou la victime d'un Moine, 1846), d'Aygnals de Izco, Sue parle ainsi de l'auteur. C'est un homme qui a « un généreux et saint amour de l'humanité, une foi sincère dans l'avènement du progrès social et politique de son pays, (l'Espagne), une haine vivace, implacable contre l'exploitation de l'homme par l'homme ».

Legouvé, quoiqu'il fût ami de notre romancier, ne s'abstient pas de nous confier les côtés mauvais de Sue aussi bien que les meilleurs traits de son caractère. On peut lire beaucoup de petits détails intéressants dans ce livre de Legouvé (Soixante ans de Souvenirs, II., 1885). Celui-ci, par exemple : un malheureux s'est suicidé dans la maison de Sue. Il tenait à la main un billet où il dit : « Je me tue par désespoir; il m'a semblé que la mort me serait moins dure, si je mourais sous le toit de celui qui nous aime et nous défend ». On apprend aussi qu'après le chapitre sur la famille Morel (Myst. de Paris), Pleyel avait donné de l'argent à Sue pour que celui-ci pût s'acquitter de ses dettes. Mais Sue donna l'argent à un pauvre charpentier honnête qui était dans la gêne.

Après le premier feuilleton des Mystères de Paris dans le Journal des Débats, le rédacteur en chef de la Démocratie Pacifique appela ainsi l'attention du public sur Sue : « M. Sue entre maintenant sur une voie inexplorée. Il entreprend la peinture des souffrances et des besoins des classes travailleuses. M. Eugène Sue a été baptisé le

Romancier Maritime, aujourd'hui il s'appelle Le Romancier populaire ». Sue lui-même écrivit à Legouvé qu'il avait déjà eu un entretien avec l'auteur de cet article, et qu'il allait se vouer au parti populaire. Comme Legouvé le dit, une fois sur la route de Damas, Sue a continué jusqu'au bout. Sinon, pourquoi se serait-il exilé après le Coup d'Etat de 1850. Louis Napoléon avait rayé son nom de la liste des proscrits sous certaines conditions, mais Sue n'a pas voulu apostasier et il s'est retiré en Savoie. Voilà un fait qui doit garantir la sincérité de ses convictions.

Examinons maintenant l'exactitude de Sue dans ses peintures de la misère et de l'exploration des classes ouvrières.

Il résulte d'un rapport officiel publié en 1837 par Gasparin que le nombre des indigents secourus dans les 1.329 hôpitaux et hospices, ne s'élevait pas en 1833 à moins de 425.049. En ajoutant à ce nombre celui des indigents secourus à domicile par les bureaux de bienfaisance, l'auteur du livre sur la Misère des Classes Laborieuses, Duret, constate comme résultat certain des dernières investigations administratives, qu'en France, il y a plus d'un million d'hommes qui souffrent, littéralement, de la faim, et ne vivent que des miettes tombées de la table des riches. Que serait-ce donc si nous pouvions faire le compte exact de ceux qui ne sont pas officiels ? En supposant qu'un indigent officiel en représente au moins trois, supposition admise par Duret, on est conduit à reconnaître que la masse de la population souffrante est, à la population totale, à peu près dans le rapport de 1 à 9. La neuvième partie de la population réduite à la misère ! Et on dit que les peintures de Sue sont fantastiques, qu'elles procèdent d'un cerveau dérangé ! Nous voudrions citer des documents officiels plus précis d'après le tableau de Legoyt. (Stat. de la V. de Paris 1846, Doc. Offic.). Nous voyons monter toujours le chiffre du paupérisme officiel entre 1791 et 1844. Il faut nous rappeler aussi que les conditions dont Sue parle, prévalaient entre 1840 et 1845.

Chez Blanqui (Des Classes ouvrières en France, 1849, F. Didot. Ouvrage couronné par l'Acad. des Sc. Pol. et Mor. CF. aussi L. Blanc, Org. du Travail 1830. Soc. de l'Industrie paternelle, p. 39), nous apprenons qu'il existe à Paris, à Rouen (et il en est de plus terribles à Lille), des « repaires mal à propos honorés du nom d'habitations », où l'espèce humaine respire un air vicié, qui tue au lieu de faire vivre, qui attaque les enfants sur le sein de leur mère et les conduit à une décrépitude précoce, au travers des maladies les plus tristes, les scrofules, les rhumatismes, la phtisie pulmonaire. Des pauvres enfants qui échappent au vice de ces mortelles demeures finissent par tomber dans l'imbécilité. Quand ils parviennent à 20 ans, on n'en trouve pas dix pour cent capables de devenir soldats; la misère, les privations, le froid, le mauvais air, le mauvais exemple, les ont amaigris, atrophiés, corrompus, démoralisés. On n'a qu'à étudier l'attestation de Legoyt (Compte-rendu du recrutement 1843) sur la condition physique des ouvriers.

Revenons à Blanqui (loc. cit.) : il nous fait entrer dans les maisons des ouvriers par des allées basses, étroites et obscures où souvent l'homme ne peut pas se tenir debout. Les allées servent de lit à un ruisseau fétide, chargé des eaux grasses et des immondices de toute espèce. Il y a des flaques pestilentielles entre les pavés. Les réduits sont bas, mal fermés, sans lumière, dépourvus de meubles et d'ustensiles. Le lit est une litière de paille, effondrée, sans draps ni couvertures; la vaiselle, un pot de bois ou de grès, écorné, qui sert à tous les usages. Les enfants couchent sur un sac de cendres. Le reste se plonge pêle-mêle, père, mère, enfants, frères, sœurs, dans cette litière indescriptible. Les enfants sont étiolés, bossus, contrefaits, à l'aspect pâle et terreux. L'industrie principale des femmes à Lille, consiste à ramasser dans les rues des épluchures de légumes dont elles essaient d'extraire un peu de nourriture ou à recueillir des cendres pour les tamiser et les vendre après s'en être servies en guise de matelas. Il y en a 3.000 qui font ce métier à Lille seul. Il y a des femmes qui ne mangent pour toute nourriture que deux kilogs de

pain par semaine. Le Dr. Gosselin s'écrie dans son rapport au Conseil Municipal : « Sur 21.000 enfants, il en est mort avant l'âge de 5 ans, 20.700 ».

Selon Villermé (Etat Physique et moral des ouvriers. 1840, Renoir et Cie, Ouvrage entrepris par ordre et sous les Auspices de l'Académie des Sciences morales et politiques), les gains de la classe ouvrière sont très modiques, et sa nourriture, sa santé laissent comme son logement, beaucoup à désirer. Non seulement le travail est insalubre pour un certain nombre, excessif pour les jeunes enfants, mais encore, il est pour beaucoup rétribué par des salaires très faibles, et d'autant plus insuffisants que ceux qui les reçoivent n'ont pas d'autres ressources pour vivre, et manquent presque toujours d'ordre et d'économie. On a vu l'indigence affreuse, l'abrutissement, les vices, la dégradation profonds à Lille, à Paris, dans le département du Haut-Rhin. Dans la haute Alsace, ils sont mal logés, mal vêtus, mal nourris, pâles, maigres exténués de fatigue; mais le plus grand nombre de ces derniers, auquel on donne à Thann et à Mulhouse l'expressive et étrange épithète de Nègres Blancs, se recommandent à toutes les sympathies des hommes de bien par leurs bonnes qualités et la cause respectable de leurs misères. Les mêmes conditions existent à Roubaix, à Tourcoing, à St-Quentin, à Rouen, et dans le reste des départements de l'Aisne et de la Seine-Inférieure. Le mélange des sexes dans des ateliers communs a souvent la plus fâcheuse influence sur leurs penchants et leurs habitudes, surtout quand ils demeurent dans une grande ville, ou ne rentrent pas le soir dans leur famille. Lisons la plainte de Sue en parlant de la jeunesse de Rose Pompon, dans « Le Juif Errant ». Il montre comment elle est devenue prostituée, comment ses idées ont été viciées, et il finit par déclarer que ce n'est pas un cas isolé, mais toutes les jeunes ouvrières courent ce danger dans les ateliers communs, et il avait évidemment raison. Pour revenir à Villermé, bien peu de travaux sont plus dégoûtants, d'une odeur plus repoussante, et payés d'un salaire plus faible que la préparation de la soie ou son tirage du cocon. Aussi

les ouvriers, ou mieux les ouvrières qui l'exécutent appartiennent-elles à la classe la plus pauvre et « il serait difficile si on ne les avait vues, de se faire une idée de la misère et du mauvais état de santé d'un grand nombre d'entre elles ». Sue cite aussi la mortalité et la misère des métiers homicides, des préparations de certains produits chimiques, etc, qui forme la base d'un mémoire présenté à l'Académie des Sciences par J. N. Gannal, 1840 (Cf, Myst. de Paris, p. 8, ch. 2). Il cite aussi la Ruche Populaire (oct. 1843) journal rédigé par des ouvriers] au sujet de la mort de Victoire Herbin (Juif Errant, T. 13, Ch. 12), disant que « son état de cardeuse de matelas l'a tuée ». Voilà ce que nous lisons dans la Ruche Populaire « Cardeuse de matelas, la poussière qui s'échappe de la laine fait du cardage un état nuisible à la santé, mais dont le danger est encore augmenté par les fabrications commerciales. On trempe la laine dans de la chaux qui après en avoir opéré le blanchiment y reste en partie; c'est l'ouvrière qui en souffre : car lorsqu'elle fait cet ouvrage, la chaux qui se détache sous forme de poussière, se porte à sa poitrine par le fait de l'aspiration, et plus souvent lui occasionne des crampes d'estomac et des vomissements qui la mettent dans un état déplorable; la plupart d'entre elles y renoncent; celles qui s'y obstinent gagnent pour le moins un catarrhe ou un asthme qui ne les quitte qu'à la mort. »

Quant aux ouvriers en soiries, proprement dits, leur position est meilleure et leur salaire est plus fort. Ils sont plus rangés, mieux vêtus, nourris et logés. Mais ils doivent ces avantages au travail qu'ils font en famille. Villermé (Loc. cit.) cite le budget d'un contremaître de filature. Le mari, la femme, et les quatre enfants gagnent ensemble 1.260 fr. par an. Voici leurs dépenses :

	Par jour	Par an
Logement	0,20	73
Nourriture [1]	2.80	1.022
Autres dépenses : éclairage, savon, bois, etc.	0,36	131,40
	3,36	1.226,40

Nous voudrions citer le budget des salaires compilé par Villermé et sa critique des salaires en relation avec le prix des denrées (ouvrage cité, tome 2, pp. 10-12-16).

Salaire :

de 454 fr. par an à 785 fr. pour les hommes faits,
252 » — 264 » — femmes,
200 » — 260 » — jeunes gens de 14 à 16 ans,
152 » — 182 » — enfants de 12 à 14 ans,
145 » — 156 » — enfants de 10 à 12 ans,
104 » — — enfants de 7 à 9 ans.

Un homme seul gagne assez pour faire des économies, mais c'est à peine si la femme est suffisamment rétribuée pour subsister, et si l'enfant au-dessous de 12 ans gagne sa nourriture. Quant aux ouvriers en ménage, dont l'unique ressource est également dans le prix de leur main-d'œuvre, beaucoup d'entre eux sont dans l'impossibilité de faire des économies, même en recevant de bonnes journées. Cette impossibilité résulte surtout de la position de chef d'une famille trop jeune encore pour les aider et aux besoins de laquelle ils sont obligés de pourvoir. Il faut admettre au surplus que la famille dont le travail est peu rétribué ne subsiste avec ses gains seuls qu'autant que le mari et la femme se portent bien, sont employés pendant toute l'année, n'ont aucun vice, et ne supportent d'autre charge que celle de deux enfants en bas âge. Supposez un troisième enfant, un chômage, une ma-

(1) Pain, soupe maigre, pommes de terre, pot-au-feu.

ladie, des habitudes ou seulement une occasion fortuite d'intempérance, et cette famille se trouve dans la plus grande gêne, dans une misère affreuse : il faut venir à son secours. L'important pour le travailleur est plus encore d'avoir des salaires stables que des salaires élevés et d'acheter les choses dont on a besoin à des prix toujours les mêmes plutôt qu'à un bon marché qui ne se soutient pas.

Citons de Gérando, (Les salaires ordinaires en France chez J. Renouard et C^ie^. — Partie d'un ouvrage entrepris pour l'Ac. des Sc. Pol. et Mor., 1839), pour les salaires moyens en France :

Pour l'artisan	de 1 fr. 50 à 3 fr. »	par jour
— l'agriculteur	de 0 fr. 70 à 1 fr. 70	par jour
— la femme ouvrière ..	de 0 fr. 50 à 0 fr. 90	par jour
— la femme travaillant aux champs	de 0 fr. 30 à 0 fr. 60	par jour
— les enfants de 11 à 15 ans — artisans..	de 0 fr. 25 à 0 fr. 60	par jour
— les enfants de 11 à 15 ans — aux champs	de 0 fr. 20.	

Et puis comparons le prix de la vie chez le baron de Moroques (1832 — De la Misère) pour une famille, père, mère et trois enfants :

	Par an
Pain à 32 cent. et demi chacun par jour	296,40
Viande, etc., à 50 cent. par jour	182,50
Boissons, 25 cent. par jour	91,25
Habitation	50 »
Feu et lumière	40 »
Impositions directes	10 »
Renouv. et Entr. du mobilier	30 »
Vêtements : Chef	50 »
Femme	30 »
Enfants (3)	60 »
Ustensiles, tabac, etc...	19,85
Total ..... frs	860 »

Voilà pour l'ouvrier dans l'aisance. Supposez-le dans la gêne; sur toutes ses dépenses, il ne pourra qu'à grand' peine opérer moins d'un huitième ou environ 100 fr. de réduction. Si lui et sa famille ne gagnent pas 760 fr., il sera dans la misère et aura besoin de l'Assistance Publique. Au-dessous de ce gain, la famille de l'ouvrier est dans la gêne. De Moroques (1832 — De la Misère) dit que le paysan, accoutumé à vivre de pain noir et de laitage, se trouve souvent plus heureux avec un salaire de 1 fr. 25 par jour, que l'ouvrier citadin accoutumé au pain de froment et à la viande avec un salaire double de celui-là. Quand l'ouvrier de campagne gagne 620 frs par an il se trouve au-dessus du besoin. Mais voyons comment il gagne cet argent.

300	Journées	du chef de famille à 1 fr. 25	375 frs
200	—	de sa femme à 0 fr. 75	150 »
250	—	d'enfants à 38 cent.	95 »
		Total	620 frs

Ce n'est pas le travail de l'ouvrier seul. — C'est le travail de toute la famille. Que deviendrait le reste de la famille, si le chef seul travaillait ? Villeneuve Bargement (1839 — Economie politique chrétienne. Ouvrage couronné par l'Ac. des Sc. Pol. et Mor.), déclare que les calculs de de Moroques s'accordent à très peu près avec les siens en ce qui concerne l'ouvrier agricole, mais que dans les grandes villes et principalement dans celles de la région du Nord, il a trouvé qu'il fallait plus de 860 fr. pour faire vivre une famille d'ouvriers également composée de cinq personnes.

Il n'y a aucun doute que la misère de la classe ouvrière n'ait été augmentée par l'application de la vapeur aux industries mécaniques, et la concurrence entre les patrons qui, bien entendu, voudraient vendre au plus bas prix, pour avoir la clientèle. Frégier (Des Classes dangereuses en France, 1840), chef de bureau de la Préfecture de la Seine, constate le fait avec assez de netteté. Il ajoute que

« la classe des ouvriers moins corrompue que les chiffonniers, mais beaucoup plus remuante, offre des dangers plus immédiats. Les perturbations continuelles auxquelles l'expose, surtout depuis un certain nombre d'années, la marche progressive de l'industrie, l'ont réduite à un état de souffrance très inquiétant. C'est une épreuve qui contribue puissamment à rendre plus misérable et plus précaire que jamais l'existence de cette partie importante de la population ».

Toutes les autorités (Villeneuve-Bargemont, Loc. cit.) sont d'accord sur la durée du travail. La durée journalière est très longue, excepté dans les temps de crise : la journée est ordinairement pour tous les ouvriers employés dans les manufactures, de 15 à 16 heures sur lesquelles on en exige 13 de travail effectif, terme moyen. Si nous nous rappelons ce que nous avons écrit au sujet des salaires, nous ne pouvons que conclure avec Sue que la condition de la classe ouvrière en France était loin d'être parfaite. La condition des enfants employés dans les manufactures doit surtout nous émouvoir; car trop souvent victimes des débauches et des imprévoyances des parents, ils ne méritent jamais leur malheur. Suivant les tableaux que nous avons trouvés chez les autorités citées (V. Bargemont, Villermé, Blanqui, Dupin. — Loc. cit., etc...) les enfants sont pâles, énervés, lents dans leurs mouvements; ils offrent une apparence de misère, de souffrance, d'abattement. Ils sont à la fabrique 12 heures avec 2 heures de repos. On inflige une torture à des enfants de 6 à 8 ans : ce n'est pas un travail. Ils sont mal nourris, mal vêtus, obligés de parcourir dès 5 h. du matin, la longue distance qui les sépare de leurs ateliers et qu'achève d'épuiser, le soir, leur retour de ces mêmes ateliers. Comment ces infortunés qui peuvent à peine goûter quelques instants de sommeil, résisteraient-ils à tant de misère et de fatigue ? « Le mal existe donc : il ne s'agit plus de le constater, mais de lui porter un remède prompt et efficace, car la propagation des tissages mécaniques, l'agrandissement des filatures de coton et de laine, l'établisse-

ment des filatures de lin et de chanvre à la mécanique, le rendent chaque jour plus déplorable » (Nouvelle lettre d'un industriel des Vosges à M. François Delessert, Membre de la Ch. des Députés, pour être communiquée à M. le Ministre du Commerce, Strasbourg, Avril 1839).

Dans la Chambre des Pairs (Séance du 31 mai 1839) le comte Tascher dit : « Des enfants sont employés dans les ateliers dès l'âge de 6 à 8 ans et sont arrêtés dans leur développement physique par des travaux dont la nature et la durée sont au-dessus de leurs forces. Pendant ce temps, ils demeurent étrangers à l'instruction des écoles. La population manufacturière est en général faible et débile ». — Dans la même séance, M. Barbet dit : « Si vous indiquez 8, 10, 11 heures de travail, selon l'âge des enfants, c'est condamner plusieurs industries à voir ralentir leurs travaux et même à les voir cesser, parce qu'ils ne pourraient pas soutenir la concurrence, si le travail des enfants était supprimé. Dira-t-on qu'on devra augmenter le nombre des enfants de manière à en avoir deux au lieu d'un ? Le Ministre du Commerce a répondu : « J'ai trouvé les renseignements qu'il avait provoqués (le comte de Tascher). Ils ont été fournis par les préfets, les membres des chambres consultatives, les prud'hommes et en un mot les autorités locales » (Le Moniteur du 16 juin 1839).

Il paraît que le travail des enfants et l'exploitation des familles sont nécessaires à l'existence des fabriques et des ouvriers. Louis Reybaud (Sur la laine, 1840) semble avoir assez bien indiqué les phases de la famille ouvrière employée dans la manufacture. La première phase, celle du jeune ménage, est dure, lorsqu'il vient plusieurs enfants, surtout si les naissances se succèdent rapidement; le temps de la mère est absorbé en totalité si elle peut rester chez elle, en partie, si elle ne peut renoncer à son salaire, par l'allaitement, le soin des enfants, la préparation de la nourriture; au mari incombe le soin de faire vivre le ménage. Quand les enfants sont devenus assez grands pour aller à la fabrique, ils rapportent au lieu de

coûter; alors commence une deuxième phase pendant laquelle la famille jouit de plus d'aisance. Ensuite, vient le temps où elle se disperse : les jeunes gens veulent vivre pour eux-mêmes; les parents dont l'âge a affaibli la force n'ont plus qu'un salaire amoindri et sont exposés aux infirmités; c'est la troisième phase et parfois la plus pénible. Jusqu'à 1857, le salaire avait plus perdu que gagné en puissance d'achat. Corbon en 1853 évaluait à 70 % en moyenne l'augmentation des petits loyers à Paris depuis 25 ans et le renchérissement de la vie ouvrière à 35 % — le salaire à 10 à 15 %. On ne peut, à vrai dire, se rendre un compte exact des conditions matérielles de la vie. Le nombre d'heures de travail de l'ouvrier, le chiffre de son salaire, le prix du pain qu'il achète, définissent sa vie avec assez de netteté. Mais ces éléments très variables sont assez mal connus. D'après beaucoup de livres qui font autorité :

(Statistique de la France, t. XII. — (*) Dupin : Recherches statistiques sur la V. de Paris, 1850. — Villermé : Loco. cit. — (*) Bourgouin : Les patrons, les ouvriers et l'Etat, 1912. — Territoire et population de Paris, 1837) on peut constater qu'il y avait une baisse régulière dans les salaires industriels de 1814 à 1840, que les heures de travail, et le prix des denrées augmentent pendant la même période. Les salaires montrent une baisse de 22 % depuis 1800, tandis que le prix des denrées monte de 60 % (Table du Ministre du Commerce dans un discours à la Chambre en 1841. Bulletin du commerce). Les ouvriers mousseliniers de la région de Tarare, qui travaillent à domicile en famille, gagnent en 1820, de 40 à 45 sous; en 1840, de 28 à 30. Les 100.000 cotonniers de la Seine-Inférieure ont subi une réduction de salaire qui est de moitié au moins, souvent des deux tiers. Pour certains articles, l'avilissement du prix est incroyable. « Les prix payés à Rouen pour une douzaine de mouchoirs, va-

(*) Ouvrages couronnés par l'Académie des Sciences morales et politiques.

riaient, suivant la largeur, de 5 à 30 fr. Ils tombent à 1 fr. 50 et 4 fr. 50. L'ouvrier qui en fabrique de 2 à 4 douzaines par semaine a vu ainsi son salaire hebdomadaire passer de 20 fr. à 6 fr. et de 60 fr. à 9 fr. Les tullistes de Calais qui travaillent à façon ont connu en 1823 des salaires de 15 à 20 fr. par jour. Ils tombent à 1 fr. 50 et 3 fr. Dans le Département du Nord où sur 962.000 habitants (1820) il y a 224.300 ouvriers, les salaires de 6 fr. tombent à 3 fr.; ceux de 3 fr., à 1 fr. 50. Ceux des femmes, de 1 fr. 25 à 60 cent., de 2 fr. 50 à 1,25. Qu'il s'agisse de blanchisseurs de tulle, de constructeurs de machines, de fondeurs de fer, de brodeuses au crochet, tous les salaires sont réduits de moitié. Les 21.700 ouvriers de Ste-Marie-aux-Mines, qui presque tous, travaillent à domicile le tissage du coton, gagnent par semaine, les tisserands de 8 à 10 fr., les diviseurs de 4 à 4,50, les bonnetiers, de 7 à 8 fr. 50. Les enfants touchent de 1 fr. 50 à 3 fr. Dans le Haut-Rhin, à Mulhouse, centre d'une industrie de filature, et d'imprimerie d'indiennes, (44.840 ouv. en 1827), les salaires de filatures sont tombés à 35 cent. par jour pour les enfants, 0,75 pour les dévideuses et 3 frs pour les hommes dans les tissages ».

« Ils s'échelonnent de 1,50 à 2,50. Les enfants et les femmes préparant le fil reçoivent de 0,25 à 0,50 par jour. Les chefs d'atelier de Lyon, propriétaires d'un ou plusieurs métiers et qui travaillent à façon la soie fournie par les fabricants, voient le revenu de leur travail diminuer sans cesse. En pleine prospérité, vers 1842, un métier ne rapporte pas plus de 3 frs par jour, mais en 1840, un ouvrier lyonnais ne gagne pas le 1/3 de 1810. D'après Dupin qui s'occupe de la période de 1830-40, les salaires des drapiers d'Abbeville sont de 1,50 à 2 fr. et ceux des femmes et enfants, de 0,60 à 0 fr. 75 : ceux des Forges et Filatures du Doubs varient de 1 fr. à 1 fr. 50. Les 1.500 horlogers de Besançon gagnent 2 fr. Les papetiers de Pontarlier 1,20-1,50, les forgerons de la Nièvre, 1,50; les faïenciers de Nevers, 1,75; les 8.000 bonnetiers de l'Aube, 1 fr. Le salaire annuel moyen de l'ouvrier français va-

riait, selon Dupin, pendant cette époque entre 492 fr. et 587 fr. Pour obtenir cette rémunération, l'ouvrier fournit à Lyon 15 à 16 h. de travail, 14 à 15 h. à Sedan, 13 h. dans le Haut-Rhin. Toutes les autorités s'accordent à dire qu'une journée moyenne de 12 h. est très rare. D'après ces faits, il nous paraît que Sue a raison dans ses déclamations contre l'exploitation de la classe ouvrière et sa misère. Obligés à un tel effort et soumis à un pareil tarif, l'ouvrier et l'ouvrière ne gagnent pour la plupart pas assez pour se loger et se nourrir décemment. Un tiers seulement des Français mange de la viande. Voilà un fait remarqué fréquemment par Sue (notamment dans les Myst. de Paris — le Juif Errant — la Misère des Enf. Trouvés) qui, dans une note (Juif Errant, t. 14) sur la question de la viande que doit manger l'ouvrier pour bien travailler, cite Benoiston de Châteauneuf. La citation paraît inexacte, car Benoiston de Châteauneuf parle de la quantité de pain mangée par les ouvriers, comparée avec celle des ouvriers anglais dans une exploitation de machines à vapeur à Charenton, dirigée par Marbly. Les renseignements que donne Sue sont textuellement extraits d'une lettre de Duchâtelet à Villermé (Villermé, Ouv. cité, t. 2, p. 10). Duchâtelet a eu ses renseignements du sous-préfet de Riom (Villermé : Ouvrages cités, t. 2, 10). Sur les deux autres tiers, l'un mange seulement de l'avoine, du maïs, des pommes de terre. Le pain a coûté à Paris, les 2 kgs (consommation moyenne d'un ménage), 60 centimes en 1815, 81 cent. en 1840.

Blanqui (Des classes ouvrières en France, Vol. 2, 1849. F. Didot) qui cite Villermé, Villeneuve-Barquemont, Dupin, et autres autorités, affirme que la concurrence diminue les salaires. Les causes économiques du malaise dans la classe ouvrière sont la nécessité de produire sur une grande échelle, un excès de protection qui n'assure que le marché national, un abaissement continuel du prix des salaires, en présence du renchérissement lent mais régulier du prix de la vie depuis 1823.

Sue, en demandant l'abolition des Monts de Piété

(Myst. de Paris, t. 8, ch. 14) en faveur des banques des pauvres, suit à peu près textuellement V. Barquemont (Economie Politique Chrétienne, 1837). Nous apprenons chez tous les auteurs que le Mont de Piété prête à 12 %. Le nombre des gages représente à peu près 30 millions de francs, sur lesquels il prête 20 à 22 millions. Les bénéfices en faveur des hospices s'élèvent à près de 400.000 francs par an. (Il est à noter ici que les chiffres cités par Sue sont ceux de V. Barquemont et de la Revue de Paris du 11 juin 1843. Voir : Du Travail, par Alphonse Esquiros). Mais combien il est douloureux de penser que cette somme, employée à la vérité, à secourir les pauvres, est prélevée sur les besoins de la classe la plus malheureuse de la population. Le taux de l'intérêt est de 12 % à Lille, 15 % à Cambrai, Douai et Valenciennes; 19 % en général dans les autres grandes villes. M. Le Baron, pendant la durée de ses fonctions de directeur du Mont de Piété de Paris, n'a cessé de déployer les efforts les plus soutenus pour arriver à une diminution notable du taux de l'intérêt. Mais les besoins toujours renaissants des hospices ont mis obstacle à l'accomplissement de ses vues généreuses. Comme Sue le dit avec V. Bargemont (Economie Politique Chrétienne, p. 318), le Mont de Piété c'est toujours de l'usure, c'est l'usure autorisée, légale, régularisée.

M. Lestiboudois (Lettre à V. Bargemont, citée, non datée par l'auteur de l'Economie Politique Chrétienne, 1837, p. 332), ami de V. Bargemont et médecin de Lille, juge qu'il faut abolir les Monts de Piété et instituer des caisses d'épargne et de prévoyance. C'est en donnant aux pauvres des habitudes d'ordre, de tempérance, et d'économie, et en leur offrant des secours dans leurs besoins imprévus, qu'on parviendrait surtout à détourner les ouvriers de l'habitude si funeste d'emprunter sur gages. (Cf. aussi De la Farelle : Du progrès social au profit des classes populaires, 1839). Emmery (Amélioration du sort des ouvriers dans les travaux publics, 1837) donne les mêmes arguments que Sue. L'ouvrier blessé et malade est bientôt ruiné, s'il n'est secouru, surtout lorsque son im-

prévoyance l'a empêché de faire des épargnes. Un seul mois de chômage, aggravé par les sacrifices que la maladie exige, force ordinairement la famille à engager ou à vendre à vil prix et pièce par pièce le peu de mobilier qu'elle possède. Et pourtant, une faible indemnité suffirait pour l'en préserver. C'est sur cette observation que sont fondées les Sociétés de Secours Mutuels. La philanthropie des riches que Sue demande si souvent, se trouve dans la doctrine des Saint-Simoniens. Nous allons indiquer entre guillemets les phrases communes à Sue et aux Saint-Simoniens : Le Saint-Simonisme confie à des hommes généreux « la redoutable fonction d'accorder et de répartir des crédits », d'indiquer à « chacun la place qui lui importe le plus d'occuper et pour lui-même et pour les autres », de « lier enfin, dans l'industrie, la production et la distribution des richesses ». Les banquiers seront les intermédiaires entre le capital et le travail, ou encore les divers représentants de l'administration actuelle. Ils seront affranchis des imperfections humaines, et seront élevés jusqu'au sommet de l'échelle sociale, et, véritables demi-dieux, s'imposeront à tous par leur sagesse et par leur autorité; leur sympathie rayonnera autour d'elle, car leur qualité dominante consistera à aimer plus qu'aucun autre « la destinée sociale ». C'est là le critérium qui permettra de distinguer « ces natures d'élite, et de les appeler aux hautes destinées qui les attendent ». (Doctrine Saint-Simonienne. Exposition, 1re année, 1828-9). Le système de Sue pour établir une banque destinée à prêter sans intérêt à des ouvriers sans travail (Myst. de Paris, t. 8, Ch. 2) est identique à celui de M. Blaise des Vosges. Nous avons comparé le plan passé par Sue avec celui proposé par M. Blaise dans une lettre à Villermé (ouv. cité, p. 338). En voici les termes : « Pour remplacer les Monts de Piété, il faut constituer entre les mains de l'Etat une banque générale de l'industrie avec des bureaux ouverts sur tous les points du territoire. Le Directeur de chaque bureau fera des observations morales sur chaque demandeur, et après, il refuserait ou accorderait

les crédits demandés. Avec ces banques, il faut constituer un patronage éclairé, charitable et paternel, de la classe commerciale et supérieure sur le prolétariat industriel. Le système de remboursement est celui de Sue. Le système semble être praticable, car un magistrat de Toulouse fait connaître à Sue (dans une lettre du 7 août 1843) qu'une institution de ce genre existait déjà à Toulouse et que les ravages de l'usure sont diminués dans la ville.

Sainte Beuve nous raconte aussi que les procureurs du roi des chefs-lieux d'arrondissement et même les présidents de cour sont émus et correspondent avec l'auteur des Mystères de Paris pour lui soumettre leurs idées et discuter les siennes (chroniques parisiennes, pp. 80-82).

Nous avons à examiner les systèmes communaux et coopératifs, appliqués par Sue à l'agriculture et à la manufacture. Il est difficile de dire avec précision quelle est l'école de Sue. Nous croyons remarquer dans son œuvre un mélange de plusieurs systèmes, mais nul système précis dans sa totalité. Prenons chronologiquement les diverses associations proposées par Sue, afin de dégager le développement de son esprit. Nous avons, d'abord, la ferme de Bouqueval (Myst. de Paris, t. 3, ch. 6), puis la ferme du Dr Gastermi, puis l'établissement de sa nièce Juliette Dumont, puis de son neveu Thomas. (La Gourmandise, ch. 14). Dans ces établissements, les ouvriers doivent être capables et bons travailleurs. Ils obtiennent un juste salaire (5 fr. pour la journée de 8 h.) et à la fin de l'année ils partagent entre eux un cinquième des profits : le reste serait employé pour le développement et l'administration et les frais de l'établissement, pour établir des asiles pour les vieux et les malades. C'est là le système de L. Blanc en partie. (Org. du Travail. Contrat. 1830. — La Société de l'industrie fraternelle. Cf. aussi la note d'Agricol Perdiguier à la fin).

Citons l'article 5 de son contrat : « Chaque ouvrier sera payé, sur le prix des travaux, à raison de 5 fr. par 8 h. de travail. Les bénéfices obtenus au-dessus de cette somme feront partie du fond commun.

Article 3. — Il y aura un conseil ayant mission d'inspecter les travaux et de veiller à ce que chacun remplisse sa tâche.

Art. 7. — Tout associé devenu infirme ou malade et qui en justifiera, aura droit au même salaire et aux mêmes avantages que s'il fût resté bien portant.

Art. 30. — Au bout de chaque année, il y aura une réunion générale et... partage des bénéfices ». Il y a quelques phrases dont se sert Sue à plusieurs reprises, qui se trouvent reparaître chez certains écrivains sociologues. Notamment : « La société n'est pas équitable, car elle a entre les mains les moyens de détruire le mal dans sa racine ». Voici un extrait d'un livre d'Emile Berès (Les classes ouvrières, Paris, Charpentier, 1836. Ouvrage couronné par l'Acad. française) qui donne des propositions pour l'amélioration de la condition des ouvriers, propositions que nous avons remarquées chez Sue. (Misères des enfants trouvés).

1. Assainir les quartiers insalubres.

2. Etablissements d'alimentation économique.

3. Etablissements des institutions dans l'intérêt des classes ouvrières.

4. Exciter leur zèle par des récompenses convenablement distribuées.

5. Asiles dans la vieillesse et pour les malades ou infirmes.

6. Des relations entre les chefs et les ouvriers avec un caractère de bienveillance et d'égalité.

L'exhortation de Sue qu'on trouve partout dans le Juif Errant « Aimez-vous les uns les autres », se trouve aussi fréquente chez Buchez (La religion du progrès), mais nous ne trouvons pas de systèmes précis, commun aux deux écrivains. Sue appelle la terre « une vieille mère nourricière (Myst. de Paris, 2, Ch. 3). C'est l'expression de Briancourt (Organisation du Travail, Ed. de 1845, p. 29). Le devoir imposé par Sue à la société, de donner du travail à l'homme ou des secours au pauvre, est un des préceptes du Saint-Simonisme (Le Saint-Simonisme, loc. cit.). Les dé-

tails de la ferme de Bouqueval et de pareils systèmes que nous venons de citer chez Sue se trouvent dans un projet esquissé par Mathieu de Dombasle dans une lettre à Villeneuve Bargemont (Economie Pol. Chrétienne, 1837, p. 317).

Nous allons examiner maintenant les deux grands systèmes de Sue appliqués : 1° à la manufacture de M. Hardy (Le Juif Errant, t. 5, ch. 5 et 6, t. 14, ch. 2 et 3) et 2° à la ferme du comte Duriveau (Misère des enfants trouvés, fin).

La question de l'inspiration ou de l'influence subie par Sue est bien difficile à décider. Il est probable que Sue reproduit Briancourt. Il est probable aussi qu'il reproduit Fourier. Si nous comparons Briancourt, Fourier, et Sue, nous trouvons le même système chez tous trois. Une autre hypothèse est bien possible aussi. Sue a-t-il mélangé les deux systèmes ? Il faut nous rappeler que l'activité de Fourier était à son comble entre 1808 et 1836, (Le Nouveau Monde Industriel date de 1829), celle de Briancourt, de 1845, (L'Organisation du Travail et le Juif Errant ont paru le même jour, le 25 février, mais Sue a eu connaissance *peut-être* du manuscrit de Briancourt pendant la livraison des feuilletons).

Le Juif Errant date de 1845, et les Misères des Enfants trouvés, de deux ans plus tard. Il y a une chose qui doit nous faire pencher en faveur de Briancourt. C'est la langue et le style. Fourier emploie un vocabulaire qui lui est particulier. Son style est tout rempli de termes techniques, mécaniques et mathématiques. (La plupart de ces termes sont de l'invention de l'auteur). Il n'y en a ni chez Sue, ni chez Briancourt. Ce fait mène à une autre hypothèse. Est-ce Sue qui a simplifié le langage de Fourier, ou Briancourt ? Sue n'a pas une réputation de travailleur. C'était plutôt un dilettante. Considérant dit que le « Traité de l'Association domestique agricole » de Fourier (1822) est l'ouvrage d'où est sorti, souvent par voie de mutilation et de déformation, en grande partie, tout ce qui constitue les idées du socialisme moderne. (Le socialisme devant le vieux monde.

1849, p. 181). La première chose à remarquer dans le système de Sue tel qu'il l'applique à la manufacture de M. Hardy, est l'association du capital du travail et du talent (Id., p. 62). Voici la première formule du socialisme phalanstérien. (Considérant, ouvrage cité, p. 56 et Fournier, Le Nouveau Monde Industriel, p. 10). Briancourt dit : « Nos travailleurs seront des associés, des propriétaires, et non des domestiques » (Organisation du Travail, 1845, Lib. Sociétaire, p. 30). Les ouvriers de Sue demeurent dans une maison commune, à la portée de leur travail. Ceux de Briancourt aussi (id. pp. 33-36), de même que ceux de Fourier (Fourier : Le Nouveau Monde industriel. Exposé et notions préparatoires, p. 5). Sue montre les bienfaits de la mise en commun de toutes les ressources. Voici ce que dit Fourier : (id., voir plus haut). « Une grande réunion n'emploierait dans diverses fonctions que le centième des agents et des machines qu'exige la complication de nos petits ménages. Au lieu de 300 feux de cuisine et 300 ménagères, on n'aurait que quatre ou cinq grands feux préparant des services de divers degrés. Il suffirait d'une dizaine de personnes expertes pour remplacer les 300 femmes qu'emploie le régime civilisé. Le peuple dépenserait bien moins pour faire bonne chère, qu'aujourd'hui pour vivre pitoyablement. L'épargne de combustible serait immense. Le travail de ménage serait tellement simplifié que les 7/8 des femmes de ménage et des domestiques deviendraient disponibles et appliquables aux fonctions productives ». De même pour toutes les autres nécessités. Fourier cite comme exemple une réunion monastique, une chambrée militaire, l'association des paysans du Jura, pour faire le fromage de Gruyère. Même théorie chez Briancourt (Ouvrage cité, pp. 35-5). « Il faut établir une cuisine unique, dans laquelle on préparera le manger sur une vaste échelle. La majorité des femmes débarrassées des détails de leur ménage, prendront part aux travaux du jardin... Il y aura des appartements commodes, pourvus de choses qui rendent les habitations confortables..., chauffés

en hiver en utilisant le calorique perdu de la cuisine..., parfaitement éclairés avec de nombreuses et hautes fenêtres..., gaz pour illuminer les cours (id., p. 36), des salles de réunion, etc... Au lieu de procurer les nécessités par fractions, l'association ferait de grands approvisionnements en s'adressant aux producteurs ». (id., pp. 40-41).

« Rendre le travail attrayant » est le grand principe de M. Hardy. C'est ici que Sue s'est mépris sur Fourier. Par le travail attrayant, Fourier voulait dire l'emploi utile et libre de tous les caractères, et la direction spontanée de chacun dans la voie de ses véritables aptitudes, et la gravitation spécifique de chaque individualité dans chaque groupe (Fourier, Théorie harmonienne, Cf. Considérant, Ouvrage cité, p. 57).

Selon Sue, le travail est attrayant si les récompenses sont suffisantes. La théorie de Briancourt sur l'attraction est celle de Fourier (Ouvrage cité, page 71). « L'attraction est la seule force à laquelle obéissent les éléments. Dieu nous a donné l'amour du groupe, donc les travailleurs doivent être réunis en groupes. Ayant à choisir entre l'attrait et la contrainte pour faire exécuter ses ordres, le Créateur devait opter pour l'attrait » (id., p. 121). Mais plus tard, Briancourt semble employer le mot dans le même sens que Sue quand il nous conseille de « rendre le travail plus attrayant » (p. 127). Fourier emploie le terme « industrie attrayante » (Le Nouveau monde industriel, p. II), qu'il qualifie par association naturelle qui est formée selon sa théorie harmonienne. Briancourt explique la phase de deux façons. Sue s'en sert dans son sens littéral. Il affirme que l'homme a droit à exiger... du travail et un salaire proportionné aux besoins de sa condition ». Fourier demande le libre accès de tous à toutes les fonctions, (Considérant, Ouvrage cité, p. 56. Le Nouveau monde Ind. de Fourier, p. 4) et la répartition à chacun des bénéfices communs au prorata des droits individuels (Fourier, Le Nouv. Monde, Ind., p. 10). Dans le système de Briancourt, chaque ouvrier doit recevoir un dividende proportionnel

à son travail et à sa condition (Ouvrage cité, p. 51). D'après les termes de Sue, « les ouvriers en recevant une part dans les bénéfices ont avantage à la prospérité de l'établissement et travaillent avec zèle. Chez Briancourt, nous lisons : « Nos ouvriers, intéressés à la bonne et prompte exécution de nos travaux, travaillent avec ardeur » (id., p. 31). La donnée de Fourier n'est pas tout à fait pareille. Il demande seulement des « rivalités émulatives, ardentes, en toutes fonctions et en même temps, de la masse associée avec tous ses membres et avec elle-même. Dans la manufacture modèle de Sue, il y un système d'éducation et d'amusement pour développer la santé et l'intelligence des associés, et les facultés physiques morales et intellectuelles des enfants. Selon Fourier, l'humanité doit créer la grande industrie, les hautes sciences et les beaux arts, ces ressorts étant nécessaires à l'établissement du régime sociétaire qui est incompatible avec la pauvreté et l'ignorance. » (Le Nouveau Monde Intr., pp. 1-9). Briancourt établit aussi des bibliothèques de bonne littérature avec un entier développement des beaux arts (ouv., cité, p. 44).

Sue a un comité consultatif des chefs d'atelier et des meilleurs ouvriers (Avec M. Hardy ou les représentants du Capital) pour régir les affaires de l'établissement. Fourier propose une « régence, chargée de diriger les affaires courantes et pourvoir au service général,... qui est une autorité d'opinion; elle se compose : 1° Des chefs de chaque série d'industrie ou de plaisir, 2° des trois tribus de révérends, vénérables et patriarches, 3° des magnats..., de la phalange (Le Nouveau Monde industriel, p. 113). Chez Briancourt, il y a la même sorte de comité (Ouvrage cité, p. 34, 27), composée des chefs d'atelier et des meilleurs artisans.

Sue voulait former son association pour abolir la misère, l'indigence, le manque de travail, l'incertitude des ouvriers dans leur emploi. Le plan de Fourier doit entraîner la disparition complète de la misère et de son vieux et fatal cortège de vices et de crimes (Le Nouv. Monde

Ind., pp. 3-4. Considérant, ouvrage cité, p. 57). Briancourt dit qu'une très grande partie des forces physiques et intellectuelles des peuples se trouve perdue, sinon employée à détruire dans tout milieu inorganisé; mais avec l'organisation qu'il a indiquée, la misère qui est la cause de mille douleurs, ne peut pas exister (Ouvrage cité, p. 168).

Après avoir considéré ces points que Sue a traités, nous ne voudrions pas déterminer l'inspiration directe de Sue. Nous voudrions suggérer seulement que le système de Sue comme il l'expose se trouve également chez Fourier et chez Briancourt.

Passons maintenant à la ferme communale du comte Duriveau (Misère des enfants trouvés). Petit Pierre explique à Régina que tous les « travailleurs de l'établissement sont des associés-propriétaires (Mis. des Enf. trouvés, chap. 90). La proposition du comte Duriveau au sujet de la mise en commun de toutes les ressources du domaine, et de l'association entre le propriétaire et les ouvriers est celle de Briancourt (Ouvrage cité, pp. 29-33), qui dit : « Tout le territoire de la commune doit être cultivé comme s'il appartenait à une seule personne ». « L'association des parcelles de terrain de la commune réunira évidemment les avantages inhérents à la grande et à la petite propriété, sans en avoir les inconvénients ». (Cf. Sue. Mis. des Enfants trouvés, ch. 90. « Les parcelles de terre que vous joindrez à celle que je mets en commun vous reviendront dans deux années »). Il y a un germe de Fouriérisme ici quoique Fourier n'ait pas donné des indications précises. « Depuis cent ans qu'on commence à s'occuper de l'industrie, on n'a pas songé à inventer un mécanisme opposé au morcellement, aux petits ménages de famille; on n'a pas même proposé la recherche d'un régime d'industrie combinée en fonctions domestiques et agricoles » (Le Nouveau Monde Industriel, p. 9). Briancourt, comme nous l'avons vu, est plus exact. Sue explique comment il y a une étable pour tous, un grenier pour tous, un foyer pour tous. Briancourt dit « Nous n'aurons besoin

que d'une écurie, que d'une étable, que d'un grenier, que d'un foyer » (Ouvrage cité, p. 33).

Quant au logement des associés, il se composait selon l'exigence de leur famille d'une ou deux chambres bien aérées en été, bien chauffées en hiver, par la vapeur. On utilisait ainsi le feu incessant de l'immense cuisine communale. Voilà Sue. Comparons Briancourt. « Les appartements sont commodes..., bien aérés en été, bien chauffés en hiver, en utilisant le calorique perdu de la cuisine de la machine à vapeur, etc » (ouvrage cité, p. 36). Le système de bénéfices est le même que celui de la manufacture modèle de M. Hardy (supra). La théorie d'association chez Sue n'est pas très complète. Dans le dernier exemple, il y a beaucoup de points communs entre Sue et Briancourt, dans le langage et dans le plan de l'association agricole : avec cette seule exception que Sue n'a qu'esquissé le système communal, tandis que Briancourt donne une analyse complète. Si Sue a suivi fidèlement Briancourt sur ce point, il est bien probable qu'il a suivi Briancourt aussi dans ce qu'il a dit de la manufacture de M. Hardy; mais, d'après les faits que nous avons pu invoquer, nous sommes en faveur de l'inspiration de Briancourt sans pouvoir l'affirmer avec certitude. Quant à la possibilité pratique des maisons communes pour les ouvriers, on lit dans la Démocratie Pacifique (17 oct. 1844), que « cette excellente institution était sur le point de se réaliser en 1829, grâce aux charitables intentions de Mlle Amélie de Vitrolles ».

D'après un article de la Revue Critique (1839, t. 6-7, p. 299, « Du paupérisme en France et des moyens de le détruire »), il paraît que les bienfaits de l'association ont été réalisés dans quelques endroits. « La pensée de réveiller l'agriculture a inspiré au prince de Monaco de fonder dans les communes qui environnent son château, des associations agricoles et bienfaisantes au moyen desquelles les meilleures méthodes de culture sont popularisées et mises à la portée de tous, en même temps qu'un fonds commun est formé pour venir au secours de tous

les malheureux dont la position l'exige. Aussi, plus aucun prétexte ne reste à la mendicité. Deux rapports qui accompagnent cette brochure et qui en forment la partie la plus intéressante attestent les résultats obtenus par le Comité de secours de la ville de Thorigin en mettant ce plan à exécution dans 26 communes qui ont réussi de cette manière à faire disparaître en fort peu de temps toute mendicité. Elles ont également vu diminuer, par des soins bien entendus le nombre des pauvres malades. Il faut répandre de pareilles associations de commune en commune ».

La théorie de Sue que la propriété est un vol, se trouve chez la plupart des communistes. Selon Fleury (Babœuf et le socialisme, 1796, par E. Fleury, 2° Ed. Paris, 1852), ce fameux axiome dont Prudhon se vante d'être l'inventeur n'est qu'un plagiat. Babœuf avait dit : « La propriété est le plus grand fléau de la société. C'est un véritable délit public ». Babœuf avait servi de modèle à St-Simon, Fourier, Cabet, Proudhon, Leroux. Evidemment, dans la théorie sociétaire et communiste, si nous devons tous être associés, tout le monde est propriétaire et l'existence d'une propriété appartenant à un individu unique est donc niée parce que chacun est co-propriétaire de la propriété d'autrui.

CHAPITRE II.

LE CRIME. — CAUSE ET PUNITION. — PRISONS

Tous les grands criminels dans les romans de Sue semblent avoir été pervertis pendant leur enfance. On ne prétend pas dire que Sue donne précisément un type comme la veuve Martial pour l'honneur de son sexe et le modèle des mères, mais il fait peser sur la société une si grande partie de la responsabilité des crimes des habitants de l'île du Ravageur (Les Mystères de Paris) qu'on est presque tenté de les plaindre au lieu de les blâmer. La même critique peut s'appliquer à tous ses types, Tortillard, Bras-Rouge, Bamboche, La Louve (Les Mystères de Paris) avec beaucoup d'autres, selon lui, le produit d'une société insouciante de leur sort, qui les pousse au crime. Nous voyons aussi la mauvaise influence des parents. L'amour de la veuve Martial pour ses enfants est proportionnel à leur perversité : elle a de l'éloignement pour ses jeunes enfants qui n'annoncent pas des dipositions mauvaises et elle hait le seul de ses fils qui, sans mener une vie irréprochable, a le tort de n'être ni voleur ni assassin. « Je te renie, lui dit-elle; ton frère est au bagne, ton grand' père et ton père ont bravement fini sur l'échafaud en narguant le prêtre et le bourreau. Il fallait les venger, te montrer un vrai Martial, cracher sur le couteau de Charlot et sur la casaque rouge et finir comme père, mère, frère et sœur ». Tels sont les enseignements que cette excellente mère de famille donne autour d'elle. Chaque mère prédestine ses enfants à une carrière; celle-ci prédestine les siens au vol, au brigandage, à l'assassinat; elle travaille à détruire leur innocence native; elle

sème chez eux le germe des mauvais penchants qui leur manquent. Elle rêve maternellement pour ses fils et ses filles la guillotine. Sur les marches de l'échafaud, l'avenir de ses enfants occupe ses pensées. Elle se montre assez rassurée sur la destinée de François et d'Amandine qui vont rester orphelins à douze et treize ans. « Ils ont du vice, dit-elle, la misère les achèvera » (Myst. de Paris). De même pour les autres criminels : leurs parents les ont voués au crime dès leur enfance. Au lieu de leur apprendre un état respectable, on leur a enseigné celui du crime. En lisant l'histoire de Rose-Pompon (Le Juif Errant) on est frappé de la vérité des remarques de la mère Arsène : « Pauvres enfants ! Qui est-ce qui s'en occupe ? Ni le père, ni la mère, ils sont à leur tâche ». Chez la majorité des criminels, la grande cause de leurs penchants vicieux est le manque de surveillance de la part des parents. « Le nombre des parents criminels fait apprécier l'éducation qu'ont dû recevoir les enfants sous la tutelle de semblables guides. Instruits au mal par leurs pères, les fils ont failli sous leurs ordres et ont cru bien faire en suivant leur exemple. Atteints par la justice, ils se résignent à partager la prison, le destin de leur famille : ils n'y apportent que l'émulation du vice, et il faut vraiment qu'une lueur de la grâce divine existe encore au fond de ces rudes et grossières natures pour que tous germes honnêtes ne soient pas éteints » (M. De Brétiquières : sur la Colonie pénitentiaire de Mettray. Séance de la Chambre du 12 mars 1842).

Dans la prison de St-Lazare, Sue se demande quel enchaînement de causes funestes a pu amener là celles des misérables qui ont connu la pudeur et la chasteté. Il se répond que c'est rarement la passion pour la débauche mais le délaissement, le mauvais exemple, l'éducation perverse et surtout la faim. Mais il ne s'arrête pas là. Il ajoute que les classes pauvres payent seules à la civilisation cet impôt de l'âme et du corps. Nicolas Martial reconnut bien que c'était le milieu de son jeune frère et de sa jeune sœur qui allait les corrompre. Il les plaint de leur sort en leur di-

sant : « Non, ce n'est pas votre faute; vous viviez avec des gueux; vous faites comme eux sans savoir ». Mais les enfants ont déjà été corrompus. La petite Amandine dit à son jeune frère : « Il (Nicolas, leur frêre aîné) veut nous emmener pour nous mettre en apprentissage, ça ne te fait pas plaisir ? ». A quoi il répond : « J'aime mieux rester ici, je ne travaille pas, je suis toute la journée en bateau, à pêcher ou à jouer, ou servir les pratiques; c'est bien plus amusant que de rester du matin au soir enfermé dans un atelier à travailler comme un chien ». (Myst. de Paris). Dans ses mémoires, Martin veut excuser la conduite de la Levrasse et la mère Major en disant que ce ne sont pas là des exceptions, que parmi tous ceux qui tombent fatalement « dans les abîmes sans fond de perversité, d'infamie, il en est bien peu, qui n'eussent pas été honnêtes et bons, si leur vie n'avait pas commencé dans l'abandon, dans la misère, ou dans un milieu corrompu ou corrupteur » (Misères des Enf. Trouvés, ch. XV).

Dans un esprit essentiellement fort comme celui de Rodolphe (Mystères de Paris) dans sa jeunesse, de même que dans sa maturité, les mauvais conseils de son précepteur, l'abbé Polidori, portèrent leurs fruits qui aboutirent à sa liaison avec Sarah Mc Gregor, une faute qu'il passa le reste de sa vie à expier. Quand Martin était jeune, il travaillait avec Limousin, le maçon. Celui-ci s'enivrait le dimanche. Martin suivit son exemple pour être heureux et gai comme lui. Les crimes sont presque toujours, de même que les vices, des faits de perversion d'instincts, de penchants faussés et pervertis par l'ignorance. Sue dit que la société doit se charger de l'éducation de la classe criminelle, mais il blâme la société pour tous les maux. Martin, à bout de ressources à Paris, est tenté par le « cul de jatte ». Il se plaint que la faim et la misère puissent le pousser à de terribles extrémités. Pour lui, la misère, imposée par le système social est la cause ou la source de bien des maux, des dégradations, des crimes. Il était assez difficile pour Martin de rester fidèle à la pratique du bien, mais pour ceux qui avaient été livrés aux

hasards de la vie, sans éducation et sans appui, sans foi, sans frein salutaire, c'était encore plus difficile. (Mis. des Enf. Tr. Ch. XLV). Il y a encore une grande cause du crime chez Sue, c'est la lutte pour l'existence. Comme il le dit, la famille d'un condamné presque toujours victime de cruelles répulsions, demandant en vain du travail, se voit pour échapper à la réprobation générale, contrainte d'abandonner les lieux où elle trouvait des moyens d'existence. (Les Myst. de Paris, t. 5. ch. 16). Il en était ainsi des habitants de l'Ile du Ravageur. Comment la veuve Martial s'adresse-t-elle à son fils aîné qui voudrait être honnête « Tu veux être honnête ! Honnête ? Est-ce que tu ne seras pas toujours méprisé, rebuté comme fils d'assassin, frère de galérien ? » Cela est malheureusement trop vrai.

Frank, libéré de la Fosse-aux-Lions (Mystères de Paris, t. 8, ch. 7), voulait travailler et être honnête. Il est allé chez un maître serrurier et a proposé de donner 900 francs comme garantie, mais il n'a pas réussi à trouver un emploi. Le maître serrurier a dit : « J'ai un état de confiance, et si l'on savait que j'emploie un libéré parmi mes ouvriers, je perdrais mes pratiques ». Frank a reçu la même réponse à toutes ses demandes. Peut-on s'étonner qu'il se soit dit : « Je voyais qu'il n'y avait pas moyen d'être honnête ».

Sue blâme les riches aussi pour la propagation des vices. Les types comme Jacques Ferrand, le comte de St-Rémy, Florestan de St-Hérem, Gontran de Lancry, Lugarto, Scipion Duriveau, se servent de leurs richesses pour faire du mal, et plus tard des crimes. Il est rare que nous trouvions un mot en faveur de ceux qui possèdent beaucoup des biens de ce monde. La thèse générale semble être contre la possession des richesses : on a tort d'en avoir, c'est un crime de posséder plus qu'un autre. Puis Sue voudrait démontrer que l'influence de l'église est trop faible. Pour lui, on s'est mépris étrangement en confondant le mouvement matériel de la foule avec le mouvement des esprits, malgré l'encombrement quotidien de

quelques églises, les bagnes et les prisons sont au complet. L'auteur ne dit rien de la volonté des hommes. Pour lui, l'Eglise doit faire respecter sa doctrine (Comédies sociales, ch. I).

Mais la principale plainte de Sue concerne la société. Il répète sans cesse que la société songe à punir, jamais à prévenir le mal, que la société ne prend jamais souci des orphelins des condamnés, que si l'un des orphelins reste par hasard laborieux et honnête, il est toujours en butte à une réprobation imméritée, qu'il trouve à peine du travail, qu'une société ainsi organisée, qu'elle tolère ou qu'elle impose tant de misères, perd le droit de blâmer les infortunées qui se vendent, non par débauche, mais presque toujours parce qu'elles ont froid ou faim (Le Juif Errant, t. V, ch. 2). Une société égoïste et marâtre est responsable de tant de vices, tant de crimes, tant d'actions mauvaises ! Sue trouve systématiquement des excuses aux torts de la plupart de ses caractères et même à leurs crimes, ce qui concentre sur eux tout l'intérêt. Partout le crime est excusé, justifié; les criminels sont fatalement criminels, et l'auteur leur trouve de si bons côtés qu'on est vraiment tenté de les regarder comme des opprimés en butte aux persécutions sociales. Dès lors, la plus grande barrière qui s'oppose aux débordements des vices, l'horreur morale qu'ils inspirent, est si bien rejetée de circonstance atténuante en circonstance atténuante, qu'on finit par conclure que le vice pourrait bien après tout n'être pas aussi vicieux que quelques moralistes outrés veulent bien le dire, et qu'il y a telles situations où de telles actions sont nécessaires.

Quels remèdes propose-t-il ? Un seul. Il faut fonder une société dans le but de venir au secours des jeunes gens pauvres et honnêtes et de les employer. Ce qui a été fait en effet (Economie Politique Chrétienne de V. Bargemont, 1840, p. 308), dans le Dept. de la Seine par M. Allier. Il faut aussi une éducation saine et morale pour les parents aussi bien que pour les enfants. Il y a encore une méthode pour détourner un criminel du mal, que Sue ne

fait que mentionner : c'est celle qui consiste à lui trouver un emploi convenable. L'auteur nous l'indique à propos de Martial et la Louve, et nous voyons plus tard qu'elle a un résultat heureux. Serait-il possible d'appliquer ce moyen à tous les criminels ? Il paraît bien praticable, mais on ne peut jamais espérer réformer tout criminel. Voilà ce que désire Sue.

Après avoir montré les causes principales du crime, à son idée, Sue nous indique ce qui en doit être la punition. Nous distinguons ici deux thèses : 1° Celle de la peine de mort; 2° Celle de la punition des abus de confiance. Sue présente ses arguments en faveur de l'abolition de la peine de mort, contre la manière dont cette peine est appliquée, contre l'effet qu'on en attend comme exemple donné aux populations. Pour lui, la société ne tue le meurtrier ni pour le faire souffrir ni pour lui infliger la loi du talion; elle le tue pour le mettre dans l'impossibilité de nuire; elle le tue pour que l'exemple de sa punition serve de frein aux meurtriers à venir. Sue croit que la peine est trop barbare; qu'elle n'épouvante pas assez, parce que l'exécution a lieu pour ainsi dire à huis clos, dans un endroit parfaitement écarté, avec une précipitation sournoise; toute la ville ignore cet acte sanglant et solennel, rien ne lui annonce que ce jour-là « on tue un homme; les théâtres rient et chantent, la foule bourdonne, insouciante et bruyante. Au point de vue de la société, de la religion, de l'humanité, c'est pourtant quelque chose qui doit importer à tous que cet homicide juridique commis au nom de l'intérêt de tous » (Les Myst. de Paris, t. X, Ch. 2).

Sue préfère la méthode espagnole (nous pouvons rappeler ici que Sue séjourna en Espagne en 1824/5) où le condamné reste pendant trois jours dans une chapelle ardente; son cercueil continuellement sous ses yeux : les prêtres disant les prières des agonisants, les cloches de l'église tintant jour et nuit un glas funèbre. Il croit que cette espèce d'initiation à une mort prochaine peut épouvanter les criminels les plus endurcis, et inspirer une ter-

reur salutaire à la foule qui se presse aux grilles de la chapelle mortuaire. Le jour du supplice est un jour de deuil public. Les cloches de toutes les paroisses sonnent les trépassés, le condamné est lentement conduit à l'échafaud, avec une pompe imposante et lugubre, son cercueil toujours porté devant lui : les prêtres chantant les prières des morts marchent à ses côtés. (Mystères de Paris, t. 10, ch. 2).

Sue croit que ce redoutable spectacle peut faire naître de graves réflexions, inspirer un tel effroi et que ce qu'il y a de barbare dans ce sacrifice humain est au moins couvert par la terrible majesté de son exécution. Il considère l'effet de la peine de mort sur les condamnés eux-mêmes : ou ils la bravent avec un cynisme audacieux, ou ils la subissent, inanimés, à demi-morts d'épouvante; or la peine est insuffisante pour ceux qui la narguent, inutile pour ceux qui sont morts moralement, exagérée pour ceux qui se repentent avec sincérité. Qu'est-ce que Sue voudrait substituer à la peine de mort ? Il croit que l'aveuglement et un isolement perpétuel mettraient le condamné dans l'impossibilité de nuire et le puniraient d'une manière mille fois plus redoutable, tout en lui laissant le temps du repentir et de la rédemption. L'idée principale de Sue semble être que le criminel doit expier ses crimes avant de mourir. C'est pourquoi Rodolphe dit au maître d'école : « La punition de vos crimes est incomplète encore, vous avez souffert, vous n'avez pas encore expié ». (Mystères de Paris, t. X).

La punition du maître d'école était l'aveuglement. Rodolphe suit le système de Sue en lui disant : « Tu as criminellement abusé de ta force. Je paralyserai ta force. Les plus vigoureux, les plus féroces tremblaient devant toi, tu trembleras devant les plus faibles ».

En deuxième lieu, Sue voudrait infliger des peines plus sévères aux abus de confiance. Il décrit un abus de confiance comme un vol domestique, mille fois aggravé par ses conséquences effrayantes et par le caractère officiel de celui qui le commet. Il se plaint de la partialité de

la loi en disant que plus les crimes sont graves, plus ils compromettent l'existence des familles, plus ils portent atteinte à la sécurité, à la moralité publiques, moins ils sont punis. De sorte que plus les coupables ont de lumières, d'intelligence, de bien-être et de considération, plus la loi se montre indulgente pour eux, de sorte que la loi réserve ses peines les plus terribles pour les misérables qui ont du moins pour prétexte l'ignorance, l'abrutissement, la misère. Il voudrait que « grâce à une réforme législative, l'abus de confiance, commis par un officier public, fût qualifié vol, et assimilé pour le minimum de la peine au vol domestique, et pour le maximum, au vol avec effraction et récidive. La compagnie à laquelle appartiendrait l'officier public serait responsable des sommes qu'il aurait volées en sa qualité de mandataire forcé et salarié » (Myst. de Paris). Sue signale aussi une autre grande distinction. Le crime ressortit à la cour d'assises; mais l'abus de confiance, à la police correctionnelle. L'abus de confiance, étant aussi grave que le vol, doit être puni par la Cour d'assises, non pas par la police correctionnelle où la pénalité est trop légère.

La dernière question qui concerne le code de Sue au sujet des crimes et de leur punition est celle du système des prisons en vogue en ce temps là. D'abord, il se plaint que la nourriture des détenus soit mille fois préférable à celle que mangent la plupart des ouvriers les plus laborieux, les plus rangés. Voilà le régime alimentaire : au repas du matin, une écuellée de soupe maigre ou graisse trempée avec un demi-litre de bouillon; au repas du soir, « une portion de bœuf d'un quarteron », sans os, ou une portion de légumes, haricots, pommes de terres, etc. On ne peut pas considérer ce régime comme très abondant, mais la viande mise à part, il paraît incroyable que les ouvriers mangent moins que les quantités citées. Rien ne manque au détenu à la Force. Il a en prison, bon abri, bon lit, bonne nourriture, salaire élevé, travail facile, et surtout une société de son choix, une société qui mesure sa considération à la grandeur des forfaits. Son salaire

est élevé, parce que, défrayé de tout, le condamné pouvait gagner de cinq à dix sous par jour. Il n'y avait pas beaucoup d'ouvriers qui pouvaient économiser une telle somme. Sue compare la demeure de Morel le lapidaire, avec les conditions où se trouvent les forçats. « Les prisons réunissent toutes les conditions du bien-être et de la salubrité; on reste fort surpris, habitué que l'on est à regarder ces établissements comme des antres tristes, sordides, malsains et ténébreux », tandis que le pauvre et honnête travailleur est forcé d'abandonner son lit à une femme malade, et de laisser ses enfants grelotter de froid dans leur paille infecte. Puis chaque prisonnier, par mesure d'hygiène, est, à son arrivée, et ensuite deux fois par mois, conduit à la salle de bains de la prison; puis on soumet ses vêtements à une fumigation sanitaire. Pour un artisan de ce temps, un bain chaud était un luxe inouï. Mais selon Sue, la condition des plus honnêtes ouvriers des ports n'est pas moins rude que celle des forçats, de telle façon que l'incarcération est très recherchée. Sue voudrait rendre plus sévère la vie de prison. Le premier grief qu'il trouve à formuler vise la réclusion en commun. Voici ses arguments contre le système. On entre dans la prison innocent ou accusé, mais on en sort perverti. La prison est une effroyable école de perdition, de cynisme, de vol et de meurtre. Un grand nombre de vols se donnent, s'achètent et se complotent en prison. Voilà une détestable conséquence de la réclusion en commun. Tous les grands criminels parlent des plus terribles châtiments dont la société puisse les frapper avec un audacieux dédain. Il est peu raisonnable de plonger dans une atmosphère viciée, de gens qu'un air pur et salubre pourrait seul sauver. Il faut reconnaître qu'en agglomérant les êtres gangrénés, on redouble l'intensité de leur corruption. Au lieu de la réclusion en commun, Sue demande avec insistance « l'application complète, absolue, du système cellulaire » parce que la seule pensée de l'isolement absolu inspire une indicible terreur aux bandits. A ce moment, la génération de criminels qui peuplait les

prisons et les bagnes regarderait l'isolement comme un supplice intolérable. Ces êtres étaient habitués à la perverse animation de l'emprisonnement en commun, et en se voyant menacés en cas de récidive d'être séquestrés du monde infâme où ils expieraient allègrement leurs crimes et d'être mis en cellules, avec les souvenirs du passé, ils se révoltaient à l'idée de cette punition effrayante. Beaucoup préfèreraient la mort. Sue espère que la condamnation à l'isolement, si redoutée par les scélérats, amènerait peut-être d'elle-même l'abolition de la peine de mort : « le suprême vestige d'une législation barbare ».

Considérons d'abord les causes du crime selon Sue. Il déclare que les enfants sont pervertis dès l'enfance, que les parents et le milieu où se trouvent ces enfants sont responsables du vice. On a accusé Sue d'avoir exagéré ces peintures de la criminalité. Et pourtant, si nous examinons quelques tableaux fournis par des économistes et des observateurs de bonne foi, nous pouvons conclure que les renseignements que nous donne Sue ne procèdent pas de son imagination. Louis Blanc (Organisation du Travail, Ed. 1848, p. 56) cite Léon Faucher pour nous informer que le nombre des individus arrêtés et interrogés au petit parquet de la Seine était :

en 1832, de 9.047,

et en 1842, de 11574,

ce qui représente, de 1832 à 1842, un accroissement dans le mal de 28 %.

Frégier (Classes dangereuses de la population, 1840, t. I. p. 27 et suiv.), chef de la Préfecture de la Seine, constate qu'il existe à Paris 235.000 ouvriers de tout sexe et de tout âge à l'époque du ralentissement des travaux et 265.000 pendant la période de pleine activité. Sur ce nombre, et toujours d'après les mêmes calculs, il y a 33.000 individus qui, précipités dans les bas fonds du vice par la misère et l'ignorance, s'agitent et pourrissent dans un désespoir forcené. Quant aux misérables qui ne demandent les moyens de vivre qu'à une criminelle indus-

trie, comme les voleurs, les fraudeurs, les escrocs, les receleurs, les filles publiques et leurs amants, ils forment un total de 30.072; chiffre formidable qui, ajouté à celui de 33.000 fait monter à plus de 63.000 individus de tout âge et de tout sexe, « cette armée du mal que Paris contient et alimente ».

D'après Levasseur, (Histoire des Classes ouvrières en France, 1867, p. 486; Ouvrage Couronné par l'Ac. des Sc. Pol. et Mor.), le crime semble avoir été à son comble vers l'époque où furent écrits les mystères de Paris. Voici la table de ces statistiques pour toute la France :

Entre :

1836 et 1840 :	1 accusé	devant les	C. d'Ass.	pour 4.297 hab.
1856 et 1860 :	—	—	—	6.758
et en 1865 :	—	—	—	8.256

Dans ce total, on constate :

1 femme sur 5 hommes,
12 célibataires pour 7 pères de famille,
12 hab. de com. rurales pour
9 hab. de com. urbaines.

Boucly, procureur du Roi (Discours de rentrée 1835) reconnaissait que l'ordre social actuel présente des plaies sans nom. « Sous une couche de richesses, d'élégances, de bon ton, de folle gaieté, il se déroule des drames à faire dresser les cheveux sur la tête. A quelques pas de nous, il y a de fabuleux dérèglements, des prodiges de débauche, d'invraisemblables raffinements d'infamie; des enfants tués à petit feu par leur mère ! Oui, voilà ce que les agents les plus graves du pouvoir sont obligés de reconnaître » [1].

(1) A cet égard, on n'a qu'à étudier la statistique de la criminalité dans la Revue de Législation et de Jurisprudence, (1847, t. 2, p. 496), puis le tableau à la page 490. D'après ces tableaux on peut constater la grandeur de la classe criminelle et la proportion élevée de récidives que Sue voudrait faire diminuer en tâchant d'améliorer la moralité des détenus.

Comparez aussi le tableau à la page 456 du même tome. On y voit le chiffre croissant de la criminalité, surtout celui de l'abus de confiance, auquel Sue voudrait appliquer des peines plus sévères. Les crimes moraux dont il se plaint forment une grande part du total.

Le mal existe donc. Commençons avec Sue, à l'origine du mal, avec la famille et la responsabilité des parents envers leurs enfants. Villermé résume ainsi la question (Tableau de l'état physique et moral des ouvriers, 1840. Ouvrage entrepris pour l'Ac. des Sc. Mor. et Pol., p. 48 et sui., Renouard et C°).

On doit travailler à ne donner au peuple que de bonnes habitudes. Il faudrait s'occuper des enfants. Il faut les soustraire à la pernicieuse influence des habitudes de leurs parents. Les malheureux enfants ne voient que désordres, n'entendent que propos obscènes, ne s'imenfants tués à petit feu par leur mère ! Oui, voilà ce que pureté, façonnés par les mauvais exemples et ne pouvant connaître autre chose, ils imitent ce qu'ils voient faire et ils deviennent nécessairement criminels comme leurs pères; et aussi débauchés et abrutis. « Ainsi se transmettent de génération en génération, par la force ou la contagion de l'exemple, et se perpétuent par celle de l'habitude, la grossièreté, les mauvaises mœurs, les mauvais penchants, la dépravation et la misère » (Id., p. 49).

Louis Blanc (Organisation du Travail, 1830, p. 45) et Frégier (Les classes dangereuses de la pop., t. I, p. 53) affirment que le malheureux qui est né dans la boue des grandes villes n'a reçu aucune notion morale. Il a grandi au milieu des enseignements et des images du vice. Son libre arbitre a été perverti dès le berceau. Il va sans dire que si les parents sont des criminels et s'ils ont élevé et enseigné leurs enfants sans aucune influence bonne ou mauvaise de l'extérieur de la famille, ces enfants seront pervertis. Mais Sue tâche de traiter sérieusement la question et d'en faire une thèse. Nous avons vu qu'en général tous les membres de la famille de l'ouvrier doivent travailler pour gagner assez à les faire vivre tous. Les jeunes enfants donc grandissent sans frein et sans instruction de la part des parents. Cette liberté a souvent de funestes résultats.

La plus grande influence qui puisse se manifester est celle du mauvais exemple et du milieu où se trouvent les

enfants et les jeunes gens. C'est ici que Sue se montre plus précis dans ses idées. Comme il le remarque à plusieurs reprises, le bien-être et la moralité sont liés par d'intimes rapports, et l'un peut conduire à l'autre. « Il est rare que l'ouvrier probe, qui ne hante ni les cabarets, ni les mauvais lieux, qui comprend que tout minime que soit son salaire, il doit faire la part de la prévoyance, n'arrive pas à posséder quelques petites économies et à jouir d'une aisance relative au milieu de ses compagnons de travail et de fortune ». (Levasseur. Histoire des classes ouvrières en France, 1867, t. IV. Ouv. Cour. par l'Ac. des Sc. Mor. et Pol.). Le baron de Gérando à la Chambre des Pairs a parlé ainsi : « Messieurs, les bonnes mœurs sont un excellent auxiliaire pour le travail. Il n'y a pas de meilleurs ouvriers que ceux qui sont animés par des sentiments purs et honnêtes. Quand vous améliorez la classe ouvrière, vous augmentez son bien-être ». (Moniteur, 1840, p. 442).

Les qualités et les défauts, les vertus et les vices sont principalement les résultats de leurs alentours : en un mot des circonstances dans lesquelles ils vivent et surtout de celles dans lesquelles on les élève. (Villermé, Loc. cit.). Selon Villermé (ouvrage cité, t. II, p. 35), les ouvriers boivent d'abord des liqueurs spiritueuses par imitation, non par plaisir. Bientôt, à l'indifférence, succède une sensation agréable, puis un désir irrésistible et une passion qui augmente toujours. C'est au cabaret que l'ouvrier fait des dettes, qu'il les paie quand il peut, qu'il conclut ses marchés, qu'il contracte ses amitiés, et qu'il accorde même sa fille en mariage. Cela ruine le bonheur de la famille et pousse au crime. Plus tard, il affirme que l'ivrognerie est la cause principale des rixes, d'une foule de délits, de presque tous les désordres que les ouvriers commettent ou auxquels ils prennent part. (Villermé. Ouvrage cité t, 2, p. 37).

Levasseur constate que les deux grandes plaies qui rongent la classe ouvrière et attaquent la moralité dans sa source en dissolvant la famille, sont l'ivrognerie des

hommes et le libertinage des femmes. (Ouvrage cité, t. 4, p. 479). Les enfants se trouvent ainsi toujours entourés de ces exemples. C'est la même plainte chez Sue. Quelles étaient l'enfance et la jeunesse de Bamboche et de Basquine ? (Misères des Enfants Trouvés), de Fleur de Marie, de Tortillard (Myst. de Paris), de La louve et des jeunes Martial du même livre ? de Rose-Pompon, de Céphise, et de tous les forçats du Juif Errant ? Ils n'avaient reçu nulle instruction morale. D'après ce que dit Nicolas Martial (Myst. de Paris) ils vivaient avec des gueux et resteraient toujours des gueux. Ils étaient le produit de leur milieu. Les ouvriers exploités chez Sue s'enivrent pour oublier leurs misères; ils s'enivrent parce que la boisson, c'est l'amusement le moins cher que leur offre le système social. A cette époque, dans les contrées septentrionales de l'Europe, le peuple s'enivrait avec de l'eau-de-vie de grains ou de pommes de terre. Le bon marché de celle-ci, le nombre considérable des distilleries où on la fabriquait, et leur grande multiplication depuis un certain nombre d'années, paraissaient y répandre l'ivrognerie beaucoup plus qu'autrefois. (Villermé, ouvrage cité, T. 2, p. 35). On trouve les mêmes constatations chez Villeneuve-Bargemont (Economie Politique Chrétienne, 1840).

Sue déclare que la faim pousse au crime. Il est rare qu'une misère profonde ne pousse pas à l'immoralité et que les germes des sentiments honnêtes ne se flétrissent pas sous le poids de la faim inassouvie. Levasseur dit que « c'est à tort qu'on voudrait séparer la cause de la moralité de celle du bien-être. On ne ferait qu'égarer le pilote en lui faisant croire que ces deux étoiles ne guident pas vers le même port ». (Ouvrage cité. T. IV, p. 174). Louis Blanc et son école nous enseignent que la cause du désordre et de criminalité c'est la misère (Org. du travail, p. 47, 1830).

Nous avons vu comment Sue réclame l'amélioration du système social pour que la misère et l'ivrognerie (Cf aussi à ce sujet Villermé, ouvrage cité, p. 34. « Plus les ouvriers sont en proie à la misère et au chagrin, plus ils

en cherchent l'oubli dans l'ivresse ») soient abolies, afin que les crimes et les délits disparaissent en totalité. En cela, il s'accorde avec V. Bargemont qui dit que, quand l'immoralité se réunit à la misère, cette alliance inspire et enfante tous les crimes (Ec. Pol. Chr., 1840, p. 295). Mais la grande plainte de Sue est contre le système social et les conditions dans lesquelles travaillent les ouvriers. Par là, il entend le mélange des sexes dans les manufactures, la lutte pour l'existence, le manque d'éducation saine et morale, et pour les parents et pour les enfants, le mauvais étalage des richesses et par conséquent l'esprit d'émulation qui pousse les pauvres à s'emparer de ce qui n'est pas à eux; le chômage et le délaissement, la faible influence de l'église. Les remèdes qu'il propose sont des sociétés de secours et d'emploi pour les jeunes gens, l'éducation instructive et religieuse pour tous, la coopération de la classe capitaliste avec la classe ouvrière pour leur profit mutuel.

Nous apprenons chez Levasseur (Ouvrage cité, p. 479 et suivantes), que l'agglomération dans les manufactures et dans les villes, le mélange trop fréquent des sexes dans les ateliers, la société journalière des femmes corrompues, l'exiguité du salaire, les chômages qui suppriment tout à coup les moyens d'existence, les puissantes séductions dont la richesse débauchée est armée contre la beauté pauvre sont de grands périls. Quand la religion et l'éducation morale de la famille n'ont pas élevé dans le cœur d'une jeune fille un rempart assez solide contre la tentation, il est souvent difficile qu'elle ne cède pas à l'espoir de vivre dans l'abondance par le plaisir au lieu de végéter par le travail.

Les crimes et les délits dont la population urbaine se rend coupable, n'ont souvent d'autres causes que la vue des richesses et la facilité de s'en emparer par l'audace ou par la fraude, qui excite les mauvais instincts. Le vol des matières premières par l'ouvrier chargé de les mettre en œuvre n'est que le premier degré des attentats contre la propriété inspirés par le sentiment de la concupis-

cence. Les autres attentats ne sont plus le propre de la classe ouvrière. Les voleurs et les assassins n'appartiennent à aucune catégorie sociale. « Le jour où il n'y aurait ni ivrognerie, ni libertinage, ni crime, ni délits dans les classes inférieures émancipées par le progrès des lumières et améliorées par le bien-être, les destinées sociales de l'humanité seraient accomplies. Le crime recule devant l'instruction et se concentre de plus en plus dans les classes illettrées. L'instruction détourne du mal dans une certaine mesure. De plus, elle a par elle-même, indépendamment de toute autre considération, une valeur morale qu'on méconnaît trop souvent. Elle grandit l'homme. Entre deux ouvriers également probes, également laborieux, l'instruction met une différence non seulement au point de vue utilitaire du travail, mais aussi au point de vue plus élevé de la vie sociale ». (Levasseur. Ouvrage cité, p. 484).

Villermé blâme aussi les habitudes de débauche et de désordre qu'entraîne le travail en commun dans les ateliers des manufactures (Ouvrage cité, t. II, p. 35); l'oisiveté complète le dimanche, les suspensions momentanées de travail et tous les chômages de courte durée. Les remèdes que propose Villermé sont à peu près les mêmes que propose Sue. Les voici : arracher les enfants et les jeunes gens aux exemples contagieux que leur donnent leurs parents; remplacer le travail dans les ateliers par le travail en famille au lieu de mélanger les sexes, prévenir l'oisiveté absolue des dimanches et celle de tous les autres jours de chômage au moyen d'occupations instructives qui tourneraient à l'avantage des mœurs et par suite à l'aisance. (Id., p. 37). Sue, comme nous l'avons vu, tient les grands propriétaires et les fabricants responsables des conditions qui existent dans les manufactures, et par conséquent du système social. Villermé dit que beaucoup de maîtres de manufactures ne s'occupent ni des sentiments, ni des mœurs, ni du sort de leurs ouvriers, et ne les regardent que comme de simples machines à produire. La soustraction des matières premières constitue des repré-

sailles des retenues injustes que les maîtres faisaient subir aux ouvriers sur les prix de main-d'œuvre, sous le prétexte de mauvaise fabrication des étoffes : c'était la seule compensation qui fût en leur pouvoir (Ouvrage cité, t. II, p. 55).

Les ouvriers se montrent, reconnaissants des soins touchants et paternels de certains fabricants. Mais combien de fabricants, lorsque la maladie vient atteindre les ouvriers, les abandonnent complètement, et les remplacent aussitôt par d'autres, sans leur réserver leur emploi pour le temps où ils pourront le reprendre. (Id., p. 58). De plus, si l'ouvrier, parvenu à un certain âge, ne peut pas ordinairement conserver son métier, le propriétaire ne peut-il pas l'employer à autre chose ? (Id.). Selon Villeneuve Bargemont (Ec. Pol. Chrétienne 1840, p. 184) une vieillesse prématurée prive l'ouvrier de travail et de subsistance. Par conséquent si la charité ne le découvre pas, la mendicité, le crime, ou la mort, deviennent ses seules ressources. Le système industriel cause l'amoindrissement de l'intelligence et la dépravation des mœurs.

Villermé dit : « Combien de fabricants ont avoué que la misère des ouvriers est un garant de leur bonne conduite » (Ouvrage cité, p. 58). En d'autres termes, c'est par la faute des capitalistes que les ouvriers sont exploités, et que leur sort est misérable. Voilà la thèse de Sue. Voilà comment il blâme le système industriel et le système social qui le permettent. Le moyen de remédier à cet état de choses consiste, selon Sue, à fournir aux ouvriers, durant le chômage, une autre occupation qui leur convienne. Ils gagnent moins alors, mais ils ne cessent pas de recevoir des salaires. Villermé, Villeneuve-Bargemont, Levasseur, Louis Blanc et bien d'autres proposent les mêmes moyens. (Ouvrages cités). Avec les mêmes autorités, Sue propose l'abolition des facilités de vendre les boissons alcooliques et il réclame aussi une éducation saine et morale, pour les enfants et pour les parents.

Passons à l'opinion de Sue sur la peine de mort. Nous avons vu qu'il voudrait l'abolir. D'Octobre 1830 jusqu'à

Mars 1832, il y avait eu de vives discussions dans les Chambres à ce sujet. (Cf. le Moniteur). Puis, en 1839 avait paru un livre de Victor Hugo dans la préface duquel (Le dernier jour d'un condamné, p. 25), les arguments en faveur de l'abolition de la peine de mort sont présentés de la même façon que chez Sue (Myst. de P. t. X, ch. 2). Voici les arguments de Sue : « La société tue le meurtrier pour le mettre dans l'impossibilité de nuire, mais l'isolement perpétuel doit suffire; la société doit se venger (mais la punition est à Dieu); la société le tue pour que l'exemple de sa punition serve de frein aux meurtriers à venir; la punition n'épouvante pas assez parce que l'exécution a lieu à huis clos; la punition est un homicide juridique; le criminel doit expier ses crimes avant de mourir pour que son âme soit sauvée. Il finit par demander que le code pénal soit refait. Voici les arguments de Hugo (Le dernier jour d'un condamné, p. 25) : La société tue le criminel pour le mettre dans l'impossibilité de nuire, mais un isolement perpétuel doit suffire; la société doit se venger, mais la punition est à Dieu. La société doit corriger seulement pour améliorer les autres; il faut des exemples : par le spectacle du sort des criminels, on doit épouvanter ceux qui seraient tentés de les imiter. Dans le système qui existe à présent, il n'y a pas d'exemple parce que l'exécution est trop secrète. Elle démoralise seulement. C'est un homicide juridique. Que devient l'âme du criminel ? Le code pénal doit être examiné et refait, pour que la Croix remplace la potence (le Dernier Jour d'un condamné, préface).

En ce qui concerne les prisons, Sue est en faveur de l'isolement qui doit remplacer la réclusion en commun. Il demande l'application absolue du système cellulaire où le criminel serait seul à seul avec les souvenirs du passé. Avec le système existant de la réclusion en commun, les criminels, surtout ceux qui ont commis leur première faute, sont plus pervertis que jamais en sortant, et les vieux criminels sont plus endurcis.

Le système que demande Sue est basé sur le principe

américain, connu en France par le livre de G. A. Blouet (Projet de prison cellulaire, 1843, F. Didot) [1]. Selon ce système, les murs sont la punition du crime : la cellule met le détenu en présence de lui-même : il est forcé d'entendre sa conscience. Pour éloigner ce persécuteur acharné, le travail, que peut-être ses mains n'ont jamais connu, s'offre à lui, moins redoutable. C'est ainsi qu'il est attiré dans une voie nouvelle, ce qui offre des garanties pour l'avenir en le tournant vers un nouvel horizon (projet de prison cellulaire, p. 5). Voilà ce que propose Sue pour l'amélioration morale des détenus. Nous avons noté ce qu'il a dit contre la réclusion en commun. Comparons ce que dit Blouet :

« Des maux de toute nature engendrés par les prisons où la vie en commun est pratiquée, le plus grave est, sans contredit, la corruption mutuelle, résultat inévitable de l'influence du génie du mal qui préside à ces réunions, et qui domine à tel point, qu'il est impossible à ceux qui, après une première faute, ne seraient pas encore tout à fait corrompus, de ne pas succomber à sa maudite influence et de ne pas sortir plus pervers qu'ils ne l'étaient à leur entrée. De là ces infernales associations et ces complots dont les résultats nous ont tant de fois été révélés par les Cours d'assises : enfin l'enseignement du crime mis en théorie et dont on peut apprécier la pratique par les nombreuses victimes que compte la société. Si quelques libérés veulent suivre une voie honnête, il est rare qu'ils n'en soient pas détournés par d'autres, qui, inaccessibles au remords, s'efforcent de les entraîner avec eux dans le crime » (Proj. de prison cellulaire, p. 8).

Les ennemis de ce système affirment que le régime proposé est nuisible et à la santé et à la raison du détenu. Moreau Christophe, Esquirol, et l'Académie des Sciences politiques et morales, après de profondes recherches, proclament que le régime de l'emprisonnement individuel, tel qu'on se propose de l'appliquer en France, ne peut

(1) La date du livre est tardive pour avoir influencé Sue, dans les Mystères de Paris. Il est probable que Sue a connu le système sans avoir lu le livre.

nuire ni à la santé, ni à la raison des détenus (Résumé de la question pénitentiaire, à la suite de considérations sur la réclusion individuelle, 1843).

Villeneuve Bargemont, cite de Beaumont et de Tocqueville sur le système pénitentiaire des Etats-Unis (Ouv. cité, p. 455) : « Les deux systèmes, celui d'Auburne et celui de Philadelphie..., ont une base commune, c'est l'isolement des détenus. La communion des hommes entre eux rend impossible leur réforme morale et devient même pour eux la source inévitable d'une affreuse corruption. Cette observation est devenue aux Etats-Unis une vérité populaire et tous les publicistes sont d'accord sur la nécessité de séparer les criminels. Pour éviter que l'isolement n'influe trop fortement sur son existence, on introduit le travail dans la prison. Le travail réprime l'oisiveté qui l'a conduit au crime et allège la charge dispendieuse pour la société de la détention du criminel... On n'enseigne que des métiers utiles et capables de faire vivre le détenu, rendu à la société ».

Les avantages des systèmes cités et ceux du système de Sue peuvent se classer ainsi :

Impossibilité de corruption pour les détenus dans la prison;

Grande possibilité pour eux d'y prendre des habitudes d'obéissance et de travail qui en fassent des citoyens utiles.

Possibilité d'une réforme radicale. De Beaumont et de Tocqueville proposent le même système pour la France.

Nous avons vu chez Sue comment le stigmate du bagne empêche le détenu de trouver un emploi en sortant de la prison. Le même fait est remarqué par tous les économistes. Ceux-ci proposent l'amélioration morale des détenus dans la prison même, puis l'institution de comités pour trouver un emploi convenable au détenu quand il sort (Economie politique chrétienne, V. Bargemont, p. 308), Bergemont note : (*a*) l'institution en 1817, de la « Ville de Refuge », de l'abbé Amoux, pour améliorer l'état moral des jeunes détenus, avant de les mettre en liberté. (Cf. aussi le Rapport de Bérenger, sur les résultats bienfai-

sants du système pratiqué dans la maison d'éducation correctionnelle de la Roquette, rev. de Législation, t. III, p. 123-1.847).

(*b*) Id., p. 306. Même système à Rouen. Rapport de Vingtrinnier, médecin principal des prisons au congrès pénitentiaire de Bruxelles.

(*c*) Revue des Deux Mondes, 1848, Vol. XXII, p. 728 et suite. A. de Vallon constate les bienfaits du système américain appliqué à la Roquette et remarque l'absence d'insanité).

On s'opposa surtout au contact des prisonniers vicieux.

Le même économiste dit, au sujet du stigmate du bagne : « Ayant satisfait à la justice des hommes, ils ne sont pas pour cela absous. Marqués d'un sceau d'ignominie, ils portent partout l'épouvante; la défiance les accueille lors même qu'ils demandent à vivre du travail honnête, et trop souvent l'excès du besoin les pousse de nouveau vers le crime. Une association qui chercherait à leur procurer les moyens de prouver leur repentir, d'effacer la honte de leur vie passée, de donner de sûres garanties de leur conduite à venir, réaliserait une pensée généreuse et sociale ».

Parmi les critiques de Sue, aucun n'a remarqué ses idées sur la criminologie, mais on peut faire appel à l'histoire de France pour démontrer le caractère pratique de ses théories.

Témoin ce fait rapporté dans l'Histoire de Lavisse [1] : « En 1838, le Préfet de la Seine appliqua le système cellulaire à la petite Roquette, — prison de jeunes détenus, — les récidives diminuèrent dans la proportion de 10 à 1, le gouvernement convaincu déposa un projet de loi qui embrassait dans son ensemble la réforme du système pénitentiaire. Après de nombreuses vicissitudes, ce projet fut voté par la Chambre des Députés en 1847. Il allait être soumis à la chambre des Pairs, quand survinrent les évènements de 1848. »

(1) Histoire de France Contemporaine depuis la Révolution (publiée à partir de 1920).

CHAPITRE III.

L'ANTICLERICALISME

(Les Jésuites, les Juifs, l'Eglise, la religion, l'Evangile de Sue).

Les Jésuites sont partout et sont tout dans les quatre premiers volumes du Juif Errant (1844/5). Le titre n'est que le prétexte du livre et il est impossible de lire vingt pages de ce roman sans demeurer convaincu que le principal objet est de peindre les jésuites. Tels que Sue les conçoit, les Jésuites composent une bande de malfaiteurs redoutables. La compagnie de Jésus a dans le monde entier des agents nombreux et dévoués qui exécutent aveuglément ses ordres, quels qu'ils soient : et son principe de conduite c'est que les intérêts de la compagnie doivent obtenir satisfaction par des voies licites ou illicites, par des crimes si les autres moyens ne peuvent atteindre le but auquel on vise. Ainsi, dans la conférence entre Rodin et l'abbé marquis d'Aigrigny sur l'état des affaires de la société, on voit que l'enlèvement que les jésuites ont ordonné en Espagne a réussi; qu'ils font faire pour l'Italie un écrit incendiaire contre les Français; qu'ils entretiennent auprès d'un prince un agent qu'ils excitent au régicide, et parce que l'agent éprouve des scrupules, le général des jésuites ordonne « de continuer à agir sur son imagination par le silence et la solitude, et de lui faire relire la liste des cas où le régicide est autorisé et absous ». On voit les jésuites ordonner à une femme, courtisée par le père et le fils, de « céder plutôt au fils, parce que le ressentiment de la jalousie sera bien plus cruel chez le vieillard et que pour se

venger de la préférence donnée à son fils, il dira ce que tous deux ont intérêt à cacher » et ce que les jésuites ont intérêt à connaître. Les jésuites donnent vingt-cinq louis de gratification à Fra-Paolo qui par ses calomnies a réduit Boccari, chef des patriotes italiens, au désespoir et au suicide. Ils sont en relations avec une danseuse Ducornet qui gouverne le prince d'un des Etats de l'Allemagne, et pour agir sur cette fille, ils se mettent en relations avec son amant qui a été condamné au bagne comme faussaire. Les jésuites ne doivent reculer devant aucun crime puisque le meurtre, le régicide, le rapt, la prostitution, la calmonie leur sont familiers, sans ajouter qu'il ne leur est pas plus difficile de donner un coup de poignard que de faire diffamer leurs annemis. Ils violent et font violer le secret de la confession, témoin l'affaire de la femme de Dagobert. Ils autorisent tous les vices, tous les crimes, témoin d'Aigrigny qui dit formellement qu'il peut vivre comme il l'entendra et qu'on ne lui demande que des satisfactions extérieures. C'est si bien l'idée de Sue de représenter les jésuites comme des hommes capables de tous les crimes qu'il les met en parallèle avec la secte des phanségars de l'Inde (Le Juif Errant, t. 10, ch. 12).

La puissance des jésuites, selon la donnée de Sue, est aussi grande que leurs crimes. Pour nous en convaincre, il suffit de lire les conférences entre d'Aigrigny et son espion secret Rodin. Ces deux hommes sont en extase devant un globe terrestre dont la surface est couverte de petites croix rouges qui indiquent les endroits où la société a des agents puissants. Citons les conversations de d'Aigrigny avec la princesse de St-Dizier, « Ce voyage à Rome », dit le supérieur des Jésuites, « m'a donné une idée formidable de notre pouvoir. C'est un curieux spectacle que de voir, de si haut, le jeu régulier de ces milliers d'instruments dont la personnalité s'absorbe continuellement dans l'immuable personnalité de notre ordre. Quelle puissance nous avons ! Je suis saisi d'un sentiment d'admiration presque effrayé, en songeant qu'au bout de

quelques mois, l'homme n'a plus de l'homme que l'enveloppe. Intelligence, libre arbitre, conscience, tout est chez lui atrophié par habitude d'une obéissance muette et terrible ».

L'habileté des Jésuites, selon Sue, est plus formidable que leur perversité et leur puissance. Sue montre Dagobert, intrépide vétéran des armées impériales que rien n'effraye épouvanté, de l'habileté des jésuites. Il met l'étrangleur indien, Faringhea, en face du jésuite Rodin pour faire vaincre la ruse indienne par la ruse jésuitique. Il nous montre les jésuites, arrivant toujours à leurs fins, « rampant comme le reptile quand ils ne peuvent voler comme l'aigle ». Sue nous donne une peinture odieuse de la compagnie de Jésus. Nous indiquerons plus tard ses raisons. Le berger de Kravan est rempli de la haine du jésuite et du prêtre. L'auteur va jusqu'à blâmer les jésuites pour le coup d'état de 1852, et les cruautés et les atrocités pratiquées par les soldats de Louis-Napoléon. Jabulot, l'épicier des « Comédies sociales », (Le législateur, Acte IV, Sc. 1) hait les jésuites autant que les Turcs, et son estime pour ceux-là n'est pas très grande. Crinet, négociant des scènes dialoguées (scène 1) se croit « trop bon Français, pour donner de l'ouvrage à ses ouvriers, quand les jésuites, par la voix des ordonnances, veulent leur ôter, leur ravir de leur pain ». Il veut qu'ils unissent, — ses concitoyens et lui — tous leurs efforts contre les « vils satellites » du pouvoir. Sue aime beaucoup les juifs, surtout la famille Samuel qui a gardé si fidèlement dans la rue François, la maison où était la fortune que devaient toucher les héritiers de Marius de Rennepont. Le vieux Samuel est toujours resté impénétrable aux machinations de la compagnie de Jésus. La conduite noble et désintéressée de cette famille isréalite est mise en relief par la conduite ignoble et intéressée des jésuites. Comme nous l'avons déjà remarqué dans ce qu'il dit du crime, Sue trouve l'influence de l'église trop faible. Cette faiblesse est causée par les abus au-dedans de l'église elle-même. Dans sa peinture de

la vie cléricale, on ne peut trouver rien de plus défavorable. Pour lui, les traditions de la sacristie sont grossières, brutales et sordides. Elles sont à la religion ce que le honteux tripotage du Palais est à la justice. Le trafic qui vend à prix d'or des prières pour les âmes qui vont devant Dieu est exécrable. Le « marchandage » des sacrements est impie. Il élève la voix contre le revenu fourni par les enterrements, par les baptêmes, par les mariages, parce que « le meilleur prêtre ne peut pas s'empêcher de mêler une pensée vénale et sacrilège à l'accomplissement religieux de son formidable sacerdoce ». Sue ne veut pas confondre la religion et ses acteurs. Il croit avoir flétri « le luxe de café ou d'opéra » si indécemment déployé dans quelques églises; la cupidité honteuse et le misérable orgueil des prédicateurs qui se laissent prôner par des annonces destinées à faire surenchérir leurs sermons. Il demande : « Qu'est-ce que ces bedeaux, transformés en huissiers à chaînes d'argent ? Qu'est-ce que ces Suisses déguisés en tambours-majors ? Qu'est-ce que cette splendeur ridicule, immorale, criminelle même, où les autels, les prêtres, les laquais de sacristie sont cousus d'or et de dentelles ? » (Comédies sociales et scènes dialoguées. Introduction).

Il nous montre toujours des prêtres sous de mauvaises couleurs. L'histoire de Rosine — des Misères des Enfants trouvés — est répétée dans la personne de Rosette persécutée par un prêtre (Le Berger de Kravan).

Dans le même livre, Sue blâme les catholiques et les impérialistes pour les massacres dits « blancs » des protestants et des républicains du Midi en 1815. Il insinue que les curés choisissent de jolies filles pour gouvernantes et abusent du confessionnal avec leurs pénitentes (Thérèse Dunoyer, ch. XVII).

L'abbé Polidori, précepteur de Rodolphe des Mystères de Paris, a un caractère détestable. Il est impie, fourbe, hypocrite, « contempteur sacrilège de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, plein de ruse et d'adresse, dis-

simulant la plus dangereuse immoralité, le plus effrayant scepticisme, sous une écorce austère et pieuse, exagérant une fausse humilité chrétienne pour voiler sa souplesse insinuante, de même qu'il affectait une bienveillance expansive, un optimisme ingénu, pour cacher la perfidie de ses flatteries intéressées; connaissant profondément les hommes, ou plutôt n'ayant expérimenté que les mauvais côtés, que les honteuses passions de l'humanité, l'abbé Polidori était le plus détestable mentor que l'on pût donner à un jeune homme (Les Myst. de Paris, t. II, ch. XIII) ».

Mathilde se plaint de ce que le prêtre, chargé de son instruction religieuse, accomplît aussi cette tâche comme un des devoirs de sa profession (Mathilde, ch. 5). Il ne mit pas l'esprit divin à la portée de sa jeune intelligence. Il ne lui montra pas la confession comme un acte de confiance pieuse et bienfaisante, à laquelle le prêtre répond par des consolations et par le pardon. Connaissant le puissant crédit de Mademoiselle Maran, il avait par calcul, accepté les fonctions qu'il remplissait auprès de sa nièce Mathilde parce qu'il désirait vivement arriver à l'épiscopat.

Le chanoine Dom Diégo mange avec volupté. Dans son personnage, Sue expose son idée que le clergé ne songe qu'aux jouissances matérielles. (Les sept péchés capitaux. La gourmandise).

Frédéric Bastien s'entretient avec son précepteur David au sujet des prêtres. Il nous dit que ceux-ci, reniant leur origine égalitaire, se sont rendus complices du pouvoir et de la richesse des rois et des grands : ils ont dit aux peuples : « Vous êtes fatalement voués à la servitude, à la misère, et aux larmes sur cette terre ». Sue n'aime pas que les prêtres enseignent les enfants dans les écoles communales, parce que ces « frères » sont de mystérieux instruments de Rome. Ils tiennent à gouverner des êtres abrutis par l'ignorance, par la misère, par la crédulité superstitieuse. Ces pouvoirs redoutent les populations éclairées auxquelles l'éducation donne la conscience de leurs

droits et de leur force. Les « frères » façonnent l'enfance au renoncement de toute dignité humaine et à une servilité dégradante. (Misères des Enfants trouvés). L'esprit de Sue est profondément anti-catholique. Tous les personnages qui représentent les idées religieuses sont ou vicieux ou fanatiques; tous les personnages qui ne sont pas chrétiens ou qui n'ont que des idées de religion naturelle sont vertueux et honnêtes. Agricol est le meilleur des fils, le plus brave, le plus généreux des hommes. Dagobert, l'ancien grenadier à cheval, « qui sabrait avec beaucoup de sensualité les moines espagnols » est le modèle des maris, des pères et des Français. Adrienne de Cardoville qui brûle de l'encens devant un groupe de Daphnis et Chloé, est la plus noble, la plus généreuse, la plus magnanime des femmes. Le négociant Hardy est plein d'une bonté paternelle pour ses ouvriers qu'il associe à tous les bénéfices de sa manufacture. Le maréchal Simon est le plus brave, le plus grand des hommes. Son père, Simon, l'ouvrier, est plein de probité et de dignité. Tous ces personnages, jusqu'à Couche tout nu et à Céphise, au milieu de leurs débordements, conservent une noblesse de cœur et une générosité admirables (Juif Errant).

Maintenant, regardez les personnages qui appartiennent à la religion catholique. Rodin est un monstre de crimes, un Satan fait homme. Le marquis d'Aigrigny ordonne le vol, la violence, la fraude, l'adultère, afin d'arriver à la spoliation des Rennepont. Pour lui, le meurtre et le régicide sont des moyens ordinaires. La princesse de St-Dizier, après avoir étonné le monde par le nombre et le scandale de ses adultères, cherche dans la religion les moyens de satisfaire ses passions de haine et d'envie. L'abbé Dubois, prêtre fanatique et coupable, abuse de son ascendant sur la femme Baudouin, pour enlever deux jeunes filles à leur protecteur naturel. Il excite la femme à désobéir à son mari et une mère à haïr son fils. Le catholicisme a jeté cette femme dans une idiotie qui ne lui permet pas de distinguer le bien du mal. Le docteur Ba-

leinier, médecin criminel, séquestre une jeune fille qui jouit de toutes ses facultés dans une maison d'aliénés. Dumoulin, écrivain catholique, mêle des propos égrillards à côté de la reine Bacchanal, avec des passages empruntés aux méditations de Bossuet, et des citations de l'apôtre St-Paul. Gabriel, le missionnaire, est la seule exception. Mais il faut ajouter que Sue n'a pas fini le développement de son caractère. Il attaque déjà la théologie catholique et il est plein d'admiration pour un de ses aïeux qui s'est fait protestant parce que la conduite des jésuites pendant la Ligue lui a paru criminelle. Toutes ses tendances le mènent à embrasser la doctrine fouriériste et phalanstérienne. Sue n'accorde de pitié à aucun de ceux qui obéissent à l'église. Les catholiques qui « pratiquent » sont des monstres de scélératesse, d'avidité, de débauche; des Rodin, des d'Aigrigny, des Baleinier, des Dubois, des St-Dizier, des Grivoix, des Tripaud, des Morok. Sue avait un penchant pour le protestantisme. E. Quinet lui a écrit sur la situation morale et religieuse de l'Europe (1856) : « Certes le progrès serait immense si l'on pouvait en un jour arracher les peuples au catholicisme, qui représente la barbarie du moyen âge, et les attirer vers une des formes les plus modernes du christianisme. Ce serait les enlever du moyen-âge où ils gisent ensevelis, pour les transporter vivants dans le monde moderne. Et parmi ces formes du christianisme, il n'a pas pu vous échapper que l'unitarisme est celle qui se concilie le mieux avec nos temps ». Mais Sue dans une lettre où il s'avoue libre-penseur, affirme que le mal absolu, le dernier terme du mal, est le catholicisme : le demi-mal, destiné à servir de transition du mal au bien, c'est le Protestantisme, et enfin, le bien absolu, selon lui, c'est la négation, l'absence de toute religion, de tout culte, de toute morale. C'est ce que l'auteur appelle le rationalisme pur, parce que la masse de la population étant trop abêtie, ne saurait pas se passer d'un culte. Quel est donc l'évangile de Sue ? C'est la beauté physique, la jouissance matérielle, la satisfaction. Sue trouve « qu'il

n'y a pas de croyance, pas de symbole religieux, pas de dogme qui donne une plus admirable idée de l'harmonieuse et ineffable puissance du Dieu créateur et paternel, que le réveil et le lever d'une jeune fille qui, dans toute l'efflorescence de la beauté dont la Divinité l'a douée, cherche, dans sa rêveuse innocence, le secret de ce céleste instinct d'amour ». Il s'agit ici de l'amour qu'éprouve Adrienne de Cardoville pour le prince Djalma, qui la mène à se pâmer devant la statue d'un Bacchus indien. Dans le système de Sue, Don Juan, le duc de Fronsac, Lovelace et Faublas deviennent de saints personnages, les patriarches de la religion nouvelle. Suivant lui, le but même de la vie humaine est la jouissance matérielle. M. Hardy sera loué, estimé, signalé, parce qu'il a « une maîtresse digne de son amour »; or, cette maîtresse, Mme de Brémont, est la femme d'un autre. La nouvelle morale se compose d'un seul mot : jouir; se livrer à tous ses penchants, qui sont divins; satisfaire toutes ses passions, qui sont bonnes et saintes; honorer Dieu par la gourmandise, la coquetterie, la sensualité, la volupté. Il semble que nous entendions la chanson épicurienne de Catulle :

Vivamus, mea Lesbia, atque amemus...

Par une contradiction étrange, il semble que Sue, tout en proclamant la divinité des passions, ait senti l'ascendant de la loi logique qui fait que l'homme qui cède à ses passions est puni par les conséquences mêmes de sa faiblesse.

M. Hardy est conduit par ses amours illégitimes à une catastrophe qui le jette dans l'idiotie; Florine est réduite à exercer l'espionnage; Céphise se jette par une fenêtre; Couche-tout-nu meurt après des excès de liqueurs fortes; Adrienne de Cardoville, en laissant sa passion pour le prince Djalma devenir maîtresse de ses sens et de son âme, est conduite au suicide, et le prince Djalma se voit entraîné au crime. Les effets des entraînements des passions sont l'idiotie, le désespoir, une mort prématurée, le suicide, le crime. Ainsi Sue a donné dans la pratique

des faits un démenti aux utopies qu'il essaie de propager.

Au moment où Sue écrivait les feuilletons du Juif Errant, la polémique religieuse et la question du monopole universitaire étaient à leur comble. Comme Limayrac le dit (Du roman actuel, Revue des Deux Mondes, 1845, II, p. 937), Sue met la société des jésuites sur la scène au moment où ceux-ci avaient à se débattre contre la colère et la défiance publiques. Sue est habile sans doute à tirer parti de l'impopularité des jésuites, mais Limayrac n'a pas tout à fait raison de dire que l'auteur avait « besoin de trouver un nouveau répertoire de crime pour amuser ses lecteurs ».

Selon Victor Joly, (Des jésuites et quelques engouements littéraires à propos du Juif Errant, Landry, Bruxelles, 1845), Veron, le rédacteur du Constitutionnel, « après avoir inventé la pâte de Regnault, inventa le jésuitisme », et plus loin : « Le romancier est amené par le milieu où se produit son œuvre, à prendre les habitudes du publiciste politique » (Id).

Considérons d'abord la polémique anti-cléricale, d'où nous allons tâcher de dégager le parti qu'a suivi Sue, puis l'inspiration de son roman. L'origine de la croisade anticléricale date de 1842, l'année où Quinet et Michelet, ont commencé à attaquer les jésuites dans leurs conférences à l'Université. Ces conférences sont résumées dans le livre « Les Jésuites » de Michelet et Quinet, publié en 1843.

Dans une lettre au traducteur anglais (le 11 avril 1846, à M. Cocks), les auteurs s'expriment ainsi : « Nous avons combattu dans l'institution renouvelée de Loyola, une machine dirigée non seulement contre la France, mais contre l'esprit de la civilisation au XIX^e^ siècle. D'ailleurs, le jésuitisme, dans sa profondeur, est un système qui peut se retrouver sous d'autres noms, dans toutes sortes de formes et dans la vie politique aussi bien que dans la vie religieuse. C'est la fraude universelle, opposée à la vérité universelle » (A ce propos on peut citer aussi la critique de

l' « Evangelical Magazine », de 1832, en Angleterre... « Quinet believed that a religious revolution in France is essential for the preservation of the benefits arising from the political revolution. He called upon all to leave the Church of Rome and not to allow it to employ the forms of liberty for the destruction of liberty. His testimony against spiritual tyranny is a word in season for us »).

Les jésuites accusent Quinet et Michelet d'avoir insulté l'église, pour conserver le monopole de l'éducation secondaire. Quinet et Michelet le nient emphatiquement (Les jésuites, 1843, p. 52). Ils demandent la vérité, la liberté, et la moralité en religion (Id). Beaucoup de journaux se sont déclarés en faveur de Quinet et de Michelet, notamment le National et le Constitutionnel du 5 mai 1842. Le Journal des Débats du 13 mai 1842, la Revue des Deux mondes du 15 mai 1842, le Courrier du 17 mai 1842, la Revue Indépendante du 25 mai 1842. Le Siècle a publié les conférences universitaires. Le Journal de Rouen, l'Echo de Vérone, le Courrier de Lyon, l'Espérance, l'Helvétie, le Courrier Suisse, ont publié des extraits. En 1843, les partis se forment et se rangent. En 1844, on livre bataille, et jusqu'en 1845 le combat est furieux. D'un côté nous avons Michelet (Du prêtre, de la femme, et de la famille, 1844), Quinet (L'Ultramontanisme, 1843), Des Jésuites, 1843. — Lettre sur le clergé et sur la liberté d'enseignement, 1844), Cousin (Défense de l'Université), Villemain, Ministre de l'instruction publique. (Rapport au roi, 1843), Génin (Les jésuites et l'université), en littérature; Thiers en politique, et les journaux, le Constitutionnel, la Cloche (rédigée par Ulbach), La Gazette d'Augsbourg, la Liberté (Girardin), L'Indépendance belge, Le Moniteur, la France, la Gazette de France. Il y faut ajouter Dupin, Manuel du Droit public, ecclésiastique français; Troplong : Du pouvoir de l'Etat; Thiers : Discours.

De l'autre côté le clergé, Veuillot (Mélanges, 1845-7, Le Parfum de Rome, La liberté du concile), les petits

journaux de province, rédigés par le Clergé, l'Univers, Nettement et Villeneuve-Bargemont. Aux journaux il faut ajouter aussi l'Ami de la Religion et la Gazette du Midi.

Le Constitutionnel était alors placé sous la haute direction de Thiers. Ce journal donne au gouvernement l'avis qu'on va lire (le 10 janvier 1844) : « Une des questions qui ont le plus vivement préoccupé les esprits dans la commission de l'adresse, c'est celle de la présence des jésuites en France, et de l'influence déplorable qu'ils exercent sur une partie du clergé séculier. Le Ministère interpellé avec instance par quelques-uns des commissaires a été, dit-on, amené à avouer qu'il y avait actuellement 205 jésuites reconnus comme tels, vivant en communauté dans plusieurs villes du royaume. Ils ne remplissent pas les fonctions ordinaires du ministère sacerdotal : ils s'occupent surtout de la confession et de la prédication en attendant que l'enseignement leur soit livré. Presque tous, en effet, se préparent au professorat. On en compte vingt dans la maison de la rue des Postes qui vient d'être réorganisée d'après les instructions du général, le père Roothan [1], résidant à Rome. Ils ont pour procureur le père Bigot et pour supérieur le père Guidée. Ils sont représentés dans les affaires civiles par un laïque demeurant avec eux, M. Laffenaër. Le ministère connaît ces diverses associations, et il les tolère; cependant il avoue que les lois existantes lui donnent le droit de les dissoudre; mais il recule devant l'exécution de la loi, de peur, dit-il, de transformer les jésuites en martyrs. Il ajoute que si l'on dispersait leur communauté, ils seraient individuellement recueillis dans des maisons particulières, et de là continueraient à correspondre, à conspirer d'une manière secrète. Nous nous rappelons qu'au temps qu'il s'agissait de disperser les associations politiques, les mêmes objections ont été faites contre la loi proposée. Certes, ces objections étaient sérieuses et vraisemblables

(1) Peut-être le prototype du personnage principal du Juif Errant. Rodin.

en matière de conspiration politique; la loi d'ailleurs était à faire et cependant le ministère d'alors a passé outre et la chambre l'a suivi. Aujourd'hui, à l'égard des jésuites, la loi existe : ils la violent avec audace; leur seule force est dans l'impunité, et le ministère se retranche derrière des raisons puériles pour ne rien faire. C'est plus que de la faiblesse, c'est de la complicité. De quel droit exigera-t-il, d'ailleurs, le respect des lois, s'il en est quelques-unes qu'il laisse volontairement outrager ? »

Peu de temps après, les feuilletons du Juif Errant commencent à paraître. Nous avons vu de quelle manière Sue traite les jésuites et l'église catholique. Il ne faut pas oublier non plus que Thiers dirigea le même journal (Le Constitutionnel). En même temps, il y avait toute une polémique dans les journaux entre les deux partis opposés, qui dura jusqu'au discours de Thiers du 2 mai 1845 à la Chambre. La Gazette des Tribunaux (11 mars 1845) dit que si l'on poursuit les jésuites, « ce n'est pas opprimer qu'opprimer en justice ». Le Siècle (15 mars 1845) veut détruire l'ultramontanisme en même temps qu'il le méprise. « Ce pauvre catholicisme tenait si peu de place en France que ce n'était pas la peine de déployer contre lui tant de vigueur ».

L'Univers (14 avril 1845) veut pétitionner contre l'ouvrage de Michelet — Le Prêtre, la Femme et la Famille —. Il cite les mots de Tascher à la Chambre : « Nous avons lu le livre de M. Michelet malgré le dégoût qu'il inspire ». Il cite aussi le discours prononcé, selon lui, par Cousin à la Chambre : « Il faut chasser les jésuites... Le monopole impose aux catholiques un enseignement détestable..., les professeurs du Collège de France font des cours dangereux pour la paix publique et pour la religion : ils écrivent des livres qu'on ne peut pas lire sans dégoût. Tout le monde le reconnaît, personne ne le conteste. Donc, il faut chasser les jésuites ».

Cuvillier-Fleury dit dans le Journal des Débats (15 avril 1845) : « Les religieux, déserteurs de la vie sociale,

énervent le pays par le célibat et l'ascétisme. Que m'importe que les moines de la rue des Postes soient des saints, s'ils cachent dans les plis de leur robe d'innocence le fléau qui doit troubler l'Etat ? Qu'ai-je à faire de vos vertus si vous m'apportez la peste ? Si nous avons fait une révolution pour avoir un peu plus de jésuites en 1845 que nous n'en avions en 1826, nous avons fait une sotte chose ». Dix jours avant l'audience de Rossi à Rome (26 juin 1845) le Saint-Office avait censuré les livres de Dupin (Manuel du droit public ecclésiastique français) et de Cousin (Défense de l'université). Le Constitutionnel, le Courrier français, le Commerce, la Réforme, le National, étaient tous pour Thiers et son projet du 2 mai contre les congrégations des jésuites. La Réforme reproche à Thiers de n'avoir pas toujours persécuté les jésuites. « M. Thiers n'a-t-il pas toléré autant que ses successeurs les envahissements de ces sociétés religieuses contre lesquelles il invoque maintenant nos anathèmes légaux ? », et plus loin : « Ces jésuites, ces ordres religieux, contre lesquels vous implorez la sévérité de nos Codes, sont l'âme de la vieille servitude morale de l'Europe ». Le Constitutionnel affirme que « les Ultramontains prétendent que la charte donne au pape le droit d'encourager la violation de nos lois ».

Le Courrier convoque l'opposition pour le discours de Thiers du 2 mai. Et c'est ce discours de Thiers que nous voudrions résumer d'abord pour en dégager l'opinion publique, et montrer comment Sue est l'écho de l'opinion populaire de l'époque et aussi le publiciste du parti Thiers. Trois jours avant le discours de Thiers à la Chambre, le National dit au gouvernement (29 avril 1845) : « Rendez-nous les armes que vous avez brisées dans nos mains, et nous aurons bientôt fait disparaître ces réacteurs (les jésuites) qui se croient si forts », « ... si les congrégations des jésuites sont permises, il faut rouvrir les clubs; il faut permettre les associations politiques... ».

Veuillot, quoique partisan de Rome et des jésuites ré-

sume très fidèlement les diverses opinions contre Rome (L'Univers, 1er mai 1845) : « La persécution affecte de ne voir dans la compagnie de Jésus qu'une sorte d'association publique, révolutionnaire selon le Journal des Débats; meurtrière de l'esprit de vie et de la raison selon Michelet; immorale, selon Véron (rédacteur du Constitutionnel); hostile à l'indépendance de l'esprit humain selon le Siècle; attentoire à l'intégrité de la couronne de France dans l'intérêt du pape qui est un souverain étranger selon Dupin ». On ressuscite l'édit de 1764 : le Parlement déclare : « L'Institut des jésuites inadmissible dans tout Etat policé, contraire au droit naturel, attentatoire à toute autorité spirituelle et temporelle et tendant à introduire dans l'Eglise et les Etats... un corps politique dont l'essence consiste dans une activité continuelle pour parvenir par toutes sortes de voies... d'abord à une indépendance absolue, et successivement à l'usurpation de toute autorité. »

Selon Calmon (Membre de l'Institut, éditeur des discours de Thiers), l'existence en France, contrairement aux lois, de plusieurs maisons de jésuites sous la direction de deux provinciaux résidant à Paris et à Lyon, la constatation judiciaire au cours d'un procès criminel (Les jésuites avaient été volés par Laffenaër, leur gérant, et lui ont intenté un procès le 11 juin 1845), des ressources considérables dont elles disposaient, la propagande faite ouvertement à leur profit en faveur de la liberté d'enseignement par toutes les nuances de partis hostiles aux institutions légales, avaient vivement ému l'opinion publique. Le gouvernement, inquiet lui-même, et répugnant cependant à user pour fermer ces maisons, des moyens que lui donnait la loi, avait pensé qu'il serait possible d'arriver à l'amiable au même résultat par une entente avec le Saint Siège. En conséquence, M. Rossi, pair de France, avait été envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Rome avec la mission de demander au pape d'user sans retard de son influence et de son pouvoir pour que les

jésuites fermassent leurs maisons de noviciat et autres établissements qu'ils avaient en France, et s'ils voulaient continuer d'y résider, qu'ils y vécussent à l'état de simples prêtres, soumis, comme tous les membres du clergé inférieur, à la juridiction des évêques et des curés. M. Rossi, arrivé à Rome au commencement d'avril 1845, venait d'y présenter ses lettres de créance au pape Grégoire XVI, lorsque le 22 du même mois, Thiers, pressé par le sentiment public, demanda à la Chambre l'autorisation d'interpeller le Garde des Sceaux sur l'exécution des lois à l'égard des congrégations religieuses. L'interpellation fut fixée au 2 mai, sur la demande du Ministre de la justice : et, au jour fixé, Thiers prononça le discours dont nous allons donner le résumé (Discours parlementaire de M. Thiers. Publiés par Calmon, Sénateur, Membre de l'Institut, 1867. Calman-Lévy, t. VI, p. 619). « Il s'agit d'un devoir grave et difficile. J'ai pour l'auguste religion de mon pays un respect sincère et profond, et ce respect je l'exprime parce que je l'éprouve. Mais à côté de ce sentiment, il y en a un dans mon cœur tout aussi puissant, c'est un amour jaloux des droits de l'Etat. Ainsi respect de notre auguste religion, respect des droits sacrés de l'Etat, telle est la double inspiration sous laquelle nous devons penser et parler dans cette question. J'exposerai d'abord les faits... et enfin j'examinerai si la politique, la saine politique conseille ce que la loi autorise et commande... Sous la restauration, les jésuites s'introduisirent en France; ils s'y introduisirent d'abord comme individus, puis comme communauté religieuse, et enfin ils cherchèrent à s'emparer de l'éducation de la jeunesse... L'opinion se prononça avec une grande force. Le gouvernement cédant à une opinion dont il avait reconnu la presque unanimité dans le pays, leur retira l'éducation par les ordonnances de 1928... En 1830, le gouvernement, en présence de la crainte de troubler la paix qui existait entre l'Eglise et l'Etat, hésita à exécuter immédiatement et rigoureusement les lois. Mais depuis quelques

années, l'extension de la congrégation des jésuites a été considérable... Je crois être bien renseigné en disant qu'aujourd'hui la congrégation a été assez puissante pour se diviser en deux provinces, province de Lyon, province de France; qu'elle compte 27 maisons, un nombre quatre ou cinq fois plus considérable de profès que celui qui est avoué dans les écrits publics, et que ce nombre tend à s'accroître tous les jours... Vous avez acquis la preuve de ces faits de l'autorité étrangère, de l'autorité du général (des jésuites)... si... la loi reste muette, vous n'aurez pas seulement toléré la société de Jésus, vous aurez rapporté les lois et édits royaux qui la poursuivaient : vous aurez, en 1845, prononcé le rappel des jésuites en France... Auprès du droit de l'église, il y a un droit aussi sacré et qui n'a jamais été contesté, c'est celui qu'a l'Etat d'examiner si la congrégation à établir est admissible dans le pays, si elle est conforme aux institutions, aux lois, aux intérêts de la société... L'Etat ne peut pas souffrir qu'il y ait un Etat dans l'Etat, qu'il y ait des congrégations dont il n'aurait pas la surveillance, sur lesquelles il n'exercerait pas la faculté ou d'autorisation ou de dissolution... ». La charte de 1814, et celle de 1830, formulèrent des lois contre les jésuites. C'étaient ces lois que Thiers invoquait et qu'il voulait exercer. Les conclusions de Thiers furent soutenues par Odilon Barrot, Hébert, Dupin, et d'autres. On constata que les jésuites étaient constitués à l'étranger et étant soumis à un chef étranger, recevaient les ordres de l'étranger, et obéissaient à ces ordres d'une façon absolue, car le serment pour eux était sans condition; c'était celui d'une soumission pleine et entière. Il y avait donc intérêt impérieux et urgence pour le gouvernement à ne pas se laisser plus longtemps braver par une congrégation dont les membres étaient profondément hostiles à ses institutions. Selon le Moniteur (6 juillet 1845), la mission de M. Rossi à Rome fut couronnée de succès. On y lit que « la négociation dont le gouvernement avait chargé M. Rossi a atteint son but;

la congrégation des jésuites cessera d'exister en France et va se disperser elle-même. Ses maisons seront fermées et ses noviciats seront dissous ». Voilà un fait contesté par Veuillot (Mélanges, 1845-47, t. 3, p. 115) qui dit : « Le Saint Siège a refusé d'intervenir en aucune manière et il n'a donné ni ordre ni conseil; il a complètement abandonné la cause au jugement du R. P. général ».

On peut lire à ce propos les Mémoires d'un bourgeois de Paris, par Véron, 1857, t. 3, p. 243 et suivants : qui nous affirme comment il a acheté le Constitutionnel en 1838 pour Thiers et comment c'était l'idée de celui-ci qu'il fallait un journal à un parti politique pour faire sa propagande. De plus, il fallait un feuilleton pour faire vivre le journal. Donc l'auteur du feuilleton doit émettre les idées de son chef de parti et de son journal.

Veuillot était le défenseur attitré des jésuites. Il nous raconte comment il est allé à Rome en 1838 (Préface du Parfum de Rome) et comment il s'est converti en catholique romain enthousiaste. Il était journaliste, mais à son retour, il quitta le service de Guizot et de Thiers. Il reçut une lettre de remerciement du pape Pie IX (3 Mars 1866) « pour avoir si bien rendu manifeste aux yeux des lecteurs l'action bienfaisante du Pontificat, qu'ils sont obligés de reconnaître en lui le magistère et le soutient permanent et puissant de la justice et de la vraie liberté et par conséquent, d'avoir en exécration les abominables machinations par lesquelles on s'efforce d'éteindre et de renverser ce phare de la vérité et de la civilisation ». Veuillot va jusqu'à dire que tous les arguments du parti anti-clérical sont basés sur des livres faux (Mélanges, t. II).

Dans la conclusion du Juif Errant, Sue dit qu'il veut combattre « les détestables théories » des constitutions des jésuites et il cite les pages 486-7, et sq. de l'édition de Prague. Nous avons examiné ce livre dans l'édition citée par Sue, datée de 1757, et nous n'avons trouvé que 91 pages dans les deux volumes. D'après Sue aussi, l'Imitation des jésuites est « un livre détestable », mais nous n'avons

trouvé là-dedans rien qui s'accorde avec les sentiments exprimés par lui.

Sue affirme que les constitutions des jésuites autorisent le parjure, le vol, l'adultère, les débauches infâmes, mais ces autorisations n'existent pas dans le livre. Où donc a-t-il trouvé ces renseignements ?

Louis Veuillot dit (Mélanges religieux, historiques, politiques, litt. Ed. Vivès 1857, T. II, période 1842-4, p. 212-219), « qu'à force de falsifications, de suppressions, d'interprétations grossièrement erronées, de traductions manifestement fautives, un protestant du Bas-Rhin, Monsieur Busch, entreprit d'établir que les aspirants au sacerdoce apprennent de leurs professeurs à autoriser le parjure, le vol, l'adultère et les débauches infâmes ». Puis « une consultation donnée à Strasbourg par MM. Aubrey, Eschbach, Mayer et Thieret, avocats et professeurs à la Faculté de droit de cette ville, conclut sur de longues et solides considérations, qu'il y a diffamation dans les publications de Busch ». (Publié sous le titre de Compendium de morale par l'abbé Moullet-Fribourg, 1834. Traité de Saettler sur le 6e commandement du Décalogue selon Libri et plus tard, toujours selon Libri, avec des notes et des additions de l'abbé Rousselot. Grenoble 1846).

Nous n'avons trouvé nulle part des traces de ces publications. La seule indication que nous puissions constater est celle de Libri (Lettres sur le clergé. Paulni 1844, Paris, p 77) qui dit que « l'anonyme de Strasbourg a fait connaître au public le Compendium de Moullet et le Traité de Rousselot par ses « Documents d'un bibliophile ou Lettres sur différents points de morale enseignés dans quelques séminaires de France ».

Libri nie en totalité ce que dit Veuillot au sujet de la consultation à Strasbourg et, de plus il affirme le contraire. Sue aussi dit (Juif Errant, conclusion) qu'il est également prouvé que des œuvres immondes, révoltantes, signées par les révérends pères de la Compagnie de Jésus ont été plus d'une fois mises entre les mains de jeunes séminaristes. « Ce dernier fait établi, démontré par le scru-

puleux examen des textes, ayant été d'ailleurs solennellement consacré, grâce au discours rempli d'élévation, de haute raison, de grave et généreuse éloquence prononcé par l'avocat général Dupaty lors du procès du savant et honorable M. Busch de Strasbourg ». Les noms cités par Veuillot et Sue ne s'accordent pas. Libri ne cite pas de noms.

Nous voudrions maintenant comparer l'œuvre de Sue avec les livres de Michelet, de Quinet, de Libri, et les articles de Cuvillier-Fleury dans le Journal des Débats pour en dégager des points communs. Nous voudrions conclure aussi que, s'il y a beaucoup de points communs entre ces auteurs et Sue, il est bien probable que Sue n'a jamais lu les publications de Busch, car ces auteurs affirment que les constitutions des jésuites autorisent le parjure, le viol, l'adultère, etc, et le Parlement aussi reproche aux jésuites les crimes de régicide, d'immoralité, de fraude, d'hérésie et de magie (Discours de M. Isambert à la Tribune, selon la Revue Suisse, 1843).

En d'autres termes, si l'inspiration de Sue, dans sa polémique contre les jésuites, se trouve dans les écrits des auteurs cités, il est bien probable que le passage sur l'autorisation du viol et du parjure provient de la même source, puisque la phrase se trouve dans les livres de Quinet, de Michelet, de Libri, dans le journal des Débats et même dans les discours de Thiers.

Notre point de départ sera le livre de Michelet, « Le prêtre, la Femme et la Famille » (Edition de 1845. Note de la page 199. Trad. de C. Cocks, 1845) où l'auteur nous renvoie au 3e volume du Juif Errant et parle de Sue comme de « notre romancier ». C'est ici la question de la détention illégale d'Adrienne de Cardoville dans la maisons d'aliénés : par le jésuite, le docteur Baleinies. Le livre de Michelet est antérieur (1843) au Juif Errant (1845) mais la note que nous avons indiquée se trouve dans l'édition de 1845 qui fut publiée après les feuilletons du Juif Errant. L'histoire de la vie d'une certaine Mlle B..., l'amie de Marie Lemonnier, est racontée dans « Le prêtre,

la Femme et la famille » (p. 199 et suivantes de la traduction). Michelet nous informe en note que cette histoire est reproduite chez Sue dans le 3e vol. du Juif Errant, et que lui-même, il l'a prise dans les mémoires de Tilliard. Adrienne de Cardoville fut emprisonnée dans une maison d'aliénés, puis dans un couvent sous les ordres des jésuites. Ni ses amis, ni la police n'osèrent la libérer. Les conclusions de Sue sont identiques à celles de Michelet. Celui-ci dit que les maisons de santé et d'aliénés sont inspectées par la loi, mais les couvents sont hors la loi, la police n'ose pas y entrer. Sue dit que « toute latitude est accordée aux magistrats pour visiter les maisons d'aliénés, mais n'est-il pas déplorable que ces demeures (les couvents) ne soient pas soumises à une inspection, parce qu'elles échappent à la surveilance du pouvoir civil ». Cf aussi à ce sujet, Sutri : Lettre sur le clergé (Paris, Paulin, 1844) p. 64. « Dans les établissements ecclésiastiques l'autorité civile ne peut exercer aucune espèce de contrôle ». (Juif Errant, t. 13, ch. 4). Sue a accusé les jésuites d'avoir excité au régicide, d'avoir causé des guerres entre les petits états d'Allemagne, d'être responsables de la guerre de trente ans et plusieurs autres événements historiques.

La table de ces crimes se trouve aussi chez Michelet (Le Prêtre, la Femme et la Famille, pp. 42-72. Trad. Cf. Le Juif Errant, t. X, ch. 12).

Sue montre comment le prêtre est l'ennemi du mari par le fait du confessionnal, et comment les secrets de la confession ne sont pas sacrés, mais au contraire utilisés pour le bénéfice des jésuites. (Le Juif Errant, t. II, ch. 4). A ce propos, Sue nous renvoie à Génin (Des jésuites, 1843) : celui-ci ne nous donne rien de précis. Mais chez Michelet (Le prêtre, la femme et la famille, p. 176 de la traduction), on trouve textuellement les mêmes mots. Selon Sue, les jésuites ont leurs espions partout, et ils emploient surtout des femmes; témoin le cas de la femme de Dagobert, de la bonne d'Adrienne, de Mme Grivoise, et de Mlle de St-Dizier. Ces femmes doivent intriguer et ramasser des

renseignements au profit de l'ordre de la Compagnie de Jésus. De plus, ces femmes commettent des crimes de toutes sortes à l'instigation des jésuites pour expier leurs propres fautes. C'est la thèse de Michelet (Le Prêtre, la Femme et la Fam., p. 40), qui cite comme autorité le récit de Léger. Au sujet de l'espionnage des jésuites, Quinet s'écrie : « Quel spectacle hideux : Toute une nation comme une communauté de jésuites, c'est-à-dire tous occupés à se dénoncer l'un à l'autre ». (Les Jésuites, 1843, Introd. p. 1.).

Dans le Juif Errant, Sue tâche de nous dépeindre toujours sous de sombres couleurs les conflits et les conditions qui existent dans des pays tels que l'Epagne et l'Italie, sous la domination catholique et jésuitique. Quinet exprime les mêmes idées dans son livre l'Ultramontanisme (1843).

A propos des moyens à employer afin d'attirer dans la Compagnie de Jésus les personnes à exploiter, Sue cite Demazy (Le jésuitisme vaincu par le socialisme, 1845), pour le passage suivant : « Pour attirer quelqu'un dans la Société, il ne faut pas agir brusquement, il faut attendre quelque bonne occasion, par exemple que la personne éprouve un violent chagrin, ou encore qu'elle fasse de mauvaises affaires ». Nous n'avons pas trouvé ce passage chez Demazy : mais il existe dans le livre de Michelet et Quinet (Les jésuites, p. 90. Lévy 1843). Il faut noter ici la date de ce livre qui est antérieur à celui de Demazy. Nous voulons suggérer l'hypothèse que c'est dans le livre des jésuites que Sue a puisé ses idées sur cette question.

De plus, si nous substituons M. Hardy à la victime des jésuites, dans le livre de Michelet, et d'Aigrigny et plus tard Rodin à l'instructeur, nous aurons précisément l'histoire de sa conversion avec les mêmes méthodes employées. (Le Juif Errant, t. XVI, ch. 29 et suivant. Voir aussi t. 11, ch. 4, la conversion de Gabriel).

Rodin dit (Id. t. XII, ch. 3) : « L'on ne saurait avoir trop d'horreur contre la liberté de la presse ». A ce propos, Sue donne la note suivante en disant qu'il cite le pape

Grégoire XVI (Lettre encyclique du pape Grégoire XVI aux évêques de France). « Là se rapporte cette liberté funeste et dont on ne peut pas avoir assez d'horreur; la liberté de librairie, pour publier quelque écrit que ce soit, liberté que quelques-uns osent solliciter et étendre avec autant de bruit que d'ardeur ».

Nous allons suggérer en conclusion que Sue a pris très probablement ses renseignements au sujet de la correspondance des Jésuites dans Libri. Voici ce qui confirme cette hypothèse : chez Libri on trouve ce passage : « Les Jésuites sont contre la liberté de la presse. Dans le bulletin de la censure, publié par des curés de Paris, sont mis à l'index les ouvrages qui ne plaisent pas aux jésuites ». Libri. Lettres sur le clergé, 1844. Introduction).

La correspondance des jésuites et leurs méthodes d'enregistrement dont Sue a beaucoup à dire surtout dans le cas de Rodin et de d'Aigrigny sont bien résumés chez Libri (Id. p. 67. Libri était membre de l'Institut). « La correspondance des jésuites, si active, si variée et organisée d'une manière si merveilleuse a pour objet de fournir aux chefs tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin; chaque jour le général reçoit une foule de rapports qui se contrôlent mutuellement. Il existe dans la Maison centrale à Rome d'immenses registres où sont inscrits les noms de tous les jésuites, de leurs affiliés et de tous les gens considérables, amis ou ennemis, à qui ils ont à faire. Dans ces registres, sont rapportés sans altération, sans haine, sans passion, les faits relatifs à la vie de chaque individu (Le Juif Errant, p. 29. L'enregistrement des descendants de Marius Rennepont). C'est là le plus vaste recueil bibliographique qui ait jamais été formé. La conduite d'une femme légère (id.), les fautes cachées d'un homme d'état (id.), sont racontées dans ce livre avec une froide impartialité. Rédigées dans un but d'utilité ces biographies sont nécessairement exactes. Quand on a besoin d'agir sur un individu, on ouvre le livre et l'on connaît immédiatement sa vie, son caractère, ses qualités ses défauts, ses projets, sa famille, ses amis, ses liaisons

les plus secrètes..., c'est un immense livre de police qui embrasse le monde entier ». (Les méthodes de Rodin dans le Juif Errant).

Louandre remarque le même fait (Rev. des Deux Mondes, 1844. Enseignement des jeunes filles par les nonnes) : — « Les noms des jeunes filles qui seront utiles plus tard sont envoyés à Rome par les nonnes. La centralisation de tels renseignements privés sur les filles des familles importantes du monde catholique doit faciliter beaucoup d'intrigues et être d'une grande utilité à la politique ultramontaine ». Michelet cite Louandre dans « Le Prêtre, la Femme et la Famille » (p. 233, édition citée).

La formule « perinde ac cadaver » se trouve dans bien des passages des œuvres de Sue. Thiers, Libri, Michelet, Quinet, Genin, emploient l'expression aussi souvent. C'est une formule qu'admet Veuillot, mais il explique que St Ignace l'emploie ainsi pour indiquer la promptitude et la simplicité de l'obéissance du jésuite envers les préceptes de son ordre. [(L'Univers du 1er mai 1845). Dans toutes les éditions des Constitutions des jésuites, depuis 1627, jusqu'à 1810, on lit : perinde ac ut cadaver...].

Il y a encore une chose à considérer dans la compilation des matériaux dont Sue a pu se servir. C'est l'invective de certains écrivains. Nous avons vu comment Sue traite de jésuites tous les prêtres, et déclare qu'ils arrivent à leurs fins — per fas aut nefas — expression célèbre de Thiers. Or le Journal des Débats était de tous les journaux le plus acharné contre les jésuites et de tous les rédacteurs de ce journal, Cuvillier-Fleury montrait le plus d'acharnement. Dans un article du 12 avril 1845, il écrivit ainsi « Le pays s'est insurgé contre les ordonnances. Qu'était-ce que les ordonnances ? Le jésuitisme qui ressuscitait par un Coup d'Etat inspiré par les confesseurs de cour, prophétisé par M. de Quelen, destiné à rétablir l'influence sacerdotale au-dessus de tous les pouvoirs et à cacher le manteau du roi constitutionnel sous le cilice du pénitent humilié. Le gouvernement, fondé par les Ordonnances eût été une théocratie de moines tem-

pérée comme au bon temps par des mousquetades; une St Barthélémy à l'état chronique. La France a fait une révolution contre ces prétentions, stupides et furieuses »... Cuvillier Fleury déteste « les jésuites, les confesseurs, les abbés de cour, les hypocrites patentés, les marchands d'indulgences, les pourvoyeurs d'absolution, les colporteurs de pieuses calomnies ». Il attaque « cette superfétation honteuse qui s'attache à la religion et pour en dénaturer l'esprit et pour en souiller la morale ». L'expression varie, mais la pensée reste la même. Genin (Les jésuites et l'Université, 1844) fut l'auteur des plus violents et des plus injurieux pamphlets que l'université ait lancés contre le jésuitisme. Dans toutes ses productions, traductions, réimpressions, compilations, Genin se propose d'établir que les jésuites sont tous ignorants, méchants, avares, fanatiques, féroces, corrompus, bêtes et néanmoins très adroits; et que la religion, défigurée par eux, n'est plus aujourd'hui qu'un ensemble de supercheries grossières dont le clergé se sert pour escroquer l'argent de ceux qu'il abrutit. Ces lignes résument Genin et Sue. Dans les passages qui précèdent, nous avons cru trouver assez de matériaux pour suggérer la source probable du roman et surtout des invectives de Sue, le journalisme et ses profits mis à part. Tous ces écrits datent en général de 1842, moment où Sue a commencé les feuilletons du Juif Errant. Quelques articles de journaux apparaissent peut-être au courant des livraisons des feuilletons. Mais Sue admet lui-même qu'il écrivait au jour le jour et qu'il trouvait quelquefois son inspiration de jour en jour entre la publication de chaque feuilleton. Au sujet des calomnies de Rodin. Libri, Lettres sur le clergé, page 75, en parlant des calomnies des jésuites, cite la 15e Provinciale, « Ce n'est qu'un péché véniel de calomnier et d'imposer de faux crimes pour ruiner de créance ceux qui parlent mal de nous... Il n'y a point de péché mortel, à calomnier pour conserver son honneur ».

CHAPITRE IV

L'EDUCATION

Sue se plaint des perplexités que doivent éprouver ceux qui n'ont pas reçu une éducation première : surtout ceux qui ne savent pas lire. Le récit de l'histoire de Mariette (l'Avarice) est très touchant. Voilà le cas d'une jeune fille de 18 ans, séparée de sa famille, qui pour avoir de ses nouvelles est obligée de demander à un étranger de lui faire part des lettres qu'elle reçoit. Il y a d'impérieuses raisons pour faire pénétrer l'instruction dans les masses, pour que bien des malheureux se défendent des préjugés stupides, des superstitions funestes, des fanatismes implacables. Le sentiment de la justice manque parce que les masses sont abruties par l'ignorance et dépravées par la misère. Mais comment instruire les enfants, quand ils devraient travailler dans les manufactures dès l'âge de huit ans ? Sue nous fait observer qu'il y a des ordonnances remplies d'un touchant intérêt sur la race canine, surtout celle qui interdit l'attelage des chiens, mais rien pour les enfants (Le Juif Errant, t. 12, ch. 1, Note).

Selon la donnée de Sue, les riches attaquent dédaigneusement ce qu'ils appellent « la funeste tendance de quelques gens du peuple à s'instruire, à écrire, à lire les poètes, et quelquefois à faire des vers ». Le précepteur est un « cracheur de latin » ; « un peu plus qu'un domestique, pas davantage, car c'est une personne à gages ». (Les Sept péchés capitaux, l'Envie, Ch. XXXVI).

La mère doit se soucier de la première éducation de son fils. Puis vient une époque où la tendresse maternelle est insuffisante pour la direction de l'enfant. Cette se-

conde éducation doit être virile et forte pour l'armer contre de rudes épreuves, contre de dangereux entraînements. Un père tendre et intelligent pourrait accomplir cette tâche. Faute d'un tel père, un homme « de cœur, d'honneur, d'expérience », qui comprenne l'importance presque redoutable de cette mission pour « façonner un adolescent à la vie de l'homme » est nécessaire. L'éducation d'Ewen de Ker-Ellio est idéale. Son éducation scientifique n'est pas négligée, mais son éducation physique et morale a été merveilleusement dirigée par l'abbé de Kérouëllan (Thérèse Dunoyer).

Richard, quoique « millionnaire », a élevé son fils avec des enfants du peuple. De plus, l'indispensable nécessité du travail est gravée dans son esprit. Ainsi il n'a ressenti aucun goût facitce ou dispendieux. Son intelligence des affaires est encore développée par la pratique. Il s'est trouvé par là dans la meilleure condition possible pour hériter de la fortune que son père lui a créée. (Les sept péchés capitaux. L'Avarice, Ch. XII).

Sue prévoit une grande difficulté dans l'éducation publique. C'est que l'exploitation des enfants, amenée par la misère de la famille, les empêche d'en profiter. Il nous explique qu'une légère indemnité donnée aux parents doit faciliter les bienfaits de l'instruction.

L'école doit préparer les enfants afin qu'ils puissent gagner leur vie plus tard. Il y a donc un système d'apprentissage nécessaire après la première éducation qui continue jusqu'à 14 ans, parce que les parents, pressés par la misère, mettent trop tôt leurs enfants aux travaux où ils sont exploités. (Les Sept péchés capitaux, L'Avarice, ch. XX).

Selon Sue, l'éducation universitaire n'est nullement pratique et n'assure en rien un avenir en sortant du collège. Léonidas Réquin, « l'homme-poisson » du saltimbanque Levrassé, « en expérimentant la vie humaine, apprend à exprimer à peu près ses idées », et il peut écrire une lettre, chose qui lui était absolument interdite au temps de ses plus beaux triomphes scolaires. Il de-

mande ce qu'il va devenir, lui, avec son éducation universitaire. Il se trouve très sot, avec « une trentaine de couronnes fanées, et 150 volumes de prix magnifiquement reliés » sans compter ses qualités d'excellent humaniste. L'éducation acrobatique de Martin lui paraissait très préférable à la stérile éducation universitaire qu'il avait reçue (Misères des enfants trouvés, Ch. XX).

Sue a beaucoup à dire sur la misérable condition de l'instituteur de commune. Il avait une multitude de fonctions différentes. Il faut qu'il soit « fossoyeur et tambour, qu'il nettoie le lavoir public, qu'il monte l'horloge, qu'il cumule les fonctions de chantre et de sacristain, qu'il paie les hosties, blanchisse le linge de l'autel et qu'il paie les balais ». Le logement de Claude Gérard était dans une étable. Il était séparé des troupeaux par un entourage de claies. Au-dessus du grabat de l'instituteur, il y avait quelques planches chargées de livres. Sa nourriture principale était du pain noir, et des noix qu'il avait mendiées aux villageois. Il vivait ainsi parce que son salaire était de 200 francs par an. On ne peut pas s'étonner qu'il y ait eu de mauvais instituteurs. Sue nous en donne une liste. Parmi ceux-ci, il y a un cabaretier qui fait l'usure quand il n'est pas ivre. L'autre est un forçat libéré. Il y a un ancien garçon d'écurie. On remarque aussi parmi ces mauvais instituteurs un tiers au moins d'estropiés, de boiteux, de manchots, de jambes de bois. Selon Sue, ces incapacités physiques sont leurs seules recommandations à la vocation d'instituteur. (Misères des Enfants trouvés, Ch. XXXIII-XXXVIII).

Souvent l'école se tient dans des écuries, des granges humides, des salles basses, des caves où l'on est obligé de descendre en rampant. Quelquefois il se trouve « 80 élèves réunis dans un local de douze pieds carrés ». Pour cette foule d'enfants, il n'y a qu'une seule croisée de la grandeur d'un carreau par où ils peuvent respirer l'air. Sue appelle ces écoles des prisons étouffantes, des cloaques étroits, infects, malsains.

L'instituteur est sur le même pied qu'un mendiant.

Quand les maires voulaient donner à l'instituteur une marque d'amitié, ils le faisaient manger à la cuisine. Chaque famille de la commune mettait de côté ce qu'elle avait de plus mauvais dans sa récolte pour le donner à l'instituteur lorsqu'il viendrait mendier à chaque porte. Les instituteurs vivent ainsi de ce que les parents veulent bien leur donner lors de chaque récolte.

Sue blâme les riches pour cette situation. Ce sont les riches qui luttent contre la fondation des écoles primaires dans les communes, parce que celles-ci donneraient aux populations les moyens de s'éclairer. Selon les propriétaires, l'éducation du peuple devrait se borner à l'enseignement oral du catéchisme par le curé, rien de plus (Dans Stello, A de Vigny, 1832, Ch. 12 parlant de Gilbert : « Du jour où il sut lire, il appartint à la race toujours maudite par les puissances de la terre »).

Un propriétaire dit : « Nous avons besoin de vignerons et non pas de lecteurs. Quand tous les enfants du village sauront lire, où trouverons-nous des bras ? « Un autre dit que les enfants doivent aller curer un fossé au lieu d'aller perdre leur temps à l'école. Les fermiers un peu aisés ne veulent pas envoyer leurs enfants s'asseoir côte à côte sur le même banc que les indigents. Lire, compter, écrire, c'est pour eux un signe d'aisance. (Misère des enfants trouvés, Ch. XXXVI).

Claude Gérard, l'instituteur modèle de Sue, ne borne pas l'éducation de ses élèves à la lecture. Il leur donne autant que possible une instruction utile et pratique pour leur condition. Ses enseignements touchaient à toutes les questions fondamentales de l'agriculture et de la culture de la contrée qu'il habitait.

Une fois par semaine, il conduisait ses écoliers chez les artisans établis dans la commune. Il leur apprenait ainsi les premiers rudiments d'un état manuel. Afin d'obtenir des artisans ces leçons pratiques pour ses écoliers, ceux-ci leur servaient d'apprentis deux fois par semaine et les aidaient ainsi dans leurs travaux. Claude Gérard donnait aussi certaines notions de géométrie et de méca-

nique élémentaires. Les dimanches, on herborisait. L'instituteur complétait l'instruction de ses élèves par l'explication sommaire et lucide des principaux phénomènes de la nature et par quelques notions élémentaires d'hygiène. En dernier lieu, il enseignait l'amour de la France : « Mes enfants, disait-il, vous avez deux mères à qui vous devez amour, tendresse et respect, à qui vous devez votre sang, votre vie — c'est votre mère et c'est la France — Envers toutes les deux, les liens, les devoirs, sont les mêmes. Avant tout, ayez donc le culte de la France; soyez fiers de lui appartenir, de la servir, de la défendre, de la venger, cette bonne vieille mère ».

Pour la condition des instituteurs et des écoles, nous devons citér Lorain « Tableau de l'instruction primaire en France » (1838, Paris-Hachette, Cf. Misères des Enf. trouvés, Ch. 38, Notes). « Nous disons donc que l'instituteur est souvent regardé dans la commune sur le même pied qu'un mendiant (id., p. 212), la préférence est pour le pâtre. (Id. p. 213). Toujours poursuivi par cette nécessité de récupérer la somme exorbitante de 200 francs (Loi du 28 juin-juillet 1833 sur l'instruction primaire. Art. 12) qu'il fallait donner à l'instituteur, bien des conseils municipaux ont voulu comprendre au moins dans cette allocation une foule de fonctions différentes qui seules auraient suffi à absorber son temps.

L'école de C. Gérard (Misères des enfants trouvés, ch. 36) est encore un exemple qu'on trouve chez Lorain (ouvrage cité, pp. 5, 6, 156). Nous lisons « les leçons se donnent toujours dans des écuries malpropres, en général les classes sont étroites et insalubres; j'ai vu des enfants réunis dans une écurie à côté des chevaux; souvent l'école se tient dans des écuries, des granges humides, des salles basses, des caves où l'on est obligé de descendre en rampant » : puis un peu plus loin, nous trouvons une liste des maladies auxquelles sont sujets la majorité des instituteurs.

Il y a d'autres questions dans le système d'éducation proposé par Sue pour lesquelles nous voudrions suggérer

une source probable. Nous avons vu comment il réclame l'apprentissage d'un état utile comme la suite naturelle de l'éducation primaire. On trouve la même proposition chez Girardin (De l'Instruction Publique. Paris 1938). Dans la préface de son livre, on lit « L'éducation ne doit plus être que l'apprentissage d'un état » et plus loin, on devrait « faire en sorte que tout citoyen complétât son éducation intellectuelle par l'apprentissage d'un état utile. Id., p. 380) ». Comparons Sue : « Il y a donc un système d'apprentissage nécessaire pour compléter la première éducation » (L'Avarice, Ch. XX).

Girardin du point de vue pratique, voudrait abolir le mode d'instruction universitaire. « Les victimes que fait l'université sont innombrables; c'est elle qui enfante tous les malheureux amants de leur propre génie qui se croiraient déshonorés pour tout autre métier que celui des lettres : l'instabilité de notre état politique tient aux idées fausses et excitantes qu'on puise dans la fréquentation des Grecs et des Latins. En un mot, on ne saurait trop tôt déposséder un mode d'instruction dont le vice est de ne se rattacher à rien dans la vie, ni au passé, ni à l'avenir, ni à l'homme, ni à l'enfant ». (Ouv. cité, p. 127).

La vie de Léonidas Requin (Mis. des Enf. Trouvés, ch. 20) est toute une diatribe contre l'éducation universitaire. « L'un des plus graves inconvénients de l'éducation que j'avais reçue comme tant d'autres, était d'ignorer complètement les premiers rudiments de la vie pratique, de la vie réelle, dans cette condition donnée et malheureusement trop fréquente, d'un homme absolument livré à ses propres ressources, lesquelles se composent de son savoir de brillant humaniste ». (Mis. des Enf. Tr., ch. XVIII).

Girardin veut qu'on donne aux enfants des notions de toutes les sciences pratiques, depuis la mécanique jusqu'à la physiologie, depuis l'agriculture jusqu'au droit civil et public. (Ouv. cité, p. 120). Claude Gérard, l'instituteur de Sue, loin de borner l'éducation de ses élèves à la lecture « leur donnait autant que possible une instruc-

tion utile et pratique dans leur condition », ...« quelques notions sur la loi en ce qui touche les principaux droits et devoirs des citoyens terminaient l'éducation des adultes; ses enseignements touchaient à toutes les questions fondamentales de l'agriculture. Gérard donnait aussi certaines notions de géométrie et de mécanique » (Mis. des Enfants Trouvés, ch. XXXVI).

Sue entre aussi dans la polémique universitaire. « Aussi fait-on tout au monde pour que les écoles des frères envahissent et remplacent nos écoles. Les Frères façonnent l'enfance au renoncement de toute dignité humaine et à un servilisme dégradant : tu as lu leurs livres, et tu vois les générations que préparent à la France ces moines mystérieux dont personne ne connaît la règle et dont le souverain est à Rome ». (Mis. des Enfants Trouvés, ch. 38). Comparons Michelet : « L'Etat abandonne aux ennemis de la France l'éducation des enfants. Vous dites que les frères enseignent mieux. Je le nie. Quand cela serait vrai, que m'importe ! Le maître d'école, c'est la France; le Frère, c'est Rome; c'est l'étranger, c'est l'ennemi; lisez plutôt leurs livres, suivez leurs habitudes et leurs relations. Flatteurs pour l'université et tous jésuites au cœur » (Le Peuple, Michelet, p. 141).

S'il est admis que le système d'éducation de Sue est inspiré en grande partie et par les idées de Lorain, et par Girardin, nous voudrions comparer la thèse de Sue avec un article de la Revue des Deux Mondes (1838, vol. III, p. 699) où les thèses de Lorain et de Girardin sont combinées selon le titre. (L'instruction primaire en France, et l'instruction publique. M. Lorain, Tableau de l'Inst. Prim. E. de Girardin. De l'Inst. Pub.). La Rev. des Deux Mondes commence par citer Leibniz « Celui qui est maître de l'éducation peut changer la face du Monde. (Id. p. 699). Comparons les mots de Sue « En me rappelant plus tard ce nouvel incident de la journée et en y réfléchissant, j'ai eu la mesure de la considération dont devaient jouir parmi les populations ces instituteurs qui, les moyens

matériels leur étant donnés, pourraient cependant en vingt ans, changer la face d'un pays et créer une génération toute nouvelle par le seul fait de l'éducation ». (Mis. des Enfants Trouvés, Ch. 36).

Girardin (Ouvrage cité, 1re partie) demande que l'instruction publique devienne un sacerdoce national et que l'instituteur soit assimilé, quant au traitement, au ministre du culte. Cette proposition ne se trouve pas chez Sue. En parlant des conditions des écoles communales, la Revue des Deux Mondes nous démontre que « plusieurs inspecteurs attribuent à l'air vicié qu'on respire dans ces classes la stupeur qui parfois annule complètement le maître, et les épidémies qui enlèvent trop souvent les pauvres enfants de nos campagnes » (Loc. cit.). Sue dit que « cet air vicié, infect, au milieu duquel vivaient ces pauvres créatures, leur causait fréquemment des maladies graves, quelquefois mortelles » (Misères des enfants trouvés, ch. 36). Voici la phrase de Lorain : « J'insisterai sur les rapports uniformes d'un grand nombre d'inspecteurs qui n'hésitent pas à voir dans ces foyers d'infection la cause d'une foule de maladies graves, épidémiques, quelquefois annuelles, qui attaquent la jeunesse des écoles » (Ouv. cité, p. 6). La phrase de Sue semble plus proche de celle de la Revue que de celle de Lorain.

Au sujet des qualités physiques et morales des instituteurs, la Revue des Deux Mondes en fait le tableau suivant : « Une revue générale de cette triste milice mettrait en ligne des légions de sourds, de boiteux, de manchots. On y verrait des épileptiques, un cabaretier qui fait l'usure quand il n'est pas ivre. Un de ces maîtres signalés par les rapports comme l'un des plus capables est sans bras et écrit avec le pied » (Loc. cit.). Chez Lorain, dans sa liste d'instituteurs incapables et citée par Sue (id.), nous lisons « Gers, Arrondissement de Lectoure. Homme taré, condamné pour usure et un peu buveur. Arrondissement de Mirande, l'instituteur a une mauvaise réputa-

tion; il est accusé de se livrer à l'usure », suivies d'une liste d'autres incapacités.

L'appel au patriotisme, et un certain code éthique, ne se trouvent ni chez Lorain ni chez Girardin, mais dans la Revue des Deux Mondes on parle en ces termes : On n'aurait pas perdu les huit ans passés dans un collège si on en sortait capable de déterminer une foule de mots qui n'existent pas pour les géomètres ni pour les chimistes et qui pourtant ne sont pas sans valeur dans ce monde : les mots : âme, nation, devoirs, liberté ». (Revue des Deux Mondes, 1838, Vol. III, p. 699). Nous avons déjà rencontré la même idée chez Sue.

Nous avons vu les résultats d'une éducation universitaire chez Léonidas Requin. A ce propos, la Revue des Deux Mondes dit : « Souvent des astres de collèges s'obscurcissent tout à coup tandis que des naturels longtemps engourdis, se réveillent et annoncent des aptitudes inespérées. L'éducation commune ne préjuge rien et prépare à tout : la prudence est donc de son côté ». (Loc. cit.). Ni Lorain, ni Girardin n'en parlent.

En dernier lieu, Sue insiste sur l'importance de l'influence de la musique sur les mœurs et il parle du système de notations de Galin qui est un développement de celui de Rousseau. La Revue des Deux Mondes admet l'importance de la musique et donne une note sur le système d'Exeter hall de Londres qui est aussi une modification du système actuel.

Or, l'article de la Revue renferme les systèmes et de Lorain et de Girardin. Les renseignements dont se sert Sue se trouvent les uns chez Lorain (les écoles et les instituteurs), les autres chez Girardin (l'apprentissage, éducation pratique, contre éducation universitaire), mais tous se trouvent dans l'article en question, sans compter certaines phrases de Sue qui sont très proches de celles de la Revue, et, en outre, deux points qui ne se trouvent ni chez Lorain ni chez Girardin. Nous avons donc à choisir entre trois hypothèses :

Sue s'est inspiré :

1° De Lorain et de Girardin.

2° De l'article de la Revue des deux Mondes.

3° De tous les trois (Lorain-Girardin, Revue des Deux Mondes). C'est la seconde hypothèse qui paraît la plus vraisemblable[1].

(1) Nous avons déjà donné les renseignements sur le travail des enfants (cf. chapitre, Travail et salaire, etc.) dans les manufactures, pour justifier la plainte de Sue que l'exploitation des enfants empêche leur développement intellectuel.

CHAPITRE V

LA PHILANTHROPIE (DEVOIR DES RICHES). — SERVICE MEDICAL; LES HOPITAUX. — LES MAISONS D'ALIENES ET DE SANTE. — LA JUSTICE ET SES FRAIS

Sue n'a pas reculé devant les tableaux « les plus hideusement vrais » — c'est son mot — pensant, dit-il, que la vérité morale purifie tout. Son espoir est d'appeler l'attention des penseurs et des gens de bien sur de grandes misères sociales, dont on ne peut pas contester la réalité. L'auteur sera très fier si son ouvrage (Les Mystères de Paris) a indiqué aux riches des moyens d'employer des aumônes nouvelles et bienfaisantes (Les Mystères de Paris, t. V, Ch. VI). Ce sont les riches qui doivent pratiquer les œuvres de bienfaisance et donner l'exemple aux autres classes de la société. Mais on trouve toujours dans les romans de Sue que la générosité des pauvres dépasse celle des riches. Après l'inondation de la Lovie, le marquis de Pont-Brillant donne vingt mille francs aux villageois. Marie Bastien ne possédait jamais d'autre argent que la faible somme mensuelle qui lui était allouée pour son entretien et celui de son fils, par M. Bastien. Elle écrivit à son mari, qui est très riche, pour le supplier de lui envoyer deux ou trois mille francs afin de venir en aide à tant de misères. M. Bastien refusa. La jeune femme vendit alors tous ses bijoux, héritage de sa mère, et quelques pièces d'argenterie, tout ce qu'elle possédait enfin, afin de secourir les pauvres (Les sept péchés capitaux. L'Envie, Ch. XXXII). Le marquis de Pont-Brillant donne de son abondance, Marie Bastien donna son tout.

C'est la théorie de Sue que les riches doivent remplir les devoirs de la Providence auprès des pauvres gens. La Duchesse de Marlborough s'est intéressée au sort d'Agba et son cheval Scham. Agba languissait dans la prison de Newgate après les mauvais traitements de ses maîtres. Il était tellement désolé qu'il tâcha de se suicider. La duchesse « exerça dignement sa bienveillance » et lui donna un abri sur son domaine à Gog-Magog. Elle lui dit : « Vous avez manqué de devenir bien coupable en attentant à vos jours,... vous doutiez de la Providence, et vous voyez pourtant qu'elle est venue à votre aide; ...ce qu'on m'a dit m'intéresse à vous. Comptez sur mon appui ». (Deleytar, Ch. VIII).

C'est Mathilde qui veut fonder un hôpital et une école pour ses villageois et non pas les villageois qui les demandent. Le père d'Arthur montra une philanthropie sage et profondément éclairée et son curé en est frappé d'étonnement et d'admiration. Il avait la plus grande obligation à ce prêtre-curé de vouloir bien régler l'emploi d'une somme de vingt-cinq louis par mois, pour subvenir soit à l'assistance des pauvres de la paroisse, soit aux améliorations nécessaires. Le curé devait s'entendre aussi avec le médecin du village, qui souvent connaissait des misères et des souffrances que les autres ministres ignoraient. Toute demande destinée à alléger quelques peines à prévenir quelque malheur serait accueillie et accordée avec le plus vif empressement. (Arthur. — Le Journal d'un inconnu).

Louis Richard consacre les biens de son père à l'accomplissement de trois grands devoirs. Il assure aux enfants pauvres une éducation élémentaire et plus tard professionnelle. Il assure une dot modeste mais suffisante aux jeunes filles probes et laborieuses. Il assure aux femmes âgées ou infirmes le repos et le bien-être de leurs vieux jours.

Celui qui accomplit le devoir que l'humanité lui impose « est celui qui fait tout le bien qu'il peut faire,

ne partageât-il que son morceau de pain avec son frère affamé ». (L'Avarice). La charité dépend de celui qui peut la faire, et non de celui qui l'implore. (Les Misères des enfants trouvés, Ch. XIX).

Une méthode, conseillée par Sue, de faire la charité est de placer des troncs dans les cafés « où les heureux du jour viennent satisfaire leurs goûts raffinés ». On peut placer aussi un tronc semblable dans un endroit bien apparent, avec cette simple et significative inscription : « Pour ceux qui ont faim » (La Gourmandise. — Conclusion). Sue demande, et dans ses romans et dans les journaux, crèches, salles d'asile, maisons de retraite pour les travailleurs (Voir La Presse, le 2 mars 1848). Il se plaint que, quoique le nom d'un homme, ayant fondé de tels établissements de bienfaisance, soit inconnu, « au moindre coup de canon, le nom et le titre du plus stupide de nos tueurs d'hommes, pourvu qu'il ait beaucoup égorgé, beaucoup ravagé, retentit en huit jours d'un bout de l'Europe à l'autre ».

C'est encore la charité des riches qui doit secourir les pauvres en leur donnant un bon service médical. L'officier de santé est assez bon pour les paysans quand ils peuvent le payer. Mais, selon Sue, les officiers de santé étaient « ignares comme des brutes » et « tuaient plus de paysans que le choléra. La formule était pain noir pour les pauvres, mais pain blanc pour les riches. »

Les pauvres sont exploités même dans les hôpitaux. Les classes pauvres ne connaissent que misère et privations et quand elles seraient à bout de fatigues et de souffrances, la maladie même ne les préserverait pas d'une dernière exploitation. Le Docteur Griffon regrette ce temps où les condamnés à mort étaient exposés à subir des opérations chirurgicales récemment découvertes. Si l'opération réussissait, le condamné était gracié. Ce savant docteur, qui avait obtenu un service dans un certain hôpital, regardait ses salles comme une espèce de lieu d'essai où il expérimentait sur les pauvres les traite-

ments qu'il appliquait ensuite à ses riches clients, ne hasardant jamais sur ceux-ci un moyen curatif avant d'en avoir plusieurs fois tenté l'application sur un pauvre malheureux de l'hôpital. La population de son hôpital n'avait aucune garantie contre la barbarie scientifique de ses inventions. Selon le mot d'un de ces infortunés : « Nous sommes ici pour qu'on apprenne et enseigne sur nous... c'est à cette condition qu'on nous reçoit à l'hospice ». On lui avait dit qu'étant admis à l'hospice par charité, il faisait désormais partie du domaine expérimental, et que malade et maladie devaient servir de sujet d'étude, d'observation, d'analyse ou d'enseignement aux jeunes élèves. Le sujet avait à répondre aux interrogatoires souvent les plus pénibles et il lui fallait répondre à voix haute devant une foule curieuse. Les investigations matérielles avaient lieu devant un nombreux public. Cela n'était ni humain ni juste, car le pauvre doit être traité avec compassion et respect. Sue affirme qu'il existe une fâcheuse lacune dans l'organisation des hôpitaux civils. Il demande une surveillance analogue à celle que les officiers supérieurs exercent dans les hôpitaux militaires, par des hommes complètement indépendants de l'administration ou du service de santé. Les réclamations des pauvres (si elles étaient fondées) auraient ainsi un organe impartial, « tandis que cet organe manque absolument : il n'existe aucun contrôle contradictoire du service des hospices ». J. P. Pointe, médecin célèbre et expérimenté, répond aux observations de Sue dans ses « Loisirs Médicaux » (Paris, 1844). Il dit : « Toutefois le tableau tracé par la plume de Sue paraît trop forcé en couleurs : il y fait ressortir les inconvénients que présente cette absence de contrôle avec une exagération propre à soulever l'indignation publique contre les médecins d'hôpitaux. »

Il y a encore une chose dont se plaint Sue. Les docteurs et les étudiants prennent possession des corps des malades qui meurent dans l'hôpital. Le fait horrible est

que celui qui va avoir le cadavre coupe ses initiales quelque part sur le corps pour indiquer sa prise de possession. Il était douloureux pour les malades de penser qu'ils seraient disséqués si personne ne réclamait leurs corps.

L'hospice de Bicêtre, destiné au traitement des aliénés, sert aussi de lieu de refuge à sept ou huit cents vieillards pauvres. C'était un bel établissement et le rêve de l'artisan qui « après une longue vie de privations, de travail et de probité », trouverait là le bien-être qu'il n'a jamais connu. Malheureusemnt, à cause du favoritisme, ce sont en grande partie d'anciens domestiques qui jouissent de ces retraites, grâce à l'influence de leurs derniers maîtres. Ceci semble à Sue un abus révoltant, parce que c'est le maître qui en a profité; c'est lui qui doit les rémunérer et non l'Etat. Sue demande une retraite modeste mais digne pour les ouvriers. On avait dépensé huit ou dix millions pour le monument de la Madeleine, qui n'est ni un temple, ni une église, mais qui est toutefois destiné au culte catholique. Pourquoi ne pas employer cet argent pour fonder une maison d'asile pour ceux de toutes les classes qui se trouvent indigents ?

Autrefois, au premier geste de menace d'un aliéné, les gardiens se jetaient sur lui. On le garrottait, on le battait, on l'inondait de douches. Les malheureux « croupissaient dans une paille infecte ». Maintenant ils ont des lits excellents maintenus dans un état de propreté parfaite. On tâche d'adoucir leur misère. Le traitement est basé sur des observations savantes, profondes et scientifiques (Les Mystères de Paris, t. IX et X).

La législation qui régit la surveillance des maisons d'aliénés paraît insuffisante. Il est accordé aux magistrats toute latitude pour les visiter, mais leurs nombreuses et incessantes occupations rendent ces inspections trop rares. Sue voulait créer des inspections au moins semi-mensuelles, particulièrement affectées à la surveillance des maisons d'aliénés et composées d'un médecin et d'un ma-

gistrat afin que les réclamations fussent soumises à un examen contradictoire. Plus d'une fois des machinations perfides ont abusé de la facilité avec laquelle on pouvait être enfermé dans une maison de santé. Témoin le cas d'Adrienne de Cardoville, enfermée dans la maison du Docteur Baleinier par les Jésuites. (Le Juif Errant, t. VII, Ch. III).

La même surveillance doit s'appliquer aux couvents de femmes, « aux séminaires et aux maisons habitées par des congrégations ». Sue affirme que « la violence, les séquestrations, les traitements barbares, les détournements de mineures, l'emprisonnement illégal, accompagnés de tortures, étaient des faits, sinon fréquents, du moins possibles, dans les maisons religieuses ». Ces maisons échappent, par les immunités du clergé, à la surveillance du pouvoir civil (Le Juif Errant. Conclusion).

Le lapidaire Morel croit qu'il y a une loi pour les riches et une pour les pauvres. Il veut poursuivre Jacques Ferrand pour l'injustice faite à sa fille, mais on lui rit au nez. Il ne peut rien parce qu'il est pauvre. Jeanne Duport voulait se séparer de son mari parce qu'il la maltraitait, mais elle trouva la loi trop chère. Elle s'écrie : « Mais il n'y a donc pas de justice, mon Dieu ! pour les pauvres gens ? ». Morel, le pauvre artisan, devait payer une dette de 1.300 francs à Jacques Ferrand, mais les recors demandent 1150 francs de frais. Sans cela Morel irait en prison. Pour s'acquitter de sa dette de 1300 francs, il avait donc à payer 2.450 francs.

L'application de la loi est absolument subordonnée à une question d'argent. Plaider devant les tribunaux civils entraîne des frais énormes et inaccessibles aux artisans, qui vivent à grand'peine d'un salaire insuffisant. Les pauvres doivent avoir tous les droits possibles pour obtenir la séparation de corps s'ils le veulent et autant de droits que les riches. Mais il n'y a pas un ouvrier en état de dépenser quatre ou cinq cents francs pour les formalités d'un tel jugement. La bonne ou mauvaise conduite

d'un chef de famille n'est pas seulement une question de moralité, c'est une question de pain. Le sort d'une femme du peuple mérite autant d'intérêt, autant de protection que celui d'une femme riche. Donc l'indignation du forçat Pique-Vinaigre était tout à fait légitime. Pour lancer une assignation, les frais seront énormes; peu de procès coûtent moins de 50 francs; il s'agit donc pour le journalier de plus de 25 jours de travail. Alors « pendant vingt-cinq jours il ne donnera pas de pain à sa famille ». Si l'ouvrier maltraite sa femme, s'il passe sa vie dans les cabarets et dans les maisons de débauche, s'il force sa femme à travailler seule, pour les faire vivre tous deux, s'il la contraint de se prostituer au profit de la communauté, qui défendra cette malheureuse contre son infortune ? Elle gagne de 0,75 à un franc par jour. « Si modérés que soient les frais de justice civile, ils sont matériellement inarbordables aux classes pauvres ». (Lettre d'Eug. Sue au rédacteur du Journal des Débats, le 13 juin 1842).

Puis Sue aborde la question de caution. Dans plusieurs circonstances, l'homme riche peut échapper aux inconvénients d'une incarcération préventive, en donnant une somme d'argent et sa parole de se représenter à jour fixé. Mais le pauvre n'a pas de caution à fournir. Il est emprisonné et les suites sont funestes. C'est la détresse et quelquefois la mort des siens. Cinq cents francs, le minimum de la caution exigée par la loi, représentent six mois de travail. Si l'ouvrier a une femme et des enfants, il lui est impossible d'avoir économisé une telle somme. Ainsi, exiger de lui 500 francs pour lui accorder la liberté, c'est le mettre virtuellement hors du bénéfice de la loi. Ne serait-il pas équitable d'accepter, dans tous les cas où la caution est admise, les garanties morales de ceux à qui leur pauvreté ne permet pas d'offrir de garanties matérielles, et d'accepter leur parole d'honnêtes gens de se présenter au jour du jugement. En tout cas, ce chiffre ne doit pas dépasser 60 à 80 francs, comme représentant à peu près la moyenne d'un mois de travail. (Le Juif Errant. Conclusion).

Sue voudrait établir un « bureau des pauvres » et un avocat des pauvres, afin que les indigents puissent « intenter sans frais ou droits régaliens toute espèce d'action judiciaire tant au civil qu'au criminel ». Il cite l'exemple des Etats de Piémont et de Savoie et il voudrait introduire le même système. Le bureau des pauvres se compose d'un avocat des pauvres avec le grade de sénateur, avec un nombre proportionné de substituts selon l'étendue de la juridiction du Sénat, d'un avoué des pauvres avec un certain nombre de substituts, de quelques secrétaires occupés de la tenue des registres. Le bureau des pauvres est d'abord chargé de la défense de tous les criminels. Le Sénat entend toutes les réclamations des détenus, et l'avocat des pauvres est autorisé à les appuyer et à les soutenir, s'il les juge raisonnables. Les prévenus ne peuvent pas refuser le patronage de l'avocat des pauvres, parce que le gouvernement veut qu'ils soient bien défendus. Les conditions d'admissibilité aux bénéfices du bureau des pauvres sont : 1° que l'indigence soit attestée par un certificat du maire ou de deux conseillers de la commune et légalisé par le juge de paix; 2° que l'action que veulent intenter les pauvres soit fondée en droit. Une fois qu'on est admis au bénéfice des pauvres il n'y a plus aucun frais à faire. Dans les procès qui concernent les pauvres, les tribunaux sont autorisés à abréger les délais. L'avocat des pauvres, outre son traitement fixe de 5.000 francs, perçoit en outre ses honoraires comme tout autre avocat, en cas de condamnation de la partie adverse aux dépens. (Lettre de Sue au Rédacteur du Journal des Débats, le 30 juin 1842).

La loi est mal exécutée, parce qu'il y a trop de corruption chez les magistrats et les législateurs. Un fermier offre des arrhes à Cloarek, le juge, pour l'acquittement de son fils. Selon Sue, bien des précédents, bien des circonstances autorisaient cette indigne tentative de corruption : car à l'austérité des premières années de la République, avait succédé un déplorable relâchement dans les mœurs. (Les sept péchés capitaux. La Colère, Ch. I).

Les corruptions et la mauvaise conduite chez les magistrats et les législateurs sont soulignées dans les Comédies Sociales.

La comédie montre comment la cupidité, jointe à un misérable népotisme, décide absolument de la vocation de ces fonctionnaires qui pour les vices de l'humanité, ne diffèrent en rien des autres hommes dont ils demeurent pourtant les suprêmes arbitres. Ceux qui représentent la loi et la justice n'inspirent point par une vie exceptionnelle une sorte de respect ou de créance.

La loi est l'expression de la volonté générale et ne doit établir que des peines strictement nécessaires, et la société a droit de demander compte à tout agent public de son administration. (Les Mystères du Peuple. — Le Sabre d'Honneur).

Les hôpitaux se subdivisent en hôpitaux généraux, pour le traitement des blessures et des maladies aiguës, et en hôpitaux spéciaux où sont traitées des affections d'une nature particulière.

Les hôpitaux généraux, au nombre de huit et contenant ensemble 3.420 lits sont : l'Hôtel-Dieu, l'annexe de l'Hôtel-Dieu, la Pitié, la Charité, Saint-Antoine, Necker, Cochin et Baujon.

On compte six hôpitaux spéciaux qui renferment 2.784 lits. Ces hôpitaux sont : Saint-Louis, Midi, Lourcine, les Enfants Malades, la Maison d'Accouchement et les Cliniques. Enfin un dernier établissement qui ne doit pas être compté parmi ceux qui précèdent, la Maison Royale de Santé (Cet hôpital offre à ceux qui ont encore quelques ressources, la facilité de se faire soigner dans une chambre séparée, moyennant un prix de journée). Ce dernier complète le nombre des hôpitaux destinés à soulager les maux de la population pauvre de Paris.

Les asiles de la vieillesse et des infirmes sont la Vieillesse (hommes, autrefois Buêtre), la Vieillesse (femmes, autrefois la Salpétrière), les Incurables (hommes), les In-

curables (femmes), Saint-Michel, la Reconnaissance, Devillas (Ces trois derniers établissements sont des hospices fondés, le premier en 1829 par M. Boulard pour 12 pauvres honteux; le second en 1829, par M. Brézin pour 300 travailleurs pauvres ayant travaillé les métaux; le troisième en 1832 par M. De Villas, pour 35 vieillards des deux sexes ayant au moins 70 ans). La liste se termine par l'hospice des Enfants Trouvés et Orphelins, création dûe à Saint-Vincent de Paul.

Sue paraît avoir tort dans ses attaques contre l'administration des hospices et des hôpitaux.

Considérons les actes officiels du Ministère de l'Intérieur (Paris, 31 janvier 1840. Cf. le Bulletin de la Société des établissements charitables, 1840, p. 74). Selon l'article 1er, « la commission administrative s'assemble chaque mois... Elle peut être convoquée extraordinairement... La fixation des jours de réunion ordinaire pour la commission aura pour résultat d'apporter plus de régularité dans l'action administrative; de forcer tous les employés à l'exactitude, par une surveillance plus fréquente, et d'empêcher les empiètements d'attributions, qui ne peuvent avoir lieu sans entraîner les plus graves inconvénients... l'action incessante de l'administrateur surveillant suffira pour maintenir l'ordre, dans les occasions ordinaires. Mais il sera toujours utile de prouver que l'action de « l'administration ne se ralentit pas. Les réunions extraordinaires, lorsque des circonstances particulières les rendront utiles, auront pour effet de ne pas laisser en souffrance l'expédition des affaires sérieuses ».

Article 3... « Les fonctions de l'administrateur surveillant sont d'une extrême importance : par son action journalière, il exerce, par une délégation tacite, le pouvoir de la commission administrative; il évite à ses collègues de trop fréquentes réunions; mais il peut, il doit même, dès qu'il éprouve le besoin d'une plus grande autorité, réclamer une réunion extraordinaire, afin que le remède soit appliqué aussitôt qu'il devient nécessaire. L'administration

doit être exercée à tour de rôle par tous les administrateurs. C'est une responsabilité qui doit peser sur tous : c'est aussi un honneur dont chacun doit jouir ».

Sue dit que les amis et les parents sont empêchés de visiter les hôpitaux, les maisons de santé, etc., mais dans les actes officiels que nous avons déjà cités, nous lisons (Art. 57) : « Les parents ou amis des malades, ou des vieillards, ou des incurables ne sont admis à les visiter que deux fois par semaine ».

L'Administration considère comme maison de retraite ceux des établissements qu'elle dirige, où elle admet, moyennant une très modique somme, des personnes âgées qui ne sont pas tout à fait dans l'indigence, mais qui ne pourraient vivre avec leurs faibles ressources. Ces maisons sont au nombre de trois : les Ménages, La Rochefoucauld et Sainte-Périne.

Pour les nécessités d'un service aussi important que celui des hôpitaux et hospices de Paris, on a établi une Pharmacie Centrale, avec une cave et une boulangerie générales; un bureau central pour les admissions dans les établissements hospitaliers, complète l'ensemble des services généraux. Enfin trois établissements divers, la Filature des indigents, la Direction des nourrices et l'Amphithéâtre d'anatomie, concourent pour leur part à l'action bienfaisante de l'Administration des hôpitaux, hospices civils et secours à domicile de la ville de Paris.

Nous avons remarqué les conclusions de Sue à ce sujet. D'après lui, les pauvres sont exploités et mal soignés, même dans les établissements fondés exprès pour eux. De plus, le nombre des hospices, des hôpitaux, des bureaux de bienfaisance est insuffisant. Dans les documents officiels nous lisons le contraire. Voilà ce que dit le ministre de l'Intérieur (Circulaire aux préfets du 23 mars 1846), « Les hôpitaux, les hospices, les bureaux de bienfaisance, les ateliers de charité pourvoient, sinon d'une manière complète, du moins dans une proportion satisfaisante, aux besoins momentanés, aux souffrances passagères des pauvres. Mais

il est loin d'en être ainsi à l'égard des incurables et des vieillards. Pour ces deux catégories d'infortunés, la charité n'a pu organiser, jusqu'à présent, qu'un système de secours restreint et qui laisse, en dehors de son action, le plus grand nombre de ceux qui auraient aussi le droit de voir leurs maux soulagés. Avant de s'arrêter à aucune mesure à cet égard, le gouvernement a besoin d'être fixé sur l'étendue du mal auquel il s'agit de remédier par une connaissance exacte des faits ». En lisant Sue, on est tenté de croire que l'auteur nie l'existence de la charité, surtout envers les pauvres. Nous voudrions démentir cette idée, en donnant le compte officiel de l'œuvre charitable de la ville de Paris, puisque c'est à Paris que Sue borne sa critique. Emile Leguay, employé à l'administration des hospices de Paris, semble nous fournir les renseignements nécessaires. (Compte des recettes et des dépenses de l'administration des hôpitaux, hospices et secours de la ville de Paris pendant l'exercice 1845. Cf. aussi les Annales de la Charité, 1846, t. II, p. 628). « Je n'ai nullement l'intention de répondre, dit celui-ci, à l'amère critique qu'on fait chaque jour de tous ses actes (ceux de l'Administration des hôpitaux), et j'entends encore moins la justifier ici de ces attaques qui dénotent de la part de leurs auteurs une profonde ignorance de son organisation, de ses moyens, de ses ressources, et des charges qui lui sont imposées. D'ailleurs l'Administration des hospices de Paris ne veut même pas relever ces accusations erronées ou puisées à des sources souvent inexactes, pour ne pas dire plus, parce qu'elle a la conscience des intérêts sacrés qui lui sont confiés et que, dans l'accomplissement de sa mission de charité, elle n'est pas restée au-dessous de la tâche qu'elle avait à remplir ».

L'Administration est dirigée (Leguay, ouvr. cité. — Annales de la Charité, 1846, t. II) par un conseil composé de M. le Préfet du département de la Seine, président né, de M. le Préfet de Police, membre né, et de quinze membres nommés par le roi. Cette administration est régie sous la surveillance de ce conseil par une commission de six mem-

bres. Sous sa direction se trouvent réunis quinze hôpitaux, huit hospices, trois maisons de retraite, quatre établissements de service général et trois établissements qui se rattachent par leur but à son institution charitable. En outre, elle exerce une haute surveillance sur les bureaux de bienfaisance des douze arrondissements de Paris et sur les maisons de secours de ces bureaux.

D'après les tables publiées dans les Annales de la Charité, 1846, 1847, 1848, t. 3, 4, 5, Leguay, ouvrage cité. — Statistique de Paris. — Bulletin des grandes villes. — Bulletin des lois — on pourra constater l'immensité de l'organisation de l'œuvre charitable à Paris.

Nous voudrions citer maintenant une lettre de l'archevêque de Paris au sujet de la charité à Paris (Le 24 novembre 1848, Lettre pastorale aux curés de Paris). « Sachons gré au gouvernement de tout ce qu'il a fait : mais restons convaincus que cela ne peut pas nous dispenser de venir en aide à nos frères... A Paris ces maux (pauvreté, manque de travail, etc), sont plus grands qu'ailleurs; mais nulle part aussi, disons-le avec une sorte de légitime orgueil, la charité publique et la charité privée ne se montrent plus larges, plus intelligentes, plus dévouées. Que d'œuvres inspirées par la religion, et qui ont toutes un but charitable ! Que de tentatives faites encore par ce sentiment de bienfaisance qui est si généralement répandu dans notre siècle et dans notre pays ! Et si des associations nous passons aux individus, que voyons-nous généralement ? Le même zèle, le même penchant pour l'assistance. Quelles maisons, quelles bourses se sont jamais fermées à la voix de ces avocats des pauvres qui sont au milieu de nous, les apôtres de la charité ? Mais ce qui est le trait distinctif, vraiment caractéristique de ce peuple, c'est qu'ici la charité n'est pas faite par les riches seuls; elle est faite aussi par les pauvres, et il y a parmi ceux que la fortune a deshérités de ses dons, un tel échange de secours, une telle mutualité de services, une telle disposition à partager avec son frère plus pauvre que soi, le pain de chaque jour, que

cela constitue à nos yeux une grandeur morale qui place la population de Paris au-dessus de la population des autres grandes villes..., la plupart des œuvres générales et particulières qui existent dans les paroisses sont dirigées avec un zèle et une pureté de vues qui ne laissent absolument rien à désirer ».

Nous remarquons qu'ici se trouve une réponse assez nette à l'accusation de Sue relative au manque de charité et d'organisation dans les secours donnés aux pauvres.

Sur la façon dont sont traités les aliénés, Sue avait raison. L'exécution de la loi du 30 juin 1838 s'accomplit sans difficulté : elle a établi sur ce service une surveillance active, au moyen de laquelle les abus, s'il y en avait, seraient réprimés aussitôt que connus. Voici l'application du système; « Prendre de l'ascendant sur les fous, mais sans les maltraiter; exercer au besoin une contrainte morale, mais renoncer à ces barbares précautions dont la peur s'armait à leur égard; adoucir une séquestration malheureusement nécessaire, en tirant le malade du cabanon, en lui donnant pour prison une vaste enceinte, et même en lui permettant quelquefois d'en dépasser les murs; enfin substituer à la tristesse de la vie solitaire, le mouvement et l'agitation de la vie de communauté; mettre les aliénés en société, leur donner des dortoirs, des réfectoires; leur procurer la distraction du travail; faire naître en eux l'excitation de la récompense, et les conduire ainsi par degrés au désir et aux épreuves de la liberté : voilà le but vers lequel tendent nos établissements d'aliénés » (Les Annales de la Charité, t. III, 1847, p. 497. — Cf. aussi le traitement du père Morel dans les Mystères de Paris, qui suit le même système).

Depuis cette Loi les aliénés sont bien traités et bien soignés. Chez Lélut (Petits traités publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques, 1850, t. IV, p. 37, « De la santé du peuple », par Lélut), nous lisons que les maisons d'aliénés sont des constructions vastes, aérées, splendides, avec de grandes cours, de grands jardins plan-

tés d'arbres et de fleurs. On s'occupe de l'éducation des jeunes et les gardiens sont bienveillants et prennent soin de leurs malades. Mais la même autorité ne s'accorde pas avec Sue sur la conduite des hôpitaux et des hospices. Lélut (mêmes traités, v. plus haut), nous dit qu'il y a eu un progrès véritable jusqu'en 1850. Les salles obscures, insalubres, encombrées, sont devenues magnifiques, frottées, ventilées, chauffées « comme peuvent l'être des palais ». Il y a de vastes et de bons lits garnis du linge le plus blanc, pourvus de tous les accessoires nécessaires, de pauvres malades recevant des soins dont les riches manquent quelquefois dans leur propre famille. Contrairement à l'idée de Sue, le gouvernement s'occupe des établissements charitables, en conformité avec la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur (du 2 juillet 1846), relative au logement des employés dans les asiles d'aliénés. « Quant aux médecins et préposés responsables des quartiers d'aliénés existant dans les hospices, il y a, à leur égard, pour qu'ils résident dans ces quartiers, les mêmes motifs qu'à l'égard des directeurs et médecins des asiles spéciaux, puisqu'ils sont chargés à peu près des mêmes fonctions et qu'ils ont la même responsabilité ».

Sue réclame sans cesse des asiles, des crèches, des bureaux de bienfaisance. Nous allons démontrer qu'il existait déjà beaucoup de ces établissements, que les autorités civiles avaient l'intention d'en établir davantage. (Note du gérant Chevallier au rédacteur des Annales de la Charité, 1847, t. 3, p. 61). Du Conseil d'administration des crèches de Paris, nous apprenons les faits suivants. Les crèches du 1er arrondissement comptent près de 32.000 journées d'enfants. Il existe déjà 14 crèches dans le département de la Seine. La Société des Crèches a pour but d'aider à fonder et à soutenir les crèches nécessaires au département de la Seine. La salle d'asile de la Madeleine (rue Saint-Honoré, 357) fournit un asile pour 60 enfants de 2 à 6 ans. L'Asile-Ecole Fénelon (à Vaujours, Seine-et-Oise) prend les enfants au sortir de nourrice, à 3 ans; il

les conserve jusqu'à 12 ou 13 ans, il les prépare à l'apprentissage d'un état (système auquel les théories d'éducation de Sue sont beaucoup plus favorables). Cet asile compte 200 enfants et peut en contenir davantage (Rapport de M. Delapalme, président de l'œuvre, 1847). Au bout de quelques mois, il existait 17 crèches, dans le département de la Seine, dont 5 dans la banlieue. Les délégués des 12 bureaux de bienfaisance de Paris veulent qu'on multiplie les crèches, et le conseil municipal a voté une nouvelle subvention de 1.500 francs pour celles qui ont le plus besoin de secours. Le nombre des journées de présence des enfants, depuis la fondation, excède 100.000; et près de 3.000 pauvres ménages ont profité de ce nouveau bienfait. La Société des Crèches du département de la Seine accorde une subvention de 600 francs pour hâter l'ouverture d'une seconde crèche sur la paroisse Saint-Médard, la plus pauvre de Paris. La Crèche Notre-Dame de Lorette va essayer d'établir une infirmerie pour ses petits malades. Dans l'Eure-et-Loir, un ouvroir a été fondé à Saint-Prest par les soins conjugués de l'instituteur et du curé. Dans le Loiret, le zèle du préfet, de Villeneuve, a su amener la création de 89 ouvroirs; dans ce même département, 43 garderies ont reçu 1.046 enfants, pendant que leurs mères étaient occupées aux travaux de la récolte. La Côte-d'Or a voté 1.500 francs comme prime aux personnes qui garderaient ces pauvres enfants de la campagne. Plusieurs départements, le Loiret, la Somme, la Haute-Vienne sont très favorables aux crèches. (Annales de la Charité, t. 3, 1847, p. 468 et 469).

Depuis la promulgation de la loi sur les conseils généraux, cette institution populaire a pris une noble initiative pour améliorer la condition des classes pauvres. Voici dans quels termes le gouvernement lui-même a défini la mission des conseils généraux, « On croit que le gouvernement ne s'en occupe pas (des questions de charité publique). C'est une erreur : il en est perpétuellement préoccupé; mais il pense que la charité ne peut être administrée directement, il pense qu'elle doit l'être d'une ma-

nière locale, que c'est par les conseils généraux, par les conseils municipaux, que ces grandes questions doivent être résolues. Les conseils généraux ont souvent été consultés sur ces matières; on les a en toutes circonstances invités à donner leur avis sur ce qu'il y avait à faire. Quant au gouvernement, il n'a dû faire qu'une chose, une chose toute simple : c'était d'appliquer la loi telle qu'il le pouvait, et de la manière la plus étendue et la plus intelligente (Réponse de M. A. Passy, sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, Chambre des Députés, séance du 22 mai 1847).

Sue demande des bureaux de bienfaisance; si nous examinons la circulaire suivante, nous verrons qu'il y avait déjà des bureaux de bienfaisance et qu'on était en train d'établir d'autres (Bulletin des actes officiels : circulaire du 16 février 1847, cabinet du Sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur), « Monsieur le Préfet, plusieurs de vos collègues m'ont demandé par qui devraient être distribuées les sommes accordées pour secourir les indigents, en vertu de l'ordonnance royale du 18 décembre dernier, lorsqu'il n'existe pas de bureau de bienfaisance dans la commune. La marche à suivre dans ce cas est simple et toute tracée par ce qui a déjà lieu dans les circonstances ordinaires. Ainsi, dans toutes les localités qui ne renfermeront pas de bureau de bienfaisance, et où les besoins du service n'exigeront pas qu'il en soit créé un, l'autorité municipale devra en remplir les fonctions comme elle le fait, dans les mêmes conditions, pour l'acceptation des libéralités faites aux pauvres, pour l'administration de leurs biens et pour la répartition des revenus affectés à les secourir... Il vous appartient d'ailleurs de créer des bureaux de bienfaisance dans les communes où il existe des ressources permanentes destinées à soulager les indigents, comme aussi de former des commissions temporaires pour la distribution des secours accordés temporairement, lorsque vous jugerez cette mesure utile ». (Il y avait des bureaux de bienfaisance organisés dans chaque commune du Pas-de-Calais. De même dans le département du Finistère — lettre de Duchatellier, inspecteur, Quimper, novembre 1846. Dans cer-

tains cas, les secours en argent étaient remplacés par des bons de pain).

La question des médecins communaux occupait sérieusement la Chambre des Pairs en 1846. Sue paraît avoir trouvé une vraie source de plainte quand il disait « Assurer au pauvre malade des campagnes un secours efficace et éclairé, tel est le résultat qu'appellent tous les désirs des amis du malheureux ». (Misères des enfants trouvés — au sujet de la mort du père de Martin). C'est une phrase qui se trouve dans une étude du docteur Farge (Du médecin cantonal et des médecins cantonaux, le 1er juillet 1846, p. 1).

L'intérêt des pauvres malades de la campagne a dominé la discussion dans la Chambre des Pairs et la divergence des opinions n'était qu'une lutte d'intentions généreuses. La commune isolée, dénuée de ressources, ne tente personne et manque le plus souvent d'un prompt secours médical. Le goût du médecin le guiderait vers la résidence la moins ennuyeuse, si son devoir lui-même ne l'attachait invinciblement au chef-lieu, « car il est expert, médecin-légiste, administrateur etc. », (Loi sur l'exercice de la médecine, Titre IV, art. 25, § 1er, 1847), et la justice, l'administration siègent au chef-lieu du canton. Il est impossible de raconter tous les petits moyens ingénieux, autant que charitables, employés dans quelques heureuses campagnes, nés de l'étude ou de la générosité de leurs habitants : ces essais quelquefois sont restés infructeux, un grand nombre à l'état de théorie (Entretiens de village, par de Cormenin; De la condition des classes pauvres à la campagne, par le docteur Dutouquet; Du paupérisme dans les campagnes, par le docteur Ledru; Mémoires en faveur des travailleurs de la classe agricole, par de Bourgoing). Nous trouvons un point de départ commun parmi ceux-ci : les médecins communaux existent mais le nombre en est trop petit, il faut tendre à l'augmenter. Il faut demander l'argent nécessaire, α) à une fraction du salaire du médecin cantonal, 6) aux faibles revenus que peut fournir chaque commune, aux dons des propriétaires aisés. Il faut remarquer en ce qui concerne la rubrique 6) que les dépar-

tements de Saône-et-Loire et de la Moselle ont accordé l'un 3.000, l'autre 5.000 francs pour l'essai de médecins des pauvres. Les quelques communes des départements de l'ouest qui possèdent un médecin communal lui donnent de 2 à 300 francs. On peut citer Rochefort-sur-Loire, la Bohalle, etc. (Maine-et-Loire).

Il est difficile de déterminer la source des idées de Sue sur l'hôpital des pauvres. Quoi qu'il en soit, la même idée semble très populaire et vulgarisée depuis longtemps. Témoin une description de 1793 (Le tableau de Paris, par Mercier, Amsterdam, t. III, p. 134) de l'Hôtel-Dieu : « J'irai à l'hôpital, s'écrie le pauvre Parisien; mon père y est mort, j'y mourrai aussi et le voilà à moitié consolé. Quelle abnégation ! Quelle profonde insensibilité ! Cruelle charité que celle de nos hôpitaux ! Fatal secours, appât trompeur et funeste ! Mort cent fois plus triste et plus affreuse que celle que l'indigent recevrait sous son toît, abandonné à lui-même et à la nature ! La maison de Dieu ! et on ose l'appeler ainsi ! Le mépris de l'humanité semble ajouter aux maux qu'on y souffre. Le médecin et le chirurgien sont payés, d'accord, les remèdes ne coûtent rien, je le sais. Mais on couchera le malade à côté d'un moribond et d'un cadavre : on lui mettra le spectacle de la mort sous les yeux, lorsque les angoisses de la terreur pénétreront déjà son âme épouvantée..., on le soumettra à un despotisme qui n'écoutera ni le cri de sa douleur, ni ses représentations, ni ses plaintes... Tout est dur et farouche dans ces lieux où tout souffre... Après le trépas du pauvre, on lui vole son corps et l'empire étrange que l'on exerce sur lui ne cesse que quand il a perdu les derniers traits de la ressemblance humaine ». Cette citation résume l'œuvre de Sue sur les hôpitaux, mais il n'est pas possible de conclure que ce soit là la source de son inspiration. Il faut se contenter d'en suggérer la probabilité. D'après M. Vée (Du paupérisme et des secours publics dans la ville de Paris, par M. Vée (1848), maire du V^e^ arrondissement), mille plaintes s'élèvent contre les hôpitaux : « Ils reproduisent les fâcheux résultats des grandes réunions

d'hommes dans lesquelles le malheur et le hasard ont réuni les éléments les plus disparates de vice et d'honnêteté. Ici cependant, les effets sont moins intenses que dans l'hospice, parce que le contact est moins prolongé; mais ils sont plus à redouter parce qu'ils s'appliquent à des individus destinés à rentrer dans la vie active. Le séjour à l'hôpital altère les deux sentiments qu'il faut s'appliquer le plus soigneusement à entretenir et à développer parmi le peuple : il ôte à l'homme une partie de sa dignité, à la femme de sa pudeur ».

Sue se plaint aussi que les hôpitaux ne soient plus pour les pauvres. Voici ce que dit le docteur Tanchon (sur les hôpitaux, 1848) : « Quand on a fondé les hôpitaux, c'était l'asile momentané du pauvre et du voyageur sans ressource : aujourd'hui, c'est l'espoir de la paresse, le refuge de l'imprévoyance, la sécurité de ceux qui mangent tout. On y a vu des rentiers et même des propriétaires, exactement comme dans les ateliers nationaux. Les hommes honnêtes y sont une exception et n'y entrent qu'avec répugnance ».

Il y avait plusieurs livres, à l'époque de Sue, sur la charité publique et chrétienne, mais on ne pourrait pas affirmer que ces livres aient influencé notre auteur. La charité est une chose pratique plutôt qu'une théorie. Nous ne sommes pas sûrs que la charité de Sue eût été pratique ou qu'elle fût restée théorique.

Mais le système de Sue qui demande la philanthropie des riches semble être résumé dans celui de Droz : (Principes de la Science des Richesses, 1846, chez Renouard). « Ne prenons pas les richesses pour but, elles ne sont que le moyen. Leur importance résulte du pouvoir d'apaiser les souffrances. Les plus précieuses sont celles qui servent au bien-être d'un plus grand nombre d'hommes ». Il eut fallu plutôt raviver chez l'homme le sentiment de la responsabilité individuelle. L'apathie, la léthargie de l'âme, voilà ce que peut engendrer la théorie de la responsabilité des riches. A quoi bon l'intelligence ? à quoi bon l'effort ? Si les riches veillent sur nous, pourquoi veiller sur nous-

mêmes ? Pourquoi travailler s'ils sont tenus de nous nourrir ? Dispensés du soin de nous conduire dans le présent, nous sommes du même coup délivrés du souci de songer à l'avenir. C'est à ce point ci que nous conduit le système de philanthropie de Sue.

Examinons maintenant les frais de justice. Le chiffre de la somme nécessaire pour payer les frais d'une demande de séparation de corps, estimé par Sue entre 500 et 700 fr., est exact (Cf. Bulletin des lois, et Recueil des lois françaises par Cahen, et le livre cité par Sue : Travail et Salaire par Prosper Tarbé, substitut du procureur du roi à Reims (1841). Les chiffres donnés par Sue pour la caution (500 francs) et pour lancer une assignation (50 fr.), sont aussi exacts d'après les mêmes autorités. Sue n'avait donc pas tort en demandant plus de facilités pour les pauvres.

Nous n'avons pu trouver l'inspiration probable de Sue au sujet de l'institution de l'avocat des pauvres. L'auteur dit lui-même dans une lettre au rédacteur du Journal des Débats (le 30 juin 1843) que « l'institution d'un magistrat chargé, aux frais du gouvernement, de la défense des pauvres, tant au civil qu'au criminel, est très ancienne dans les états de Piémont et de Savoie. On a, à ce sujet, une constitution du duc Amédée VIII, qui remonte au quatorzième siècle ».

Cependant, nous savons qu'à Toulouse, la loi du 25 mars 1817, (article 75) autorise le procureur du roi à poursuivre d'office, sans droits de timbre et d'enregistrement, les rectifications et réparations d'omissions, dans les registres de l'état-civil, d'actes qui intéressent les individus notoirement indigents. De plus, le Journal des Débats du 1er juin 1843 fait connaître la législation des Pays-Bas. Selon ce journal, « la législation pour ce pays se trouve consignée dans divers lois et arrêtés de 1814, 1815 et 1824 qu'on trouve rapportés dans le Répertoire de Jurisprudence de Merlin (V. Pauvres, t. XVII, 4e édition). Il en résulte que les indigents qui justifient de leur position sont admis à plaider dans tous les tribunaux, soit en demandant, soit en dé-

fendant, avec exemption des droits de timbre, d'enregistremen, de greffe, d'expédition et d'honoraires d'avoués et d'huissiers. Ces droits sont toujours acquittés par la partie qui perd son procès, si elle n'est pas indigente : ainsi la perte pour le fisc n'est pas absolue dans tous les cas ».

CHAPITRE VI.

REPUBLICANISME ET COMMUNISME

a) L'héritage.

Nous avons vu que Sue déclare la société responsable de tous les maux qui existent. Une des bases de la société est la famille. Nous avons vu le mariage en butte aux plus amères invectives. L'anathème qu'on prononce au nom de l'humanité accuse la femme de ne développer chez l'homme que des instincts égoïstes. A l'amour de la famille, on veut substituer l'amour de l'humanité. Nous avons remarqué la condition de la femme peinte par les romanciers. La société la maintient dans un état d'esclavage. On doit abolir l'exploitation de la femme par l'homme.

Puis on voit s'élever une autre plainte de Sue contre la famille : c'est celle qui concerne l'héritage.

Sue affirme que tout progrès social doit nécessairement se briser contre les privilèges héréditaires et l'égoïsme des castes. « Tous ces maux et bien d'autres, dit-il, après avoir résumé les vices de Scipion Duriveau, jeune et riche débauché, ressortent inévitablement de cet état de chose qui régit la famille, la propriété, et surtout cette grande iniquité, l'héritage ». (Martin, t. 1). L'héritage est une grande iniquité..., l'héritage est un fléau..., l'héritage est un sacrilège » (L'orgueil, ch. 66). Mais si l'héritier applique ses richesses à l'amélioration morale et matérielle de tous ceux que la société déshérite en faveur de quelques privélégiés, il remplit les devoirs que lui

impose l'amour de l'humanité (id.). C'est ainsi qu'il loue la philanthropie d'Ernestine de Beaumesnil. C'est une chose révoltante que de rendre les enfants maîtres d'une grande fortune qu'ils n'ont pas acquise par leur travail (Misères des Enfants trouvés, ch. LXIV). C'est une belle thèse propre à exciter les esprits. L'auteur met en antithèse la misère laborieuse et l'oisiveté riche. Il souligne le contraste de l'ouvrier honnête et pauvre et du fils du riche qui ne s'est donné que la peine de naître. On met des paroles de désespoir dans la bouche de l'ouvrier accablé de maux, « Non, le ciel n'est pas juste, à la fin ! Non, il n'est pas juste ! C'est trop de misères pour un seul homme ! » dit le lapidaire (Morel) (Myst. de Paris). Dans le passage suivant, on voit se dégager la théorie de Sue, que l'héritage est inique et qu'il porte des conséquences odieuses : « Le tableau de cette dégradation de l'opulence est chose triste, nous le savons. Mais, faute d'enseignement, les classes riches ont aussi fatalement leurs misères, leurs crimes. Rien de plus fréquent et de plus affligeant que ces prodigalités insensées, stériles..., la richesse acquise ou transmise doit pouvoir impunément et magnifiquement resplendir aux yeux des masses pauvres et souffrantes. Longtemps encore, il doit y avoir de ces disproportions effrayantes qui existent entre le millionnaire St-Rémy, et l'artisan Morel. Mais par cela même que ces disproportions inévitables sont consacrées, protégées par la loi, ceux qui possèdent tant de biens en doivent moralement compte à ceux qui ne possèdent que probité, résignation, courage et ardeur du travail. Aux yeux de la raison, du droit humain, et même de l'intérêt social, une grande fortune serait un dépôt héréditaire confié à des mains prudentes, femmes, habiles, généreuses qui, chargées à la fois de faire fructifier et de dispenser cette fortune sauraient fertiliser, vivifier, améliorer tout ce qui aurait le bonheur de se trouver dans son rayonnement splendide et salutaire » (Mys. de Paris, t. IV, ch. 10). Voilà une page de philanthropie qui dit bien tout le contraire de ce qu'elle semble dire. Il s'y trouve cette théorie de la responsabilité du pouvoir : « On prend plus

soin du superflu de l'un que du besoin de l'autre... N'est-ce pas au pouvoir à remplir cette grande et noble tâche ? » (Myst. de Paris, t. VI, ch. 10).

On ne s'arrête pas au devoir moral que la charité impose aux riches. On en fait sortir un droit pour les pauvres. Dans Martin, Sue a étendu la thèse pour montrer la démoralisation produite chez les riches par le mauvais emploi de leurs richesses. L'auteur explique ainsi la dépravation d'un jeune débauché. « Il avait été amené par une des plus funestes conséquences de l'héritage..., une jeunesse oisive..., à ce point de lâcheté, d'impuissance et de dépravation » (Martin, t. VIII).

Les enfants ne doivent pas être maîtres de la fortune thésaurisée par leurs parents. A la fin de Martin, Sue met sa théorie en action. Un père déshérite son fils par raison philosophique. Et voici ses termes : « S'il te faut du superflu, du luxe, tu le gagneras par ton travail, ton intelligence..., à chacun selon ses œuvres. J'aurai accompli ma dette paternelle en te donnant l'éducation qui fait l'homme, la profession qui le rend utile, l'argent qui le met au-dessus du besoin. Un père ne doit rien de plus à son fils » [1].

Voici l'abolition de l'héritage en plein accord avec la doctrine St-Simonienne. Mais cette abolition n'est qu'un commencement de l'attaque contre la propriété.

Quels sont les éléments dont la société française se compose ? Dans l'ordre civil, il y a la famille, la propriété, le travail. Ce sont précisément les trois bases de la société qu'attaque la guerre sociale. Le caractère essentiel de la société civile en France, c'est l'unité des lois et l'égalité des droits. Nous venons de lire les théories de Sue sur l'héritage. Comparons ce que dit Enfantin dans le journal Saint-Simonien. [(Le Globe : sous-titre, Journal de la doctrine de Saint-Simon du 18 janvier 1831, sous le titre « Association Universelle »].

(1) Ce fils, après avoir hérité de la fortune de son père, fonde une école pour les pauvres enfants, et donne une dot à chaque jeune fille pauvre. Nous allons montrer que c'était là un des préceptes d'Enfantin.

« Tous les privilèges de naissance, sans exception, sont abolis..., la société ne se compose que d'oisifs et de travailleurs : la politique doit avoir pour but l'amélioration morale, physique et intellectuelle du sort des travailleurs et la déchéance progressive des oisifs. Les moyens sont, quant aux oisifs, la destruction de tous les privilèges de naissance... Dans un autre numéro du même journal (1er octobre 1830), nous lisons : « Grâce à l'abolition des successions collatérales et à l'augmentation des droits de succession en ligne directe, on peut supprimer l'impôt sur le sel, la loterie, et les contributions indirectes, ou bien encore employer le fond commun qui proviendrait de cette source à des destinations productives, comme l'établissement d'écoles publiques [1], l'amélioration des voies de transport, l'embellissement des villes, la propagation des bons procédés agricoles » [2].

Les Saint-Simoniens demandent aussi « l'abolition de tous les privilèges de naissance, sans exception et par conséquent la destruction de l'héritage, le plus grand de tous ces privilèges, dont l'effet est de laisser au hasard la répartition des avantages sociaux parmi le petit nombre de ceux qui peuvent y prétendre, et de condamner la classe la plus nombreuse à la dépravation, à l'ignorance, à la misère ». (La religion Saint-Simonienne, Enseignement central, 1831, Paris. Au Bureau de l'organisation).

On stigmatise l'oisiveté comme un « privilège impie »[3].

Nous avons donc un fait établi. Sue demande l'abolition de l'héritage, les St-Simoniens aussi. Sue voudrait employer les fonds de cette spoliation pour établir des écoles publiques et l'amélioration des procédés agricoles comme les St-Simoniens. Le problème qui reste est à sa-

(1) Ce que Sue a suggéré dans l'Avarice. Cf. L'Ecole de Richard.

(2) Ce que Sue a suggéré dans maints endroits, notamment la Ferme modèle des Mystères de Paris et du comte Duriveau dans les Misères des Enfants Trouvés.

(3) Tout ce que nous pouvons dire à ce sujet, c'est que la théorie est nettement précisée chez St-Simon, mais chez les autres théoriciens Babœuf, Fourier, Cabet, etc... tous les fonds étant communs, il n'y avait pas de question d'héritage.

voir si Sue s'est inspiré des œuvres de l'école de St-Simon directement ou non.

b) La propriété.

On lit dans Martin que nul n'a droit au superflu tant que chacun n'a pas le nécessaire. L'auteur met en œuvre le communisme, à la fin du roman dans sa théorie de l'association agricole et manufacturière de la ruche communiste. Il appelle les ouvriers agricoles des déshérités. Le Comte Duriveau a gagné ses domaines en dupant ceux qui avaient droit à la terre, c'est-à-dire ceux qui travaillaient sur la terre. Il est juste de noter que ce que réclame Sue n'est pas le partage égal de la propriété entre tout le monde, mais que la propriété en général ne doit pas être concentrée dans un petit nombre de familles tandis que d'autres sont indigentes.

« La propriété, c'est le vol », est une thèse dont se servent tous les théoriciens communistes. On peut soupçonner même St-Simon de la même idée puisqu'il voulait abolir la propriété. Si le propriétaire n'était pas inique à son avis, pourquoi voulait-il l'abolir ?

Dans le « Meunier d'Angibault (G. Sand, 1845, t. II, p. 236), les mêmes doctrines se reproduisent sous une forme plus philosophique que dans « Martin ». Marcelle dit à son fils quand elle a perdu sa fortune : « Tu auras la gloire et peut-être le bonheur de ne pas succéder à la richesse de tes pères » — « Puisses-tu comprendre un jour que cette loi providentielle (qui détruit la fortune du riche) t'est favorable puisqu'elle te jette dans le troupeau de brebis qui est à la droite du Christ et te sépare des boucs qui sont à sa gauche ».

L'idée de la propriété esquissée par Pierre Huguenin reparaît dans le « Meuier d'Angibault » en des termes plus amers. [Id. p. 56). Il faut nous rappeler ici que Pierre

Huguenin, le héros du compagnon du tour de France est Agricol Perdiguier, ami de G. Sand et de Sue. N'a-t-il pu influencer les idées des deux auteurs ? Surtout si nous nous rappelons qu'Agricol Baudoin, le héros du Juif Errant, est aussi Agricol Perdiguier d'après les renseignements que donne G. Sand. — [Cf. Supra. Le Juif Errant]. « L'argent du riche n'a point été gagné par le travail du pauvre, c'est de l'argent volé. C'est l'héritage des rapines féodales de ses pères; c'est le sang et la sueur du peuple qui ont cimenté leurs château et engraisser leurs terres. C'est toujours l'argent du pauvre... ».

Après ces anathèmes contre l'héritage et la propriété, Sue continue ses déclarations contre les riches dans l'espoir d'exciter les masses à une révolution qui doit fournir le remède à tous ces maux.

c) Le riche et le pauvre.

Sue veut persuader aux malheureux que leurs misères sont causées par la « coupable insouciance du pouvoir ». Il veut irriter le pauvre contre le riche en opposant le tableau des somptuosités des riches aux conditions misérables des pauvres. Le riche est l'ennemi, l'oppresseur et le bourreau du pauvre. Le cri de Béranger :

> « Comme un insecte fait pour nuire
> Hommes, que ne m'écraséz-vous ?
> Ah ! Plutôt vous deviez m'instruire
> A travailler au bien de tous ».
>
> (Le Vieux Vagabond, 1832).

a pris un accent de fureur chez Sue (Le Juif Errant, t. VIII, ch. 16) : « Dieu, si grand, si clément, si prodigue, si bon, n'a pas voulu lui, que ses créatures fussent à jamais malheureuses : mais quelques hommes égoïstes, dénaturant son œuvre, réduisent leurs frères à la misère

et au désespoir ». [Cf. Valentine par G. Sand, t. I, Ch. 17, 1832. « Sur ce sol de la France, où d'énormes capitaux, rassemblés dans les mains de quelques hommes, servent d'enjeu à une continuelle loterie entre l'avarice, l'immoralité et l'ineptie »]. Plus loin, on lit aussi « Oui, bien des pauvres, déshérités de toute joie, d'espérance, ont faim, froid, manquent de vêtements et d'abris, au milieu des richesses immenses que le créateur a dispensées non pour la félicité de quelques hommes, mais de tous : car il a voulu que le partage fût fait avec égalité ». Sue avoue ici qu'il cite les Actes des Apôtres, puis il continue : « Mais quelques-uns se sont emparés du commun héritage par l'astuce, la force, et c'est de cela que Dieu s'afflige. Oh ! oui, s'il souffre, c'est de voir que, pour satisfaire au cruel égoïsme de quelques-uns, des masses innombrables de créatures sont vouées à un sort déplorable ». (Le J. Errant, t. IX, ch. 10). C'est Gabriel qui fait cette citation de l'Ecriture sainte et Gabriel est le prêtre, un type de la charité chrétienne que l'auteur appelle « un prêtre selon le Christ » !

Le langage de Sue est moins modéré dans les misères des Enfants trouvés (Ch. 59). Basquine qui a juré « haine aux riches » les apostrophe ainsi : « Race impitoyable ! Pendant que vous regorgiez de superflu, mon père mourait de douleur, de misère, et l'on m'achetait tout enfant pour quelques pièces d'argent. Votre excécrable insouciance de notre sort, à nous autres misérables, m'a laissé flétrir ! ». Plus loin, elle dit aux pauvres qu'ils sont impitoyablement abandonnés dès l'enfance par une « société marâtre ». Ils meurent « ses martyrs ». Les riches sont responsables de tous les vices. Ce sont eux qui servent d'exemple aux pauvres, et c'est des riches que les pauvres apprennent tout ce qu'il y a de vicieux (Cf. Isidora, par G. Stand, 1846, t. I, p. 176 « On n'est pas belle impunément dans notre abominable société de pauvres et de riches »). Voilà la plainte de tous les personnages de Sue qui appartiennent aux classes pauvres. Il est de la politique du riche de secourir quelquefois le pauvre,

mais le pauvre doit se montrer humble, soumis, et reconnaissant de ce que le riche daigne faire pour lui : (Les Mis. des Enfants Trouvés, ch. 8). Il met ces paroles de Mœthus (Le Livre du meurtre, publié en Angleterre en 1827) dans la bouche du comte Duriveau pour exciter la haine des pauvres : « La charité est une folie, un encouragement à la misère. » A son anathème contre les riches, il ajoute celui contre les prêtres qui selon lui sont les « complices du pouvoir et de la richesse des rois et des grands ». (L'Envie, ch. 27). Le riche est l'ennemi que l'auteur met en relief devant les esprits grossiers et les âmes violentes. Il y avait ici quelque chose hors d'abstraction que les pauvres pouvaient attaquer. Selon Sue, « Les riches règnent par la fraude où l'immoralité. Les pauvres paient double pour leur propre faute et pour celles qui leur sont étalées en exemple sur les hauteurs de la société ».

« Le père Dunoyer se voyait avec délices renaître dans Achille; c'étaient les mêmes instincts de bassesse, de spoliation, et de rapacité », (Thérèse Dunoyer, ch. 9) : et puis « les riches, c'est tous brigands : ils ne donnent que ce qu'on leur prend, disait le cul-de-jatte, et il avait raison » (Misères des enfants trouvés, ch. 14), (Cf. F. Pyat. Le Brigand et le philosophe, 1834, acte 2). « Il arrive que la société, fondée sur des intérêts purement matériels, démoralise ses membres, les corrompt, les pousse forcément à acquérir par tous les moyens possibles, et tente à faire d'un peuple une bande de voleurs »).

A en croire Laurencin, « Il y a tant de gens que l'on mépriserait comme la boue au lieu de les envier, si l'on savait comment ils ont gagné cet argent qui les rend si fiers ». (La Famille Jouffroy, ch. 47).

Et plus tard il continue : « rien de plus honteux que ces richesses mal acquises ». On est malheureux à cause de l'inégalité des fortunes. Il faut répandre les bienfaits de la richesse pour que tout le monde puisse en jouir. Il a pris alors pour tâche de réaliser la devise de St-Jean : « Aimez-vous les uns les autres ». C'est la devise

qu'on retrouve partout dans le Juif Errant. La société est divisée en deux parties; d'un côté les riches, de l'autre les pauvres qui sont opprimés, exploités, martyrisés; on tâche de mettre entre eux une haine implacable comme entre les maîtres et les esclaves, les bourreaux et les victimes.

La pensée de Sue est bien résumée dans les mots de Basquine, qui, depuis son enfance avec Bamboche et Martin, a juré haine aux riches. « Ah ! lorsque je vous ai tendu une main innocente encore, quoique souillée, vous m'avez repoussée ! Ah ! Grands seigneurs blasés; vous avez fait de moi, le jouet et la victime de vos sanglantes débauches. Ah ! vous m'avez abîmée d'outrages, d'opprobres, de tortures ! Ah ! la contagion de votre effrayante perversité m'a corrompue jusqu'à la moelle et je n'ai pas douze ans ! » (Mis. des Enfants trouvés, ch. 59).

Comparons dans Lelia, le chant de Pulchérie (t. I.). « Et toi, vassal, victime, porteur de haillons, toi esclave, toi travailleur, regarde-le, regarde-moi, pâle, échevelée, désolée à cette fenêtre, regarde-nous bien tous les deux : un jeune homme riche et beau qui paie l'amour d'une femme, et une femme perdue qui méprise cet homme et cet argent ! Voilà les êtres que tu sers. Ramasse donc les outils de ton travail, ces boulets de ton bagne éternel, et frappe ! Ecrase ces êtres parasites qui mangent ton pain et te volent jusqu'à ta place au soleil ! » Et enfin ce passage du Compagnon du Tour de France où Pierre Huguenin s'adresse à ses compagnons : « Eh quoi ! N'est-ce pas assez que nous ayons pour ennemis naturels tous ceux qui exploitent nos labeurs à leur profit ? Faut-il que nous nous dévorions les uns les les autres ? Opprimés par la cupidité des riches, relégués par l'imbécile orgueil des nobles dans une condition prétendue abjecte, ne sommes-nous pas assez outragés, malheureux ? « Dans Riche et Pauvre (E. Souvestre, 1836) nous avons le tableau de deux hommes qui symbolisent le riche et le pauvre; la personnification de ces deux classes, de deux conditions sociales.

Entre ces deux classes de la société, l'auteur proclame la guerre. A la fin du livre, le pauvre expose ses griefs contre le riche : « J'étais bien jeune quand j'ai commencé à vous haïr. Quinze ans je me suis senti sous vos pieds et vous m'y avez laissé. Quinze ans, j'ai tremblé, j'ai eu honte, je me suis tu; et vous avez trouvé que cela était bien. Pourquoi n'étais-je pas debout et vous à terre ? Pourquoi n'étais-je pas le bienfaiteur et vous le mendiant ? Et vous vous étonnez que je vous haïsse ? Ah je vous hais de nature et d'instinct ! Le jour où nous sommes nés, vous riche et moi pauvre, nous étions ennemis. Je vous hais ! Toujours depuis quinze ans je vous ai trouvé à côté de moi, opposant votre bonheur à ma souffrance. Enfant, vous étiez élégant et recherché de tous; moi, couvert de haillons, raillé de tous. Vous étiez beau, de la beauté des riches, moi j'étais laid, de la laideur des pauvres. Nous sommes devenus des hommes, et je vous ai encore trouvé sur ma route, étalant l'insolence de votre prospérité en face de mes misères; il vient un homme qui n'a rien fait, rien souffert, rien désiré, un homme heureux par droit de naissance, qui étend vers mon bonheur sa main gantée, et me le ravit ». Puis plus loin, on voit les deux camps en présence, les deux armées prêtes à en venir aux mains. « Dans cette lutte du pauvre contre le riche, de l'intelligence contre la possession, tu (Antoine le pauvre) es le tenant d'armes du peuple ».

Selon Sue la misère est la source unique de tout mal sur terre et c'est dans la richesse ou du moins dans le bien-être qu'il faut chercher le bonheur que la société doit à tous. La terre deviendra un paradis quand arrivera le jour de réparation légitime, où une société marâtre sera brisée et le peuple vengé ». (Mis. des Enf. Tr., p. 112-1846). Deux ans plus tard, en 1848, Sue fait appel à l'insurrection, à la guerre civile, pour réaliser le bonheur de tous. En tête des Mystères du Peuple, 1848, on lit : « Il n'est pas une réforme religieuse, politique ou sociale, que nos pères n'aient été forcés de conquérir de siècle en siècle au prix de leur sang, par l'insurrection » (Ed. Lacroix,

Bruxelles, 1865. Les premières éditions françaises furent brûlées par le bourreau).

d) Appel à l'insurrection.

Sous la protection d'un mensonge historique, Sue met l'appel aux armes et le déchaînement des passions populaires contre la royauté, la noblesse et l'ordre social. Il continue : « D'où vient-il que nous avons la douceur de posséder des rois d'origine franque et que les royalistes appellent leurs rois de droit divin : dis donc de droit cosaque . Nous avons eu pendant si longtemps l'agrément de posséder une noblesse d'origine franque, qui nous traitait en race conquise. Ces cosaques se sont partagés les terres que les Gaulois avaient en partie reconquises sur les Romains; les rois et les seigneurs francs ont volé les propriétés des Gaulois; est-ce que malgré ces diables d'évêques, notre bonne vieille petite mère, l'insurrection, n'est pas venue de temps à autre montrer le bout de son nez; pendant vingt siècles une imperceptible armée conquérante, romaine ou franque, a spolié, asservi, exploité nos pères. En avant donc contre les fils de la Germanie ». (Myst. du Peuple et Myst. du Monde 1848-1850. Intr.) « Gaulois et Francs ! » tel est donc le mot d'ordre de l'armée socialiste contre l'ordre social [1].

Dans la partie consacrée au commerce (Perreymond aux Commerçants : la Faillite et le mortus numérien) (Myst. du peuple), Sue dit qu'il se trouve sous le coup de la concurrence illimitée, de la chicane, des séductions de l'agiotage, du jeu sur les actions industrielles qui est la

(1) Dans ses prétentions historiques, Sue fait un plagiat de beaucoup d'autorités sérieuses, qui, inutile de le dire, n'ont jamais considéré la question sous le même aspect que lui.

Cf. Loyseau. Traité des charges de la noblesse, 1701, p. 24, Boulainvilliers. Histoire de l'ancien gouvernement de France, pp. 21-57, Guizot. Gouvernement de la France depuis la Restauration, 1829, etc., Thierry. Histoire des Gaulois (Introd.), etc.

plaie de l'époque, de l'habileté des grands spéculateurs qui savent et peuvent jouer à coup sûr contre les petits spéculateurs, de l'élévation du taux de l'escompte, du retrait des facilités du crédit, des capitalistes qui ferment aux modestes industriels les sources pécuniaires du travail par des craintes plus ou moins plausibles et dont eux, capitalistes, restent seuls juges et appréciateurs. La croix d'argent du même roman, renferme des doctrines communistes et des utopies sociales, invoquant les enseignements de l'Evangile. Il y aura paix universelle et celui qui travaille doit être nourri. Il y a des anathèmes et des satires sur les princes et les prêtres. A la fin de la troisième partie (le marteau de forgeron) il fait son appel : « Aux armes, Bretons ! contre l'aristocratie ! ».

Dans le sabre d'honneur (fin des Myst. du peuple), nous lisons l'Evangile de l'avenir. Les hommes naissent libres et demeurent égaux en droits. Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont : Egalité, liberté, propriété, sûreté, résistance à l'oppression. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. La loi est l'expression de la volonté générale. Elle ne doit établir que des peines strictement nécessaires. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions politiques ou religieuses.. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. La société a droit de demander compte à tout agent public de son administration. La nation n'a pas le droit d'aliéner en tout ou partie sa souveraineté en en déléguant l'exercice à une famille héréditaire. En conclusion, Sue expose ses théories républicaines et sociales. « Le Tiers Etat, en accomplissant la révolution, a cru en majorité travailler presque pour lui seul, tout en témoignant, reconnaissons-le, un intérêt sincère, mais plus théorique que pratique, pour la masse du peuple; celui-ci, il est vrai, est déjà civilement, politiquement, affranchi par la révolution. « C'est un pas immense qui cependant, pour être décisif, doit être suivi de l'affranchissement matériel du peuple, en un mot de

l'avènement du travailleur à la libre possession de l'instrument du travail, en d'autres termes du capital, grâce à des institutions de crédit démocratique, à l'aide desquelles le prolétaire des villes et des campagnes puisse enfin échapper à la dépendance, au servage où le réduit encore une mercantile oligarchie à son immense profit ! Or dans la constitution du vieux monde pétri d'inégalités, d'iniquités sociales, basé sur le despotisme et sur les privilège de quelques-uns, au détriment de tous, matière corvéable, exploitable à merci, et laissée à dessein dans une ignorance aussi profonde que sa misère, les exploiteurs sont devenues fatalement par l'irrésistible logique du mal, complices et solidaires les uns des autres, de sorte que le prêtre a soutenu le roi; le roi a soutenu le capitaliste et le propriétaire; il est ainsi advenu qu'attaquer l'autel, c'était tôt ou tard attaquer le capital et la propriété. Voilà ce dont aujourd'hui s'aperçoit le Tiers Etat. De là vient le brusque temps d'arrêt, la réaction anti-révolutionnaire du parti bourgeois, où pour défendre et sauver le privilège de ses écus il va tenter de se rattacher à la monarchie qu'il a détruite à demi, et au besoin il se rattachera même à l'église à laquelle il ne croit point; mais il est trop tard, l'impulsion est donnée, la révolution lancée. Aussi, quoiqu'il advienne, et dans un temps plus ou moins prochain, il en sera des privilèges de la bourgeoisie capitaliste ce qu'il en a été des privilèges de l'Eglise, de la noblesse, et de la royauté ». La révolution ne sera complète, affermie, triomphante et féconde, que lors de l'avènement de la vraie république, entraînant « l'abolition générale du privilège de l'écu » parce qu'alors le peuple sera matériellement affranchi; sinon la révolution ne sera que partielle; elle ne portera pas tous les fruits qu'elle doit porter. Alors le peuple déçu dans ses légitimes espérances, éprouvera une passagère défaillance, dont profiteront ses éternels ennemis, et ce sera peut-être à une deuxième génération révolutionnaire de reprendre l'œuvre inachevée par ses pères [1].

(1) Cf. 1832. G. Sand, Indiana, t. II, p. 291. « L'homme n'est vraiment devenu homme que lorsqu'il a enfin secoué les fers de la Société ».

En un mot, chaque classe cherche dans le gouvernement la satisfaction de ses intérêts personnels. La noblesse, le clergé veulent la monarchie absolue, la bourgeoisie veut la royauté constitutionnelle; le peuple qui a le plus grand droit, veut la république sociale.

Nous n'allons pas examiner les Mystères du Monde, parce que Sue en a esquissé l'œuvre. Il est mort avant de la finir. L'auteur proposait « d'examiner les causes des malheurs de tous les peuples et des chutes des libertés ». Vésinier, comme nous l'avons déjà remarqué, a continué l'œuvre d'après les idées de Sue.

Deux ouvrages (Le Berger de Kravan, 1849-1850. Sous-titre : Entretiens royalistes et démocratiques sur la république et les prétendants monarchiques. Paris Lib. sociétaire, et Le Républicain des Campagnes par Sue, F. Pyat, Joigneaux, Schoelcher, représentant du peuple et Perdiquier. Propagande démocratique et sociale, Paris 1851), résument les propositions et promesses électorales de l'auteur, et ses arguments en faveur d'une république et la réformation de l'ordre social. Dans le Berger de Kravan (Préface), nous lisons : « La république est le gouvernement de Jésus-Christ, car enfin est-ce qu'il n'a pas dit : « aimez vous les uns les autres comme des frères; tous les hommes sont égaux devant Dieu; les paysans sont sous la domination des prêtres qui ne sont pas républicains ». Le but des communistes est d'assurer le bonheur de l'homme par son travail en formant des associations de travailleurs.

Le Républicain des Campagnes parle de l'immortelle révolution de février 1848. La république est le meilleur gouvernement de tout parce qu'il est élu par le peuple. C'était un malheureux choix que celui de l'Assemblée Constituante. En 1852, la république va être plus forte, et les jésuites seront expulsés. Il n'y aura plus d'électeurs privilégiés. Il y aura une taxe proportionnelle, une crèche et un asile dans chaque commune où il y aura logement et pain gratuits pour les pauvres vieillards. Le gouvernement se souciera de l'assainissement des terres comme

la Sologne. L'éducation sera gratuite. Il y aura des fermes modèles et des écoles d'agriculture, des ateliers nationaux pour les sans-travail (même après la chute lugubre du projet de Louis Blanc) et la sécurité pour tout le monde. Les mots : Liberté, égalité, fraternité, désigneront un fait accompli, liberté de la presse et d'association, égalité d'élections, des droits et des devoirs, fraternité d'union et de paix dans le travail et contre les rois, dans les maisons communes modèles, dans des associations économiques, et l'abolition de la peine de mort en matière politique. L'impôt du sel, l'impôt sur les objets de première nécessité sur les portes et fenêtres, seront supprimés.

Voilà le manifeste de Sue sur l'utopie qu'il veut établir sous les auspices de sa « bonne vieille petite mère : l'insurrection ».

CONCLUSION

Une grande effervescence des esprits précède la révolution de 1848. Le roman, et surtout le roman social devient le bruyant porte-voix des aspirations démocratiques. Des paradoxes subversifs sont défendus d'une façon éloquente, lyrique même, qui entraîne des partisans innombrables et enthousiastes. L'influence du roman social sur les idées religieuses, morales et philosophiques, est exclusivement démocratique. Il accentua l'œuvre de la Révolution en substituant le prolétariat à la bourgeoisie. « Les classes infimes de la société sont élevées sur le pavois par courtisanerie par la démocratie et avec une arrière-pensée mercantile ». Autour de Sue, et après lui, nous pouvons signaler dans la même voie, G. Sand, V. Hugo, Erckmann-Chatrian, Louis Reybaud, Lammennais, Soulié, et aussi Du Terrail, Féval, Assolant, Zaccome, Delpit, Adam, Lombard, Vallès, etc., pour n'en mentionner que quelques-uns. Autour de 1840, date du début des romans sociaux de Sue, les questions sociales commençaient à dominer la politique. Le mélange du Saint-Simonisme, du Fouriérisme, de l'Icarisme, d'utopies éphémères et tapageuses, continue la bataille du travail contre le capital. « Les Myst. de Paris, Le Juif Errant, Les Myst. du Peuple » furent les plus retentissants feuilletons du siècle, parce que Sue s'était fait protagoniste des droits prétendûment violés des masses.

Quant à son style — quoique sa prose fût méprisée — il y a des richesses : l'art de réaliser d'un coup de plume des figures et des silhouettes particulières, et de les faire vivre indépendamment de toute action. Il possède une rare aptitude pour l'observation, mais ses procédés de composition sont des plus vulgaires. Les épisodes se suivent sans jamais être engendrés l'un par l'autre.

Dans sa propagande, il a tort d'ignorer ce qui se fait, mais il a raison de demander davantage, et de demander une organisation sociale qui rende l'assistance inutile. Et pour y atteindre, il semble s'acharner contre la morale et la religion chrétiennes, au profit d'un panthéisme social et humanitaire, s'appuyant sur la responsabilité collective et les idées des théoriciens sociologues.

Vu et approuvé :

Besançon, le 24 avril 1937.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,

E. Graffiot.

Vu et permis d'imprimer :

Besançon, le 26 avril 1937.

Le Recteur de l'Académie de Besançon,
Président du Conseil de l'Université,

H. Pariselle.

IMP. DES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, PARIS-BOURG